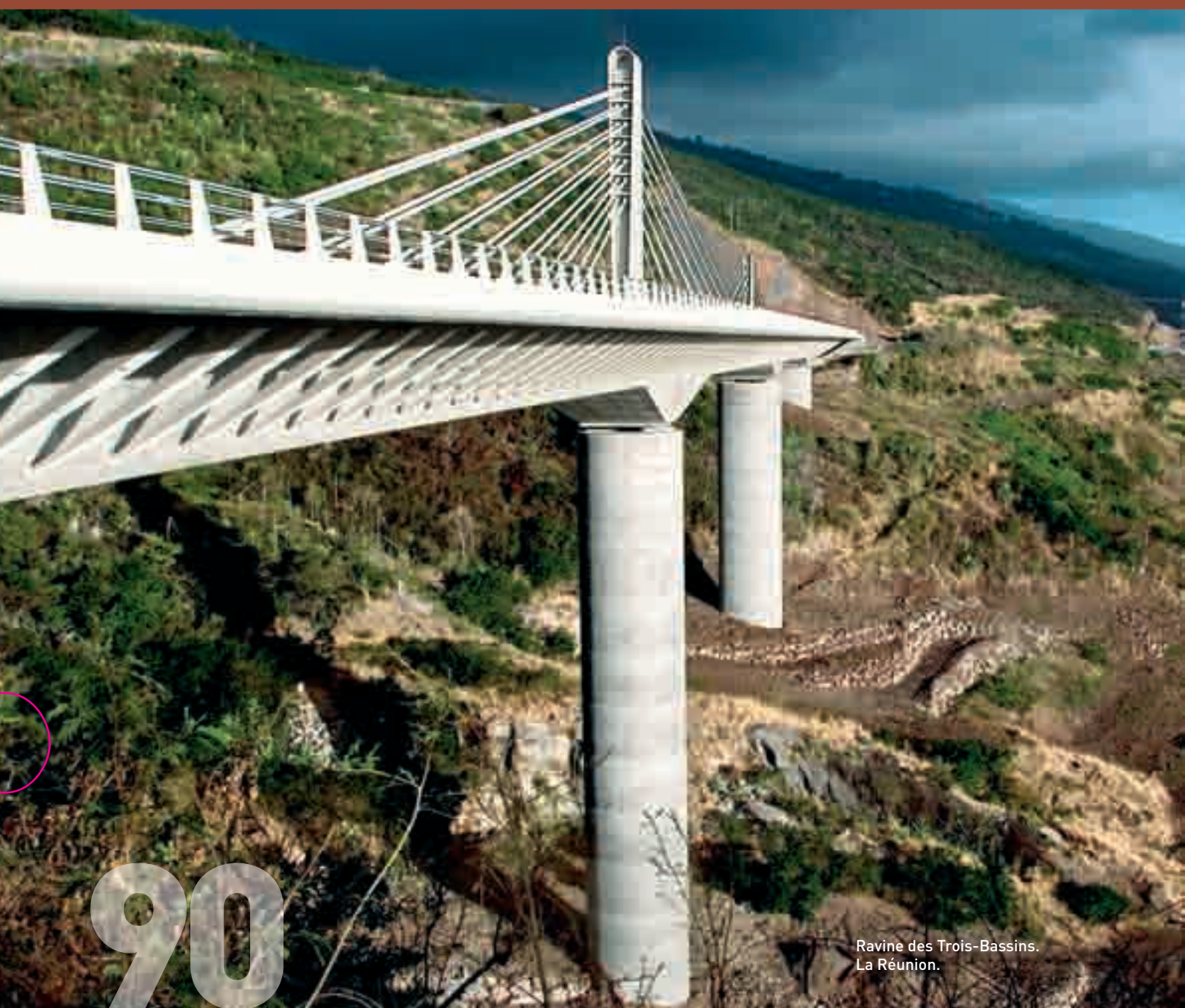


rapport finan



90

Ravine des Trois-Bassins.
La Réunion.

cier



- 92 RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
- 100 ÉLÉMENTS FINANCIERS
- 104 COMPTES CONSOLIDÉS
- 143 COMPTES ANNUELS
- 150 RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES
- 151 RÉSULTAT GLOBAL ET PAR ACTION
- 152 FILIALES ET PARTICIPATIONS
- 156 RAPPORT DU PRÉSIDENT SUR LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET LE CONTRÔLE INTERNE
- 167 RÉSOLUTIONS
- 170 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE
- 178 RENSEIGNEMENTS À CARACTÈRE GÉNÉRAL
- 186 TABLE DE CONCORDANCE

(Le rapport de gestion à l'Assemblée doit s'entendre de l'ensemble des documents figurant dans le document de référence).

2008 a été une année charnière pour EIFFAGE :

■ d'une part, elle a vu l'épilogue de l'épisode Sacyr qui aura duré 27 mois, avec la vente, le 17 avril, de la totalité de ses actions EIFFAGE à des investisseurs français dont la Caisse des Dépôts qui s'est trouvé détenir 19,5 % du capital ;

■ d'autre part, la conjoncture a commencé à se dégrader au printemps dans la route et l'immobilier, après dix années de croissance. Le tassement traditionnel des travaux communaux après les élections a été amplifié par la montée des cours du pétrole (le bitume est passé brutalement de 200 à 500 dollars la tonne). Le retournement de l'immobilier, anticipé par le Groupe et nécessaire pour rendre accessibles les logements au plus grand nombre, a été accentué par la mondialisation et l'ampleur de la crise financière.

Le carnet de commandes d'EIFFAGE, à 10,4 milliards d'euros, est au plus haut. En retrait de 1,4 % à périmètre constant à 9,6 milliards d'euros, il assure une certaine stabilité de l'activité, après un chiffre d'affaires en 2008 de 13,23 milliards d'euros réalisé à 81 % en France, en croissance de 5 % dont une contribution organique de 1,4 %.

En fin d'année, sont intervenues la cession à la famille Alho des 51 % de la société éponyme achetés en 2007 et l'acquisition de Clemessy et Crystal qui renforcera, tout en conservant leur identité, les positions du Groupe dans les génies électrique et climatique.

Les investissements ont été globalement de 1 779 millions d'euros dont 538 millions d'euros pour la croissance externe et 980 millions d'euros pour les concessions.

La dette nette globale croît à 11,76 milliards d'euros (contre 10,73 milliards d'euros) dont 12,39 milliards d'euros imputables aux concessions et qui sont sans recours sur le Groupe, et 629 millions d'euros de trésorerie nette disponible (contre 931 millions d'euros). À noter que le besoin de fonds de roulement lié à l'activité s'est amélioré de 244 millions d'euros (contre une dégradation de 164 millions d'euros).

À 301 millions d'euros, le résultat net du Groupe se compare, hors plus-values exceptionnelles relatives à la cession de titres de Cofiroute et de la Compagnie EIFFAGE du Viaduc de Millau, à 333 millions d'euros l'année précédente.

Le résultat opérationnel courant s'établit à 1 104 millions d'euros (contre 1 141 millions d'euros), et l'autofinancement à 1 032 millions d'euros (contre 1 043 millions d'euros) : la marge opérationnelle des travaux avait atteint son maximum de 5 % en 2006.



APRR et sa filiale AREA ont ressenti immédiatement le choc pétrolier avec des trafics impactés sévèrement dès le mois de juin, une grande volatilité et une tendance avérée à la baisse des trafics poids lourds.

Globalement, le trafic chute de 1,2 % (contre + 2,8 %) et le chiffre d'affaires croît de 1,7 % (contre 8 %) ; grâce à un bon contrôle des dépenses dû à la mise en place progressive de l'automatisation des péages et de la simplification de l'organisation, la marge d'Ebitda a poursuivi sa montée de 67,0 % à 67,8 % (à comparer à 62 % en 2005) et le résultat opérationnel courant de 864 millions d'euros à 887 millions d'euros.

Du fait de la hausse des charges financières de 345 millions d'euros à 378 millions d'euros, le résultat net baisse de 341 millions d'euros à 333 millions d'euros.

Les taux de transactions automatiques et de télépéage augmentent de quelque dix points à respectivement 67,8 % et 40,3 %, grâce au développement du télépéage poids lourds et au succès toujours croissant de Liber-t pour les véhicules légers (607 000 badges actifs fin 2008).

Les niveaux d'accidents du travail, comme d'accidents liés au trafic restent stables et à un niveau satisfaisant, à l'exception des accidents mortels qui sont divisés par deux à 31 (contre 61 en 2007 et 53 en 2006) ; cette excellente performance a incontestablement une relation avec la hausse brutale des cours du pétrole au printemps.

Comme prévu, le tunnel Maurice Lemaire, entre Alsace et Lorraine, a été ouvert au trafic le 1^{er} octobre après mise aux normes de sécurité. L'autoroute A41 Nord, entre Annecy et Genève, concédée à Adelaç dans laquelle AREA détient un intérêt de 49,9 % et exploitée par AREA, a été inaugurée le 5 décembre par François Fillon : le Président de l'Assemblée Nationale, Bernard Accoyer, a souligné à cette occasion que la concession à un partenaire privé avait économisé au contribuable plus de 300 millions d'euros et permis la réalisation de l'ouvrage qui comprend un tunnel et de nombreux ouvrages d'art, dans le temps record de trois ans, sans la moindre subvention.

Dans le même temps, se poursuivaient les programmes d'élargissements prévus au Contrat d'Entreprise 2004-2008, notamment sur l'A36, dans l'aire Belfort-Montbéliard, et sur l'A31, entre Beaune et Langres. Toujours dans le cadre du Contrat d'Entreprise, la construction de nouveaux tronçons a été engagée : l'A406 au sud de Mâcon, l'A432 à l'est de Lyon et l'A714 vers Montluçon.

De nouveaux tarifs, en hausse de 2,5 % pour les véhicules légers et de 3,5 % pour les poids lourds ont été mis en place au 1^{er} octobre 2008 ; ils seront revus au 1^{er} avril 2009.

En ce début d'année 2009, le trafic poids lourds reste orienté à la baisse du fait du contexte économique incertain.



Dix-huit millions de véhicules ont emprunté en quatre ans le viaduc de Millau dont le trafic a crû de 3 % en 2008 et les revenus de 9 % ; malgré de fréquentes interruptions de la circulation sur l'A75 en hiver, les poids lourds y recourent de plus en plus (+8,1 %). Aucun accident du travail et aucun accident corporel de circulation ne sont à déplorer. Aucune anomalie technique n'a été décelée à l'occasion des contrôles.

Un accord est intervenu en juillet avec le Gouvernement portugais, mettant un terme à l'arbitrage concernant les conséquences financières du changement de tracé de l'autoroute A24 Chaves-Viséu décidé pour des raisons environnementales. Conformément aux accords d'origine, la part d'EIFFAGE dans le capital de la société concessionnaire Norscut a été ramenée de 50 à 36 %. Le trafic reste au-dessous des prévisions, sans impact financier significatif du fait de l'existence d'un niveau plancher du péage payé par l'État.

Grâce aux efforts et moyens exceptionnels déployés par TP Ferro, société concessionnaire de la LGV Perpignan-Figueras détenue à 50 % par EIFFAGE, les travaux ont été terminés comme prévu à l'origine, le 17 février 2009, cinq ans jour pour jour après la signature du contrat de concession, malgré le caractère imprévisible de la géologie des failles rencontrées sous les Pyrénées. Des discussions vont commencer sur la prise en compte de ces aléas à la suite de l'accord de principe conclu sur la compensation du non-raccordement à Figueras au réseau à écartement international.

Moyennant un renforcement, consécutif au Grenelle de l'environnement, des dispositions visant à sauvegarder les espèces protégées, le chantier de l'A65 a pu démarrer sur l'ensemble du tracé en juillet, avec six mois de retard. Le chantier progresse à vive allure lorsque les circonstances climatiques le permettent : après une pluviométrie exceptionnelle en 2008, c'est la tempête qui a frappé la région le 24 janvier 2009.

Les réseaux à très haut débit en fibre optique se déploient dans le cadre de délégations de service public, dans les départements des Hauts-de-Seine, des Yvelines, du Jura, des Côtes-d'Armor, de la Drôme, de l'Ardèche et de la Meurthe-et-Moselle (le seul en Contrat de Partenariat), de l'Aire Urbaine de Belfort – Montbéliard et de l'agglomération du Pays d'Aix (en Provence). Ces projets représentent au total 4 400 km de réseaux de fibres optiques.

Ont été réceptionnés dans les temps les établissements pénitentiaires de Roanne et de Lyon-Corbas. Suivront, en février 2009, Nancy et, en juillet 2009, Béziers, tous deux en avance. Dans le cadre du contrat de PPP, EIFFAGE Construction Multiservice en assurera la maintenance et l'exploitation jusqu'en 2036.

Le PPP du Centre Hospitalier Universitaire (CHU) de Rennes sera livré fin 2009 et, en 2011 celui du Centre Hospitalier Sud-Francilien (CHSF) d'Evry où, le gros œuvre pratiquement achevé, les travaux ont dû être partiellement interrompus fin 2008, en vue de l'implantation de lits à vocation pénitentiaire. Les PPP des centres hospitaliers d'Annemasse et de Saint-Nazaire, ce dernier avec Icade, filiale de la Caisse des Dépôts, démarrent.

Les gendarmeries de Châteauroux, dans l'Indre, et de Evrecy, Mézidon-Canon et Pont-l'Évêque, dans le Calvados, sont en cours de travaux dans le cadre de PPP, comme le futur siège de la Direction Générale de la Gendarmerie Nationale (DGGN) dont le contrat a été signé le 19 décembre 2008, pour une livraison en 2012.

La Société Marseillaise du Tunnel Prado Carénage (SMTPC) a vu son chiffre d'affaires se stabiliser en 2008, malgré une baisse de 3 % de son trafic imputable tant à une conjoncture générale difficile qu'à des circonstances particulières à Marseille (mouvements sociaux, travaux sur la voirie locale). Le contrat de concession du tunnel Prado Sud a été signé en mars avec la société concessionnaire constituée par EIFFAGE et Vinci et son financement bouclé en octobre. Les travaux commenceront en 2009 pour une mise en service en 2013.

Le contrat de PPP pour la conception, la construction, l'exploitation et la maintenance du Grand Stade de Lille a été signé le 15 octobre 2008, pour un montant total de l'investissement de 324 millions d'euros. D'ici à 2012, ce sera un chantier spectaculaire, avant d'accueillir dans ses installations très flexibles toutes sortes d'événements sportifs et artistiques, contribuant ainsi à l'épanouissement et au renom de la métropole des Flandres.

EIFFAGE a remis des offres à RFF pour la concession de la LGV Sud Europe Atlantique qui reliera Tours à Bordeaux, et s'est inscrit pour le PPP du contournement ferroviaire de Nîmes – Montpellier. Enfin, EIFFAGE a remis à RFF, avec son partenaire Orange, son offre finale pour le PPP relatif au déploiement et à l'exploitation du réseau GSM ferroviaire (GSM-R).

Le Groupe nourrit de grands espoirs dans le plan de relance détaillé par le Premier ministre, François Fillon, le 2 février 2009 à Lyon, et participera au maximum de compétitions dans ce cadre.

Le chiffre d'affaires de l'Installation Multitechnique (Forclum) s'élève à 2,912 milliards d'euros, en hausse de 15,1 % dont 6,7 % à périmètre constant, et le résultat opérationnel courant à 104 millions d'euros, soit une marge de 3,6 % à comparer à 5,1 % un an plus tôt.

En France et en Europe, les principales réalisations 2008 de Forclum témoignent d'un savoir-faire avéré dans de nombreux domaines.

Dans les infrastructures d'abord, les travaux d'alimentation et de signalisation de la Ligne à Grande Vitesse Perpignan-Figueras. Les travaux de ventilation, de désenfumage, ainsi que la production de chaud et de froid dans les espaces dédiés à l'embarquement du nouveau hall aéroportuaire de Toulouse-Blagnac. À Douai, le chantier du tramway a nécessité le dévoilement et l'enfouissement des réseaux, la rénovation de l'éclairage public et de la signalisation. En France et en Algérie, des travaux d'extension de lignes Très Haute Tension et de grands postes se poursuivent.

Dans le secteur industriel, en Mauritanie, Forclum a réalisé une centrale de production d'énergie et, en Normandie, le système de chauffage, ventilation, climatisation, les courants forts et faibles et la protection incendie pour un bâtiment de production et logistique de GlaxoSmithKline, deuxième groupe pharmaceutique mondial.

Dans le tertiaire, les centres pénitentiaires de Roanne et Lyon-Corbas ont été livrés. Dans le domaine de la santé, trois contrats portant sur la restructuration de quelques-uns des plus importants établissements de soins de Lyon et de sa proche banlieue ont été confiés à Forclum : la clinique Rockefeller, l'hôpital de la Croix Rousse et la clinique des Portes du Sud à Vénissieux. Pour les espaces culturels, on peut citer la Grande bibliothèque de Strasbourg et le Zénith de Saint-Étienne. Dans la Vienne, l'Abbaye de Saint-Savin, chef-d'œuvre de l'art roman du XII^e siècle, a été mise en lumière après deux ans de restauration. C'est aussi Forclum qui supervise le renouvellement de la gestion technique du bâtiment Berthier, atelier de décors de l'opéra Bastille. Enfin, Forclum s'illustre partout en France dans la réalisation des installations multitechnique de bureaux haut de gamme et de bâtiments HQE® (Haute Qualité Environnementale).

Les activités de maintenance représentent une part croissante de son activité. L'Institut supérieur de l'aéronautique et de l'espace de Toulouse fait confiance à Forclum depuis plus de quinze ans et vient de lui déléguer la maintenance multitechnique de ses sites de Toulouse et de Bonascre. L'ensemble des services de police de la ville de Lille fait l'objet d'un contrat de maintenance multiservice.

Les filiales italiennes, Galli et Grossi & Speier, se sont vu attribuer de nombreuses réalisations. Pour ne citer que les plus importantes, à Sesto San Giovanni, les installations mécaniques et électriques du siège de Nexity Edison Project ont été exécutées. À Milan, Forclum rénove des bureaux pour Cisco et assure la maintenance technologique des nouveaux studios de télévision et du siège de Sky. À Rome, les structures des centrales thermiques et frigorifiques de l'hôpital Rimini ont été renforcées et la rénovation des bureaux de Vodafone a été prise en charge par Forclum. À Côme, c'est l'hôpital Sant'Anna qui lui a confié son installation électrique.

Plus de 150 salariés des filiales espagnole et portugaise, EIFFAGE Energia et JJ Tomé, ont livré au mois de mai 2008 un parc photovoltaïque de plus de 250 hectares, situé à Amareleja au Portugal, comprenant plus de 2 500 panneaux de 140 m² chacun.



La filiale portugaise, JJ Tomé, a également entamé en 2008 sa participation à l'électrification du Cabinda, territoire riche en ressources minières et pétrolières situé au nord de l'Angola. Le projet s'étend sur 36 mois et comprend la rénovation et la création de centaines de kilomètres de lignes dont 150 enfouis, et de cinq sous-stations, le tout pour alimenter plus de 300 points d'arrivée locaux.

La filiale allemande, Nat AG, a équipé un hall d'exposition du constructeur automobile Audi en installations électriques, ainsi qu'en systèmes de communication et de détection incendie. À Munich, dans une usine de BMW, ont été installées des unités de détection de fuites de gaz et d'incendie. Une autre filiale, Elomech, a effectué les installations électriques de l'aéroport de Düsseldorf, celles du centre commercial de Hattingen et de la réhabilitation de l'école primaire et du collège de Wackersdorf.

Le Centre Hospitalier Sud-Francilien (CHSF) dont les travaux ont démarré en 2008 sera une véritable vitrine technologique du savoir-faire de Forclum qui pilote par ailleurs les lots courants forts, courants faibles et chauffage-ventilation-climatisation et désenfumage de la cité sanitaire de Saint-Nazaire, le lot électricité du plateau chirurgical et de réanimation du futur bâtiment du Centre Hospitalier Universitaire de Toulouse-Rangueil et, enfin, l'ensemble des courants forts et faibles, ainsi que les lots chauffage-ventilation-climatisation et désenfumage, plomberie, air comprimé et protection incendie du pôle opérationnel d'exploitation de l'EPR de Flamanville.

Dans le cadre du Grand Stade de Lille attribué à EIFFAGE en Partenariat Public Privé, Forclum est en charge des lots électricité et génie climatique.

Plusieurs commandes ont été enregistrées par les filiales de Forclum qui témoignent de la grande variété de leurs expertises :

- Construction de réseaux haut débit : à Aix-en-Provence, dans le département des Côtes-d'Armor et sur le territoire de Belfort-Montbéliard ;

- Postes et lignes : en Algérie, pour le compte de Sonelgaz, quatre postes 225 kVA, et au Ghana, trois postes 330 kVA, ainsi que plusieurs lignes et postes en France pour ERDF et RTE ;

- Production d'énergie : distribution électrique de la première centrale d'énergie fonctionnant à la biomasse en France, à Fature en Gironde ;

- Génie climatique : centres hospitaliers de La Roche-sur-Yon et d'Angoulême ;

- Éclairage public et illuminations : rénovation de l'éclairage public de Fort-de-France attribuée à Forclum Antilles Guyane ; marché d'entretien sur quatre ans de l'éclairage public, de la signalisation et des illuminations de la communauté d'agglomération de Seine-Essonne, en Ile-de-France ;

- Éclairage et signalisation : tramway T2 entre La Défense et Bezons (Hauts-de-Seine) ;

- Infrastructures aéroportuaires et signalisation ferroviaire : balisage de l'aéroport de Mahajanga à Madagascar et travaux de signalisation ferroviaire à Bordeaux.

Le périmètre de Forclum a été significativement modifié par la cession, au premier semestre 2008, de ses filiales au Benelux à EIFFAGE Construction puis, au deuxième semestre, de l'ensemble des filiales de génie mécanique et de maintenance industrielle à Eiffel. Forclum a poursuivi sa politique de croissance externe en France avec le rachat de Chemery Aquaviva (Ile-de-France), Chenal Electricité (Rhône-Alpes), Cassagne (Aquitaine) et Brocard (Est).

Le 16 décembre 2008, EIFFAGE a acquis Clemessy et Crystal (génie climatique) qui constitueront en 2009, avec Forclum, son pôle énergie dont le carnet de commandes s'établit à 2,38 milliards d'euros (contre 1,465 pour le pôle multitechnique un an auparavant).

Ce bon carnet assure une activité satisfaisante en 2009.



EIFFAGE Travaux Publics a réalisé un chiffre d'affaires de 3,932 milliards d'euros, en retrait de 4,4 %, et un résultat opérationnel courant de 168 millions d'euros (contre 156 millions d'euros) du fait du ralentissement post-électoral des commandes des municipalités et de la flambée, même éphémère, du prix du bitume.

À la fois routière et spécialiste du terrassement et du génie civil, EIFFAGE Travaux Publics a participé en 2008 à la réalisation de nombreuses infrastructures partout en France, mais également en Allemagne, en Espagne et au Sénégal.

Réhabilitation de chaussées, aménagements qualitatifs, opérations de pavage et de réseaux, travaux fluviaux et maritimes ont côtoyé de grands, voire de très grands, projets de génie civil d'équipement et d'ouvrages d'art, l'ensemble témoignant de la grande diversité des savoir-faire de l'entreprise.

En matière de grands projets ferroviaires, la fin des travaux de la Ligne à Grande Vitesse Perpignan-Figueras, avec la pose des voies, l'exécution du radier et des quais en béton extrudé dans le tunnel du Perthuis, via une méthode routière particulièrement originale en pareil cas, restera l'un des événements marquants de l'exercice. Dans ce même champ d'activité, les travaux se sont poursuivis sur la LGV Rhin-Rhône, tant en terrassement qu'en ouvrages d'art. Construit avec Eiffel, à l'instar des viaducs de l'Ognon, des Épenottes et de la Lizaine, le viaduc de la Savoureuse, le plus long et le plus emblématique du tracé, a franchi une étape d'importance en fin d'année lors du premier lancement de son tablier métallique.

Achevés en janvier 2008, les travaux du nouveau pont ferroviaire de Bordeaux – menés en conception-construction aux côtés d'Eiffel – ont permis aux équipes de RFF d'opérer, durant le week-end du 8 mai, le basculement de circulation des trains sur le nouvel ouvrage.

Pour sa part, la filiale allemande Wittfeld a remporté un premier marché de régénération des voies lancé au niveau régional par RFF en Midi-Pyrénées. Outre-Rhin, l'entreprise a démarré la rénovation d'une ligne type RER à Ottensoos, près de Nuremberg, ainsi que le prolongement de la ligne Augsburg – Olching, dans les environs de Munich.

Du côté des grandes infrastructures routières, le démarrage en milieu d'année des chantiers de l'A65 qui reliera Pau à Langon, a été assorti de mesures organisationnelles considérables visant à assurer une ouverture du tracé échelonnée entre avril 2010 et avril 2011. Un tiers des ouvrages d'art courants et la moitié des non courants sont sortis de terre. De même, un million de mètres cubes de terrassements a été réalisé sur les quatorze millions requis.

À la Réunion, plusieurs chantiers de la route des Tamarins ont été livrés, notamment le viaduc de la ravine Trois-Bassins, l'un des quatre ouvrages d'art exceptionnels du tracé. Les travaux de chaussées, nécessitant 170 000 tonnes d'enrobés, s'y sont poursuivis, et cette artère de plus de 33 kilomètres devrait être mise en service à l'été 2009.

Le secteur de l'énergie s'est révélé particulièrement dynamique en 2008. Pour EDF, une centrale thermique a été livrée à Vaires-sur-Marne, tandis que le chantier d'une deuxième démarrait à Blénodles-Pont-à-Mousson. En fin d'année, un important contrat a été signé, en groupement avec Man et Clemessy, portant sur la conception-construction de trois centrales à moteur Diesel à la Réunion, en Martinique et en Guadeloupe. EIFFAGE Sénégal, de son côté, a achevé deux équipements du même type à Kahone et à Zouerate, au nord de la Mauritanie, ce dernier ayant été réalisé avec la collaboration de Forclum. En Espagne, des travaux ont été entrepris par EIFFAGE Infraestructuras dans un parc éolien à Tarragone, en Catalogne. En Allemagne, Wittfeld est intervenu pour des travaux fluviaux liés à la construction d'une centrale électrique sur la Weser à Brême. Enfin, au Nigeria, plusieurs réservoirs de gaz liquéfié ont été livrés à un consortium international sur l'île de Bonny à l'issue de quatre années de travaux.

Dans le domaine des travaux souterrains, le tunnel Maurice-Lemaire a rouvert en septembre et le premier tronçon du Duplex A86 devrait être mis en service courant 2009.

Des chaussées autoroutières ont été élargies, renforcées ou restructurées dans le Nord sur l'A26, dans l'Est sur l'A5, en Bourgogne sur l'A31, dans les Alpes sur l'A40 et l'A43, en Ile-de-France entre l'A4 et l'A140, et le Sud-Ouest sur l'A63, tandis que l'entreprise participait à la création de moult rocares et autres déviations de Saint-Omer à Albertville, en passant par Quimper, Troyes et Montauban. En Espagne, après plusieurs années de travaux, EIFFAGE Infraestructuras a livré le doublement de la N433 à Cadix et de l'A383 à La Linea-de-la-Concepcion, près de Gibraltar. Très présente en Andalousie, l'entreprise y a également démarré des chantiers pour la traversée de Jédula et la rénovation urbaine de quartiers sévillans. En Allemagne, plusieurs chantiers signés Heinrich Walter Bau et Lanwehr doivent être mentionnés, parmi lesquels la réalisation d'une route à 4 voies et d'importants travaux de terrassement et voirie pour la création du nouveau siège social de ThyssenKrupp à Essen, ainsi que d'autres opérations routières à Postdam et Beelitz, au sud-ouest de Berlin, et à Dunsteinfurt, au nord-est de Dortmund.

Des chaussées neuves, complétées d'équipements structurants, ont par ailleurs été créées au Sénégal, notamment à proximité de l'aéroport Léopold-Sédar-Senghor.

La restructuration du lido entre Sète et Marseillan, le recalibrage d'une chaussée à Pont-l'Évêque, la création de la rocade sud-est de Troyes et du contournement sud de Cambrai resteront parmi les chantiers routiers environnementaux de l'année qui ont vu l'application d'Enrobés Basse Température (EBT®), l'utilisation de liants d'origine végétale et la réutilisation de matériaux recyclés.

La contribution d'EIFFAGE Travaux Publics à différents programmes de transports en commun a été notable. Dans le métro parisien, l'automatisation de la ligne 1 et le prolongement de la ligne 12 sont en cours. Parallèlement, les équipes se sont illustrées sur des lignes de tramway à Lyon, Angers et Caen et viennent de s'atteler aux premiers déviements de réseaux de l'extension du tramway des Maréchaux au nord-est de la capitale.

Sur plusieurs aéroports, des pistes, ainsi que des aires spécifiques ont bénéficié du savoir-faire de l'entreprise en matière de revêtement, en particulier à Roissy-Charles-de-Gaulle et Lyon Saint-Exupéry.

Dans le secteur des installations sportives et culturelles, a été réalisée la réfection des pistes des hippodromes de Nantes et Saint-Malo, construit un bowling à Vire, un stade d'eaux vives à

Châteauneuf-sur-Cher et un terrain d'entraînement de football en gazon synthétique à Auxerre, la patinoire de Valenciennes, et ont été assurés les accès au mémorial Charles-de-Gaulle de Colombey-les-Deux-Églises et au Zénith de Saint-Étienne, deux lieux ouverts à l'automne.

Enfin, dans le domaine de l'eau, outre une multitude de chantiers d'assainissement, les stations d'épuration de Marseille, Blagnac et Saint-Étienne ont été livrées. D'autres ont été lancées à Étaples et Achères, où la mise aux normes européennes de l'équipement, remportée en conception-construction, s'étalera sur 28 mois et mobilisera jusqu'à 350 personnes. En Espagne, une station d'épuration est en cours à Cordoue, ainsi qu'une opération de réseaux pour l'approvisionnement en eau de l'agglomération de Séville.

En ce qui concerne les chantiers maritimes et fluviaux, sont à retenir : Fos 2XL qui permettra au port de la cité phocéenne de traiter quelque huit millions de tonnes de marchandises conteneurisées par an, la construction de canaux en gabions et revêtement minéral quai Hegel à Lille, la réhabilitation du pont des Couteaux, conjointement avec Eiffel, à Roubaix, ainsi qu'une installation de transfert de sable à Capbreton.

Au Sénégal, les principales références de l'exercice demeureront le rechargement de la digue de la jetée nord du port de Dakar et la protection des piles du pont Faidherbe à Saint-Louis, ouvrage imaginé par Gustave Eiffel à la fin du XIX^e siècle et prochainement reconstruit par Eiffel.

Dans le domaine des travaux de spécialités, à signaler : la pose d'une canalisation d'eau potable de gros diamètre de 34 kilomètres au Luxembourg, la mise en service d'un gazoduc de 36 kilomètres en Moselle, l'édification d'un château d'eau à Guéméné-Penfao, la déconstruction et le désamiantage de bâtiments au Havre et à Caen, le bétonnage des rues de Papaïchton en Guyane, pour lequel matériaux et matériels ont été acheminés par pirogues, ou encore l'opération coup-de-poing assurée en toute fin d'année pour Euro-tunnel après l'incendie survenu en septembre.

Pour conclure en beauté ce tour d'horizon des chantiers, il convient de mentionner la signature du contrat de PPP du grand stade de Lille.

À l'instar des Enrobés Basse Température (EBT®), nés il y a quelques années dans les laboratoires de l'entreprise et dont le succès ne se dément pas, de nouveaux produits et procédés ont fait l'objet de recherches en 2008. Luciole®, produit modulaire lumineux exclusif, associant matériaux de construction (asphalte, enrobé ou béton) et diodes électroluminescentes, a ainsi été mis au point en partenariat avec Forclum pour répondre aux attentes des architectes et aménageurs, tant en termes d'esthétique, d'économie que d'écologie.

Des chantiers tests, menés en partenariat avec le Comité d'innovation routière émanant du Sétra et portant sur Efème, un enrobé à forte économie de matériaux et d'énergie, et STGV, un enrobé semi-tiède à grande vitesse, ont donné de bons résultats en Ile-de-France/Centre, en Méditerranée et dans le Sud-Ouest.

Le BSI®, béton à ultra-hautes performances développé par l'entreprise, a trouvé de nouvelles applications tant structurelles qu'architectoniques, notamment dans le renforcement aux séismes d'un parking à Perpignan, la fourniture de panneaux de façade colorés pour un magasin de bricolage à Serris, la création de nénuphars flottants dans le cadre d'une opération d'environnement urbain au Blanc-Mesnil ou encore la livraison de méga-cubes pour l'exposition César organisée à l'automne par la Fondation Cartier.

La façade des Enfants du Paradis, programme développé par EIFFAGE Immobilier à Chartres conjuguant logements et complexe cinématographique, a elle aussi été parée d'une résille préfabriquée avec ce matériau innovant.

La poutre en I à Talon Élargi (ITE®) en BSI® a été mise en œuvre sur un nouvel ouvrage d'art à Sarcelles dans le Val-d'Oise, en lieu et place de poutrelles enrobées.

La présentation de ce procédé a été récompensée par la Fédération internationale du béton, lors de son congrès d'Amsterdam en mai 2008. De même, la centrale d'enrobage à haut pouvoir de recyclage acquise en 2007 a permis à l'entreprise de recevoir le 1^{er} prix du Développement durable décerné par l'AIPCR (Association mondiale de la route). Quant aux travaux sur les composants biodégradables, ils ont été couronnés du 1^{er} prix du concours du 7^e congrès national des émulsifiants.

Quatre entreprises ont été rachetées :

- Prestini Travaux Publics, spécialiste des réseaux humides, dans l'Est de la France ;
 - EGTP, société de terrassement, route et VRD, bien implantée dans le sud de la Bretagne ;
 - Hydrotech, experte en génie hydraulique, basée à la Réunion.
- Le carnet de commandes à 3,035 milliards d'euros, en retrait de 1,1 %, laisse présager un nouveau tassement de l'activité en 2009 qui sera à nouveau particulièrement sensible en Espagne.
- Los Serranos (à hauteur de 51 %) exploitant de carrières et spécialiste de la route et du génie civil dans la région de Murcie en Espagne.



Le chiffre d'affaires d'EIFFAGE Construction s'est établi à 4,118 milliards d'euros, en croissance de 8,3 %, et le résultat opérationnel courant à 186 millions d'euros, en recul de 11,8 %.

Après un premier semestre très actif, un ralentissement s'est amorcé en fin d'année 2008 qui accompagne une érosion du carnet de commandes à 4,320 milliards d'euros (-7,5 %).

En termes de croissance externe, à signaler seulement l'acquisition de l'entreprise Delvigne, dans le Nord, qui réalise 25 millions d'euros de chiffre d'affaires.

C'est une pluie de distinctions nationales qui s'est abattue sur les réalisations récentes :

- le trophée Constructeo, décerné par le CSTB et Le Moniteur, pour Hélianthe, siège régional des branches d'EIFFAGE à Lyon Confluences, bâtiment à très basse consommation énergétique ;
- l'Équerre d'argent pour le centre de maintenance du tramway de Nice, dû à Marc Barani, architecte, et la mention spéciale du jury pour le pôle de biologie de l'Université de Paris XIII par Jean Guervilly ;
- des pyramides d'argent pour les programmes d'EIFFAGE Immobilier : le Rubis à Orvault, le Phidias à Montpellier et le Parc de la Jarre à Marseille ;
- la première certification HQE (Haute Qualité Environnementale) pour le Centre Hospitalier Sud-Francilien (CHSF).

Le partenariat avec la fondation « Abbé Pierre », qui a permis le financement de 1 700 logements « décents » en 2005-2007, s'est perpétué.

Le développement durable et la conception-construction de projets complexes faisant appel aux multiples compétences et expertises de l'entreprise sont deux axes prioritaires de la stratégie

d'EIFFAGE Construction. Afin de répondre aux impératifs du Grenelle de l'environnement, EIFFAGE Construction s'est doté d'un nouveau service, « IRD² » (Innovation recherche et développement durable), entièrement consacré à l'innovation, la recherche et le développement, et de l'entité Luxsolis spécialisée dans le domaine du solaire thermique et photovoltaïque.

Parmi les opérations de bureaux livrées, à citer le siège mondial de Dassault Systèmes à Vélizy pour la Foncière des Régions, le Parc Iroise à Rennes pour EIFFAGE Immobilier et, en partenariat avec Icade, Cap Sud à Montrouge.

Également terminés, l'Îlot Bonnac à Bordeaux, les Enfants du Paradis à Chartres, Cœur Méditerranée à Marseille, le cyclotron de Saint-Herblain, la Caisse d'Épargne de Lille, le commissariat des Moulins à Nice, la bibliothèque d'Épinal, des centres commerciaux pour Unibail à Strasbourg et pour AltAREA à Mulhouse, la Caisse d'Épargne du Nord à Lille et le Centre hospitalier d'Arras.

Parmi les nouvelles affaires, sont enregistrés :

- en France, le Centre régional d'enseignement adapté à Vaucluse, les rénovations de la caserne Masséna et de l'école Boule à Paris, de la tour Gallieni à Bagnolet, de centres commerciaux à Nevers, Grenoble et Lyon, un bâtiment pour l'EPR de Flamanville, un casino pour le Groupe Barrière à Lille, l'Hôtel du Département de la Haute-Vienne, l'hôpital mère-enfant à Niort, une plate-forme logistique pour Sogaris à Marseille, des bureaux à Villejuif et à Lyon pour Icade ;
- en Belgique, des bureaux pour les institutions européennes, l'extension du Palais de Justice de Liège, un parking à Gand et des aménagements fluviaux à Courtrai ;
- en République tchèque, un centre commercial pour Ikea, des bâtiments industriels dont une usine pour Hyundai Motor Manufacturing, des foyers pour personnes âgées, et des rénovations de voies ferrées ;
- en Slovaquie, des logements, des voies de chemin de fer, une station d'épuration ;
- en Pologne, principalement des bureaux et logements à Varsovie dont le gros œuvre d'une tour de 608 appartements, et des laboratoires de biotechnologie à Cracovie.

EIFFAGE Immobilier n'a vendu en France que 1 500 logements contre environ 3 000 pendant chacune des trois années précédentes. En conséquence de l'anticipation d'un retournement brutal, au printemps 2008, seuls 90 logements terminés étaient invendus au 31 décembre 2008.

Aucun immeuble commercial n'est en risque. Du fait de l'importance du freinage mis en œuvre, l'année 2009 enregistrera un recul très net de l'activité, mais des résultats immobiliers qui resteront toutefois positifs.

En sus des opérations d'aménagement en cours, notamment à Wissous (logements) et à Asnières-sur-Seine (bureaux et logements), sont à l'étude de grands projets de centre-ville à Nanterre, Joinville-le-Pont et Nogent-sur-Marne, en prévision de l'après-crise et en vue desquels EIFFAGE Immobilier conservera le savoir-faire trentenaire accumulé au sein d'équipes présentes partout en France et en Belgique.



Le chiffre d'affaires d'Eiffel, à 396 millions d'euros, croît de 24,5 % et le résultat opérationnel courant s'établit à 7 millions d'euros (contre une perte de 6 millions d'euros en 2007).

Après intégration au 1^{er} janvier 2008 de l'ensemble des filiales de génie mécanique et de maintenance industrielle en provenance de Forclum, le chiffre d'affaires d'Eiffel passe à 717 millions d'euros et le résultat opérationnel courant à 14 millions d'euros.

Dans le domaine du nucléaire, se poursuivent la fabrication du pont polaire et du tampon d'accès matériel de l'EPR d'Okiluoto (Finlande) pour le compte d'Areva, ainsi que, pour l'EPR de Flamanville, les ponts-roulants du bâtiment combustible, le tampon d'accès matériel au réacteur et la grosse chaudronnerie complexe du poste d'eau et du condenseur.

En ce qui concerne la mise à niveau du parc existant, ont été traités : en mécanique, la rénovation du générateur de vapeur de Bugey et d'un pont roulant à Chooz et, en chaudronnerie, le retubage en un seul arrêt, dans le cadre des visites décennales, des six poumons du condenseur de Saint-Alban qui a nécessité l'intervention de 120 personnes.

Pour Areva, ont été commandés dix emballages TN24BH et la maquette d'un nouvel emballage TGC36 et, pour la CNPEC, deux ponts polaires pour la centrale de Taishan en Chine.

Le pont levant de Rouen, le plus haut d'Europe, a été terminé à temps pour le passage de l'Armada en juillet. Sur la base sous-marine de l'Isle-Longue à Brest, un premier pont très sécurisé, destiné à manutentionner le missile M51 pour les sous-marins nucléaires de nouvelle génération, a été livré pour le compte de la DCN-EADS en début d'année et un deuxième le sera courant 2009.

La rénovation de l'ascenseur à bateaux de Mons en Belgique, ouvrage inscrit au Patrimoine Mondial qui aura nécessité quatre ans de travaux, touche à sa fin et sera livrée au printemps 2009.

L'activité est très soutenue sur la LGV Rhin-Rhône (neuf ouvrages d'art représentant 25 000 tonnes d'acier) avec les premiers lançages sur le viaduc de la Savoureuse, ouvrage phare de 9 300 tonnes, 800 mètres de long et des piles métalliques très ouvragées en forme de tétrapodes. En 2008, ont été livrés sept ouvrages sur cette ligne, deux sur l'A41, un sur l'A19, ainsi que le grand pont de Bordeaux pour RFF. À noter également une activité intense à la Réunion sur le viaduc de la Grande Ravine (le petit Millau) dont le clavage s'est fait début octobre.

En termes de prise de commandes, ont été remportés cinq ouvrages sur l'A65 avec un premier lançage effectué en décembre sur le viaduc du Gabas, trois ouvrages importants pour APRR en périphérie de Lyon et trois autres en Ile-de-France, à Massy et dans la zone d'Austerlitz. A été finalisée la reconstruction du pont Faidherbe à Saint-Louis-du-Sénégal et, en Tunisie, ont été rénovés des ponts pour la Société Nationale des Chemins de Fer. Société constituée avec le Groupe Matière, Unibridge Trading propose des ponts modulaires à montage rapide, essentiellement pour les pays émergents, et des contrats significatifs de fourniture de ces ponts conteneurisés sont en cours de finalisation pour les Philippines, l'Irak, Haïti et l'Afrique Noire.

Goyer a procédé à la livraison de quatorze chantiers de façades de prestige, comme celles de la Tour Granite à la Défense pour la Société Générale, du siège de Dassault Systèmes à Vélizy, d'un bâtiment pour Hines à Boulogne, de l'Îlot Q à Asnières-sur-Seine pour EIFFAGE Immobilier et l'activité a été très soutenue, aussi bien en fabrication que sur chantiers, à l'instar de la rénovation du campus de Jussieu.

Comptent parmi les nouveaux contrats, la salle des marchés de la Société Générale, le casino de Lille, deux immeubles de bureaux pour Ecquateur et Farman à Issy-les-Moulineaux où, après les nombreuses références des dernières années, Goyer aura réalisé les 2/3 des façades des immeubles de bureaux de cette zone.

Malgré la conjoncture maussade, Goyer aborde 2009 avec un carnet de commandes bien rempli.

En Pologne, la participation de 48 % chez Defor est toujours active et Goyer a apporté ses compétences pour la conception des projets Platinum Tower et Block Part Postpu, immeubles de bureaux à Varsovie. Defor a adapté ses structures au ralentissement de l'activité dans ce pays.

Dans le domaine des façades structurelles, a été livré le programme Docks en Seine où s'installe l'Institut Français de la Mode, et ont été concrétisés la façade du Terminal S4 de Roissy-Charles-de-Gaulle, le mausolée Houphouët-Boigny en Côte d'Ivoire et, pour Unibail à Lyon, la couverture du pôle de loisirs et de commerces.

Au printemps 2009, sera livrée à Total Gaz une importante station de compression de gaz à Sauveterre-de-Guyenne.

En Espagne, l'activité est orientée essentiellement vers les mâts d'éoliennes, mais aussi sur des mécanismes pour parcs solaires et panneaux de signalisation.

En Allemagne, la centrale thermique de Neurath pour Hitachi-Alstom s'achève.

Figurent parmi les livraisons de l'année, les superbes serres climatiques à Bremerhaven et la fabrication de la charpente du stade de Durban en Afrique du Sud et, parmi les affaires traitées, le pont Kennedy à Bonn, deux ponts à Hambourg, deux écluses de grande capacité à Meiderich et sur le Rhin, la couverture du zoo de Leipzig et, en fin d'année, celle du futur aéroport de Berlin-Brandebourg, structure tridimensionnelle de près de 50 000 m² à réaliser en 18 mois.

Avec le rattachement en septembre 2008 des neuf sociétés spécialisées dans le génie mécanique et la maintenance industrielle, auparavant filiales de Forclum, l'effectif d'Eiffel dépasse 4 000 salariés.

Avec un carnet de commandes de 665 millions d'euros, l'année 2009 se présente bien.



Au cours d'un exercice riche en péripéties et qui a vu le retournement de la plupart des marchés sur lesquels il travaille, le Groupe a maintenu le cap du recrutement, de la formation et des efforts en faveur de son environnement tant social que naturel. Les actions engagées ou poursuivies sous l'égide de la Direction du Développement Durable et de la Direction des Ressources Humaines sont développées pages 50 à 89 du document de référence qui fait partie intégrante du rapport de gestion du Conseil. La Fondation EIFFAGE a été créée afin d'accroître l'efficacité des initiatives du Groupe dans les domaines sociaux, artistiques et environnementaux, d'en améliorer la visibilité et d'y associer les collaborateurs porteurs de projets.

Le référentiel applicable à la consolidation n'a pas changé en 2008.

La date d'application de l'interprétation IFRIC 12, spécifique aux immobilisations en concessions, a été retardée, et EIFFAGE n'a pas choisi d'en anticiper la prise en compte. Ainsi, comme les années précédentes, EIFFAGE a continué d'appliquer les normes nationales en vigueur, pour autant qu'elles ne contredisent pas le référentiel IFRS.

Entre la date de clôture de l'exercice et le 26 février 2009, il n'y a pas eu d'événement significatif.

Le retournement de la conjoncture en France à partir du deuxième trimestre et l'aggravation des difficultés rencontrées dans la Péninsule ibérique et en République tchèque ont ramené le résultat opérationnel courant des activités de travaux du Groupe à 465 millions d'euros, après onze années de croissance, la marge opérationnelle courante des branches travaux se repliant à 4,1 %, après 4,6 % en 2007 et 5 % en 2006.

La marge globale s'élève à 8,3 %, contre 9,1 % en 2007, grâce à l'amélioration de la contribution des Concessions qui jouent pleinement leur rôle de stabilisateur dans un contexte économique qui se durcit.

Le résultat net consolidé part du Groupe atteint 301 millions d'euros, après une charge d'impôts de 186 millions d'euros (227 millions d'euros en 2007) contre 1 milliard d'euros en 2007, dont 682 millions d'euros de plus-values.

Ces résultats comprennent des montants importants au titre des répartitions faites en faveur des salariés et qui sont résumés dans le tableau suivant :

Millions d'euros	Exercice 2007	Exercice 2008
Intéressement	80,4	79,3
Participation	62,7	55,4
Abondement	36,7	49,7
TOTAL	179,8	184,4

L'excédent net de trésorerie, hors endettements nets du Groupe Eiffarie/APRR, des structures de contrôle du viaduc de Millau (VP1 et VP2) et d'ALienor, société concessionnaire de l'autoroute A65, qui sont sans recours sur EIFFAGE, s'est maintenu au niveau élevé de 629 millions d'euros, contre 931 millions d'euros fin 2007, malgré cette année encore un haut niveau d'investissement tant en croissance externe (538 millions d'euros, principalement avec Clemessy et Crystal), que dans le développement des projets en PPP et Concessions (980 millions d'euros). Cette bonne tenue de la trésorerie du Groupe résulte de la robustesse du cash flow des branches de travaux, en particulier de la construction mais aussi des travaux publics.

Outre ces disponibilités, EIFFAGE dispose de financements de 700 millions d'euros jusqu'en 2012 et d'autres lignes confirmées qui lui permettront de financer de nouveaux projets de concessions et de PPP et de faire face aux difficultés présentes du marché de financement.

La dette sans recours des Concessions logées chez Eiffarie/APRR, VP1/VP2/CEVM et ALienor était de 12 390 millions d'euros à la fin de 2008. Il s'agit d'un endettement long à taux fixes ou indexés sur l'inflation dont l'amortissement s'étale jusqu'en 2051 pour le viaduc de Millau et 2018 pour APRR.

Les difficultés exceptionnelles rencontrées depuis 18 mois sur le marché obligataire n'ayant pas permis à APRR d'utiliser le programme d'émission de 6 milliards d'euros mis en place en 2007, ses besoins de refinancement ont été couverts, depuis son acquisition début 2006, par des crédits bancaires à moyen terme et des émissions obligataires de la CNA ou auprès d'instances privées, le tout à des conditions particulièrement favorables. La ligne de liquidité de 1,8 milliard d'euros, à échéance 2013, couvre les besoins d'APRR entre deux opérations de marché ou crédit bancaire.

Le 17 avril 2008, Sacyr a cédé sa participation dans EIFFAGE à des investisseurs dont la Caisse des Dépôts, conduisant à une nouvelle répartition du capital et des droits de vote.

	Participation en capital	Droits de vote*
Caisse des Dépôts	19,8 %	20,4 %
Groupama	6,0 %	6,2 %
Salariés du Groupe	21,1 %	21,6 %
- <i>Détention collective**</i>	20,3 %	20,8 %
- <i>Actionariat direct</i>	0,8 %	0,8 %
Eiffaïme	8,1 %	8,4 %

* Les droits de vote ont été calculés en déduisant des droits de vote théoriques ceux de l'autocontrôle.

** *Sicavas EIFFAGE 2000, FCPE 2011, FCPE Secur+.*

L'action EIFFAGE a baissé de 44,5 % (37,37 euros contre 67,36 euros) en 2008, en ligne avec le marché (-42,7 % pour le CAC 40 et -43,1 % pour le SBF 120). Comme l'ensemble de la Bourse, elle a connu une extrême volatilité, dans de faibles volumes représentant 55,3 % du capital, contre 56,4 % en 2007 et 135 % en 2006, première année de l'agression avortée de Sacyr.

EIFFAGE a exercé en 2008 des options d'achat de ses propres actions portant sur un total de 1 614 000 actions et a acquis au comptant, dans le cadre de l'autorisation de l'Assemblée Générale des actionnaires du 25 juin 2008, 3 384 098 actions ; 1 384 783 actions ont été transférées à des collaborateurs, à l'occasion de l'exercice d'options d'achat ou d'acquisition d'actions attribuées gratuitement en 2006. Conformément aux pouvoirs que lui a conférés l'Assemblée Générale du 25 juin 2008, votre Conseil a annulé, le 1^{er} octobre 2008, 1 600 000 actions précédemment acquises. Ainsi, EIFFAGE détenait en fin d'exercice 2 544 473 de ses propres actions (2,78 % du capital social) à la suite des opérations résumées dans le tableau ci-dessous :

Nombre d'actions achetées en 2008	4 998 098 actions
Nombre d'actions transférées en 2008	1 384 783 actions
Nombre d'actions cédées en 2008	-
Nombre d'actions annulées en 2008	1 600 000 actions
Cours moyen des achats	67,41 euros
Montant des frais de négociation (HT)	123 282 euros
Nombre d'actions inscrites au 31.12.2008	2 544 473 actions
Valeur au cours d'achat des actions détenues	157 552 242 euros
Valeur nominale des actions détenues	10 177 892 euros

Les 1 614 000 actions acquises par exercice d'options ont été entièrement affectées à la mise en œuvre des plans d'options d'achat ou d'attribution gratuite d'actions au profit des salariés du Groupe. Sur les 3 384 098 actions acquises au comptant, 1 000 000 ont été affectées à cette même finalité et le solde, soit 2 384 098 actions, en vue d'annulation ; 1 600 000 d'entre elles ont été effectivement annulées en 2008. Aucune réallocation n'est intervenue dans l'année.



La société mère du Groupe, EIFFAGE SA, a dégagé un bénéfice net en 2008 de 388 millions d'euros contre 1 295 millions en 2007 et 398 millions en 2006.

Il est proposé à l'Assemblée, compte tenu de la bonne santé financière du Groupe, de maintenir le dividende à 1,20 euro. Ce dividende s'appliquerait aux 90 000 000 actions existant après l'annulation de 1 583 342 actions décidée par le Conseil du 26 février 2009. Le bénéfice correspondant aux dividendes non versés aux actions détenues en propre sera reporté à nouveau.

Il est rappelé que les distributions de dividendes des trois derniers exercices ont été les suivantes :

	Nombre d'actions	Revenus éligibles à la réfaction	Revenus non éligibles à la réfaction
2005	44 894 788	67 342 182 €	-
2006	93 172 338*	93 172 338 €	-
2007	93 183 342	111 820 010,40 €	-

* Le nominal des actions a été divisé par deux et, par conséquent, leur nombre multiplié par deux par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 avril 2006.

La liste des fonctions et mandats des Administrateurs figure en annexe au présent rapport.

Le Conseil d'Administration a tenu 7 réunions en 2008. Celles-ci ont été préparées par les travaux des trois Comités (Comité des Comptes, Comité des Nominations et des Rémunérations et Comité Stratégique). En 2008, le Comité des Comptes était composé de trois Administrateurs dont un indépendant, M. Bruno Flichy qui en assure la présidence, M. Jean-Louis Charles et M. Jean-Claude Kerboeuf. Le Comité des Nominations et des Rémunérations présidé par M. Serge Michel, comprend également M. Alain Quinet. Le Comité Stratégique était composé de MM. Bruno Flichy, Jean-François Roverato et Dominique Marcel, ce dernier en assurant la présidence.

Le Conseil a procédé, lors de sa dernière séance de l'année 2008, à une évaluation de ses travaux et de ceux des Comités au cours de l'exercice.

Les informations relatives aux rémunérations des mandataires sociaux figurent aux pages 174 à 176 du document de référence 2008 qui est partie intégrante du rapport de gestion à l'Assemblée.

Aucun des mandataires sociaux n'a bénéficié d'option d'achat ou de souscription d'actions. Ils ne bénéficient pas non plus de prime d'arrivée, de prime de départ, ni d'engagements complémentaires de retraite spécifiques.

Conformément aux dispositions du Code monétaire et financier et au Règlement Général de l'AMF, le Conseil doit vous reporter les opérations sur titres réalisées au cours de l'exercice par les mandataires sociaux et les personnes qui leur sont liées. M. Jean-François Roverato, Président-Directeur général, a acquis en 2008 par attribution gratuite d'actions 120 000 actions EIFFAGE (cours au jour de l'acquisition : 60,31 euros) et a apporté à la Société Eiffage 147 287 actions EIFFAGE (cours au jour de l'apport : 53 euros).

Les mandats de M. Bruno Flichy et de Mme Béatrice Brénéol, Administrateur représentant les salariés actionnaires, viennent à échéance avec la présente Assemblée. Le Conseil d'Administration de la Sicav EIFFAGE 2000, principal véhicule de l'actionnariat salarié collectif, a proposé à nouveau Mme Béatrice Brénéol, sa Présidente, pour représenter les salariés au Conseil d'Administration d'EIFFAGE. Aussi, celui-ci soumet à votre vote le renouvellement des mandats de M. Bruno Flichy et de Mme Béatrice Brénéol pour trois années supplémentaires.

Il vous est, par ailleurs, proposé d'élargir votre Conseil, dans l'esprit du Code de Gouvernement d'Entreprises élaboré par l'AFEP et le MEDEF, en nommant Mme Anne Duthilleul et M. Demetrio Ullastres en tant qu'Administrateurs indépendants pendant trois ans.

Si vous renouvelez et nommez les quatre candidats précités, le Conseil sera composé de 10 membres, dont trois indépendants et trois représentants des principaux actionnaires financiers.

Dans le domaine financier, il vous est proposé de renouveler les délégations données au Conseil en vue d'acquiescer en Bourse jusqu'à 10 % du capital social, et, le cas échéant, d'annuler les actions détenues dans le cadre du programme de rachat d'actions en réduisant le capital social.

Il vous est également demandé l'autorisation de consentir aux membres du personnel salarié et aux mandataires sociaux du Groupe des options d'achat d'actions pour un million d'actions EIFFAGE.

Conformément aux plans en cours qui concernent au total 794 collaborateurs, celui-ci viserait à intéresser aux performances du Groupe les responsables opérationnels et particulièrement les plus jeunes. Il ne prévoirait aucune décote et le Conseil veillera, avec l'aide du Comité des Nominations et des Rémunérations, à respecter, dans l'attribution des options, les principes de conditionnalité à la performance, de proportion à la rémunération totale de chaque bénéficiaire et de périodicité qui figurent dans les recommandations AFEP-MEDEF.

Vos Commissaires aux comptes vous soumettent leurs rapports sur les différents programmes présentés et le Conseil vous propose en conséquence d'approuver les résolutions qui vous sont soumises.

Le Conseil d'Administration



financier

ÉLÉMENTS FINANCIERS

ÉVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES DU GROUPE EIFFAGE

En millions d'euros	2006	2007	2008
Chiffre d'affaires par branche			
Construction	3 370	3 801	4 118
Travaux Publics	3 635	4 114	3 932
Installation Multitechnique	2 006	2 529	2 912
Construction Métallique	244	318	396
Concessions	1 490	1 834	1 868
TOTAL	10 745	12 596	13 226
Chiffre d'affaires par zone géographique			
France	9 199	10 192	10 733
Europe	1 421	2 229	2 357
Reste du monde	125	175	136
TOTAL	10 745	12 596	13 226

Le chiffre d'affaires cité dans le présent document de référence et dans les commentaires et publications sur l'activité du Groupe correspond à la production de l'exercice évaluée au prix de vente et comprend :

- les travaux et prestations exécutés directement par les sociétés intégrées ;
- la quote-part des travaux exécutés en participation avec d'autres entreprises, revenant à une société intégrée.

EFFECTIFS DU GROUPE

Les chiffres indiqués ci-dessous représentent le nombre moyen de salariés sous contrat au cours de l'exercice.

	2006	2007	2008
Effectifs moyens par catégorie socioprofessionnelle			
Cadres	6 883	7 710	7 954
Etam	15 432	17 435	18 219
Ouvriers	33 885	38 195	38 816
TOTAL	56 200	63 340	64 989

	2006	2007	2008
Effectifs moyens par branche			
Construction	14 029	15 682	16 382
Travaux Publics	19 365	20 765	21 538
Installation Multitechnique	17 485	21 452	21 619
Construction Métallique	1 086	1 328	1 431
Concessions	4 235	4 113	4 019
TOTAL	56 200	63 340	64 989

	2006	2007	2008
Effectifs moyens par zone géographique			
France	47 887	51 192	52 956
Europe	7 617	11 265	11 391
Reste du monde	696	883	642
TOTAL	56 200	63 340	64 989

RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT PAR BRANCHE

<i>En millions d'euros</i>	2006	2007	2008
Construction	176	211	186
Travaux publics	175	156	168
Installation multitechnique	101	130	104
Construction métallique	11	- 6	7
Concessions	500	675	695
Holding	0	- 25	- 56
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	963	1 141	1 104

RÉPARTITION DES IMMOBILISATIONS PAR BRANCHE

(y compris participation dans les entreprises associées)

<i>En millions d'euros</i>	2006	2007	2008
Construction	550	668	678
Travaux Publics	642	790	982
Installation Multitechnique	322	444	770
Construction Métallique	49	70	79
Concessions	15 077	15 099	15 260
Holding	81	59	100
TOTAL GROUPE	16 721	17 130	17 869

INVESTISSEMENTS DU GROUPE

<i>En millions d'euros</i>	2006	2007	2008
Immobilisations incorporelles	4	12	6
Immobilisations corporelles	132	220	255
Concessions Partenariats Public-Privé	4 957 ⁽¹⁾	690	980
Croissance externe	139	308	538
TOTAL	5 232	1 230	1 779

(1) Dont 4 617 millions correspondants à l'acquisition de 81,5 % d'APRR.

INVESTISSEMENTS CORPORELS

Les investissements corporels consistent pour l'essentiel dans le renouvellement récurrent du parc de matériel et des installations de production des sociétés du Groupe ; ils ont fortement augmenté depuis 2007, particulièrement dans l'activité Travaux Publics.

CONCESSIONS

Depuis 2000, la stratégie de développement du Groupe dans les Concessions puis dans les opérations de Partenariats Public-Privé (PPP) a porté ses fruits avec les attributions successives d'un contrat de 155 km d'autoroutes à péage virtuel au Portugal, la concession du viaduc de Millau en France, la concession de la liaison ferroviaire Perpignan-Figueras entre la France et l'Espagne, la concession de l'autoroute A65 entre Pau et Langon, la concession du tunnel Prado Sud à Marseille et les contrats en PPP d'un lot de 4 prisons, du Centre Hospitalier Sud-Francilien, de centres hospitaliers à Rennes, Annemasse et St-Nazaire, du siège de la Direction Générale de la Gendarmerie, de plusieurs gendarmeries et du Grand Stade de Lille. Les investissements

nécessaires pour la construction et la mise en service de ces infrastructures mobilisent des moyens importants.

Le 20 février 2006, EIFFAGE a pris le contrôle du groupe APRR à un prix de 61 euros par action, et cette acquisition a été suivie d'une procédure de garantie de cours : à l'issue de ces opérations, Eiffarie – consortium créé entre EIFFAGE et des fonds d'investissement du groupe Macquarie – détenait 81,48 % du capital d'APRR, pour un investissement net total de 4,6 milliards d'euros.

En 2006 également, EIFFAGE a consacré 340 millions d'euros à entretenir ses concessions en exploitation ou à développer ses opérations de concession ou de PPP en cours de construction.

En 2007, les investissements dans le secteur des Concessions et des PPP ont été réalisés par APRR pour l'entretien et l'extension de son réseau et par EIFFAGE pour développer ses opérations en cours de construction (235 millions d'euros).

En 2008, les investissements d'APRR se sont élevés à 452 millions d'euros auxquels il faut ajouter 110 millions d'investissements en fonds propres dans la société Adelaç qui exploite l'autoroute A41

entrée en service en décembre ; les autres immobilisations du Groupe sont relatives au développement de la concession d'A'Liéonor (A65 Pau-Langon), et aux programmes de PPP de prisons et d'hôpitaux essentiellement.

CROISSANCE EXTERNE (hors concessions)

En 2006, la croissance externe a été particulièrement importante chez Forclum avec de nombreuses acquisitions en Espagne et un renforcement de ses positions en Allemagne, tandis qu'EIFFAGE Travaux Publics a acquis en fin d'année 51 % de l'entreprise Teodoro Gomes Alho au Portugal. (Cette participation a été cédée en 2008).

En 2007, les investissements de croissance externe ont plus que doublé, traduisant la volonté du Groupe de développer la part de son activité réalisée en Europe hors de France ; cette croissance s'est concrétisée dans toutes les branches du Groupe.

En 2008, EIFFAGE a acquis les sociétés Clemessy et Crystal qui viendront renforcer, avec Forclum, le pôle énergie du Groupe.

FACTEURS DE RISQUES

RISQUES DE MARCHÉ

Hors la dette sans recours des sociétés concessionnaires consolidées, le groupe EIFFAGE est en situation de trésorerie nette positive. La dette nette sans recours relative aux activités de Concessions (12 390 millions d'euros au 31 décembre 2008) est portée par le groupe APRR et son holding de contrôle EIFFARIE dont 75 % à taux fixe ou couvert, par le holding de contrôle de la société concessionnaire du viaduc de Millau entièrement à taux fixe sur un capital indexé à l'inflation, par la société A'Liéonor concessionnaire de l'autoroute A65 Pau-Langon entièrement à taux fixe et par la société Optimep 4, titulaire d'un contrat de PPP pour un lot de 4 prisons. Les éléments d'appréciation de l'exposition du Groupe aux variations des taux d'intérêt sont détaillés dans l'annexe aux comptes consolidés, page 113 et pages 129-130, note 23.

Par ailleurs, plus de 95 % de son chiffre d'affaires étant réalisé sur les marchés de la zone euro, le Groupe est très peu exposé au risque de change.

EIFFAGE n'est pas exposé au risque sur actions, les excédents de trésorerie du Groupe étant placés en OPCVM monétaires réguliers ou en certificats de dépôt bancaires.

RISQUES DE LIQUIDITÉ

Au début de l'année 2004, EIFFAGE a signé une ouverture de crédit sur 5 ans de 500 millions d'euros avec un syndicat bancaire ; ce crédit a été porté, début 2005, à 555,5 millions d'euros pour une durée qui a été prolongée, début 2007, jusqu'en février 2012. À la fin de l'année 2005, EIFFAGE a négocié une convention de crédit destinée entre autres à financer son apport en fonds propres dans la société EIFFARIE (cf. ci-dessus) ; ce crédit a été intégralement remboursé par anticipation début 2007 pour sa partie utilisée et le solde, 152,6 millions d'euros, est disponible jusqu'en novembre 2012.

Ces deux lignes de crédit, toutes deux à échéance de 5 ans et non utilisées, concourent à la liquidité du Groupe, qui est par ailleurs en situation de trésorerie nette positive de 629 millions d'euros au 31 décembre 2008, en raison notamment de la cession en 2007 de la participation que détenait EIFFAGE dans la société COFIROUTE et de l'ouverture du capital de la CEVM suivie de son refinancement par un endettement sans recours d'une durée de 44 ans.

De son côté, APRR dispose depuis 2007 d'un programme d'émissions d'obligations (EMTN) d'un montant maximum de 6 milliards d'euros ainsi que de lignes de liquidité d'une durée de 7 ans mises

en place en 2006 et 2007 et dont 505 millions d'euros étaient disponibles au 31 décembre 2008. L'ensemble de ces concours doit permettre à APRR de couvrir ses besoins d'investissement et de refinancement de sa dette existante. En 2008, malgré des conditions de marché difficiles, APRR a été en mesure de lever 591 millions de nouveaux financements.

Les covenants auxquels ces dettes sont éventuellement soumises et leur respect au 31 décembre 2008 sont exposés dans l'annexe aux comptes consolidés, note 23, page 130.

RISQUES JURIDIQUES

Une part importante de l'activité du Groupe est soumise à la réglementation sur les marchés publics et, en matière de construction, à des garanties décennales.

Certaines activités relèvent des autorisations concernant les installations classées, notamment dans le secteur routier (postes d'enrobage – usines de liants – carrières avec en outre, en ce qui concerne ces dernières, la délivrance de garanties financières de remises en état).

Certains contrats peuvent être soumis à des clauses de confidentialité (Défense Nationale).

Les litiges ou arbitrages n'ont pas eu, dans un passé récent, d'incidence significative sur la situation financière du Groupe, compte tenu des provisions constituées.

RISQUES INDUSTRIELS ET ENVIRONNEMENTAUX

De par la nature de ses activités, le Groupe est peu exposé aux risques industriels ; sur le plan environnemental, des réglementations particulières régissent les activités des différentes branches du Groupe : traitement des matériaux de déconstruction ou issus des chantiers dans le secteur de la construction, production de matériaux dans le secteur routier, etc. Les actions menées par le Groupe pour gérer ces risques sont développées dans le rapport sur la responsabilité sociale, sociétale et environnementale (pages 67 à 75).

Le coût et le montant des investissements liés aux mesures de prévention et d'adaptation aux normes et réglementations en vigueur sont présentés dans le rapport sur le développement durable, page 89.

ASSURANCES

Le Groupe a une politique de couverture des risques prenant en considération l'effet de taille.

En premier lieu, certains risques de fréquence importante et d'intensité faible sont traités dans le cadre d'une politique d'auto-assurance (dommage automobile) ou de franchises adaptées (décennale).

En second lieu, les risques d'intensité plus importants font l'objet d'une attention particulière par la souscription de garantie consécutive (responsabilité civile).

L'activité de construction se caractérise par une réglementation particulière et des obligations légales d'assurances (décennale bâtiment) ; ces sujets sont suivis par les directions juridiques de chacune des branches.

Le responsable assurance, au niveau du Groupe, veille à la cohérence de l'ensemble du dispositif, notamment en matière de politique d'auto-assurance et de plafonds de garantie.

Description des assurances souscrites

■ Les différentes lignes d'assurance de responsabilité civile confèrent une couverture globale de 85 millions d'euros par sinistre ; une ligne complémentaire porte cette couverture à 155 millions d'euros

par sinistre et par an depuis 2003. Ce programme de garantie bénéficie à APRR et ses filiales depuis leur intégration dans le Groupe.

■ La couverture de la responsabilité décennale concerne quasi exclusivement l'activité France. La garantie souscrite est conforme à la loi n° 78-12 du 4 janvier 1978 et ses décrets d'application et apporte une couverture contre les dommages aux bâtiments après réception pour une durée de 10 ans à concurrence du coût des désordres observés.

■ Diverses assurances d'abonnement annuelles couvrent, au niveau du Groupe ou des filiales, en ce compris APPR et ses filiales, le patrimoine ou les biens d'exploitation propres du Groupe, polices Tous Risques Chantier (dommages en cours de travaux), multirisques (bureaux, logements, ateliers) et automobiles (R.C., vol, incendie).

■ Enfin, les risques environnementaux accidentels sont couverts au titre des polices responsabilité civile ; les installations classées (postes d'enrobés...) font l'objet de polices spécifiques.

Le montant global des primes versées par le Groupe au titre des assurances décrites ci-dessus, s'élève en 2008 à 47 millions d'euros contre 47 millions en 2007 et 45 millions en 2006.

NANTISSEMENTS D'ACTIFS – ENGAGEMENTS HORS BILAN

Le groupe EIFFAGE a renouvelé en 2007 un programme de titrisation de créances commerciales mis en place en 2002 pour s'assurer d'une source de financement à moyen terme ; l'incidence sur les comptes de ce programme est exposée dans l'annexe aux comptes consolidés, page 112 – Emprunts et dettes financières diverses.

En 2003, dans le cadre du refinancement de la Société Marseillaise du Tunnel du Prado Carénage (SMTPC), EIFFAGE a été amené à nantir au profit des prêteurs 505 920 actions représentant 8,7 % du capital de la SMTPC.

En 2006, EIFFARIE – holding de contrôle d'APRR – a nanti la totalité des actions APRR qu'elle détenait (soit 92 101 132 actions représentant 81,48 % du capital d'APRR) au profit des banques qui ont financé leur acquisition. Ce financement a une durée de 7 ans.

En 2007, dans le cadre du refinancement de la CEVM et de son holding de contrôle VP2, la totalité des actions de CEVM ont été nanties au profit des prêteurs et de leurs assureurs. Ce financement a une durée de 44 ans.

D'une manière générale, les financements de projet dans le domaine des Concessions ou des Partenariats Public-Privé nécessitent le nantissement au profit des prêteurs et de leurs garants des titres des sociétés créées à cet effet, qui sont titulaires de tels contrats.

Il n'existe pas d'engagements hors bilan significatifs autres que ceux décrits ci-dessus ou détaillés dans le tableau figurant en note 38 de l'annexe aux comptes consolidés (page 138).

BREVETS, LICENCES, APPROVISIONNEMENTS

Il n'existe pas de dépendance significative du Groupe à l'égard de brevets, licences ou contrats d'approvisionnement.

LITIGES ET ARBITRAGES

À la connaissance de la société, il n'existe pas à ce jour de faits exceptionnels ni de litiges susceptibles d'affecter significativement l'activité, les résultats, le patrimoine ou la situation financière du Groupe.

INFORMATION SUR LES TENDANCES

L'acquisition, en décembre 2008, des sociétés Clemessy et Crystal va apporter au Groupe plus de 800 millions d'euros d'activité dans l'énergie et renforcer la position d'EIFFAGE parmi les leaders de ces métiers.

Les succès commerciaux du Groupe dans les PPP et les Concessions ont maintenu, malgré le retournement de la conjoncture, le carnet de commandes à un haut niveau, à 10,4 milliards d'euros. Les fortes positions d'EIFFAGE en France, au Benelux dans ses activités de travaux, les mesures d'adaptation adoptées en Péninsule ibérique et le renforcement des structures du contrôle des activités en Europe, permettent d'envisager une progression maîtrisée du chiffre d'affaires consolidé à 13,7 milliards d'euros, dont 11,8 milliards d'euros pour les travaux et 1,9 milliard d'euros pour les concessions. Cette prévision anticipe la poursuite de la tendance observée au second semestre et, notamment, une réduction de l'activité dans certains pays d'Europe.

La ventilation sectorielle du carnet de commandes et de la prévision de chiffre d'affaires présentés ci-dessous prend en compte l'organisation en place depuis 2009 avec l'acquisition par Eiffel du pôle génie mécanique et maintenance industrielle de Forclum qui forme avec les activités antérieures d'Eiffel une branche « Métal », tandis que les activités de Forclum, Clemessy et Crystal sont regroupées dans une branche « Énergie ».

CARNET DE COMMANDES AU 1^{ER} JANVIER 2009

Millions d'euros	Au 01-01-2008	Au 01-01-2009	Variation
Construction	4 670	4 320	- 7,5 %
Travaux Publics	3 070	3 035	- 1,1 %
Énergie	1 465	2 380	+ 62,5 %
Métal	595	665	+ 11,8 %
TOTAL	9 800	10 400	+ 6,1 %

PRÉVISION DE CHIFFRE D'AFFAIRES 2009

Millions d'euros	2008	2009 prévisions	Variation
Construction	4 118	3 950	- 4,1 %
dont immobilier	631	470	
Travaux Publics	3 932	3 800	- 3,4 %
Énergie	2 591	3 330	+ 28,5 %
Métal	717	720	+ 0,4 %
Concessions	1 868	1 900	+ 1,7 %
TOTAL	13 226	13 700	+ 3,6 %
Dont :			
France	10 733	11 380	+ 6,0 %
Europe	2 357	2 160	- 8,4 %
Monde	136	160	+ 17,6 %

La solidité de son bilan, l'importance de la trésorerie disponible, une approche très prudente de son développement doivent permettre à EIFFAGE de franchir cette période plus difficile et d'en sortir renforcé.

Les informations financières trimestrielles de la fin des 1^{er} et 3^e trimestres seront diffusées respectivement les 14 mai et 6 novembre 2009 ; le rapport financier semestriel et les comptes semestriels seront diffusés et publiés le 31 août 2009.

financier

COMPTES CONSOLIDÉS

BILAN CONSOLIDÉ au 31 décembre 2008

ACTIF

En millions d'euros	Notes	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Actif non courant			
Immobilisations corporelles	7	1 165	965
Immeubles de placement	7	11	11
Immobilisations en concession	7-9	13 534	13 240
Goodwill	7-8	2 793	2 425
Autres immobilisations incorporelles	7	27	23
Participations dans les entreprises associées	7-10	138	88
Autres actifs financiers	7	201	378
Impôts différés	16	448	204
Total actif non courant		18 317	17 334
Actif courant			
Stocks	11	444	503
Clients et autres débiteurs	12	4 049	3 933
Impôts courants	16	73	11
Autres actifs	15	1 291	1 318
Actifs détenus en vue de la vente		-	70
Trésorerie et équivalents de trésorerie	17-19	1 786	1 930
TOTAL DE L'ACTIF		25 960	25 099

CAPITAUX PROPRES ET PASSIF

En millions d'euros	Notes	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Capitaux propres			
Capital	20	366	373
Réserves consolidées		2 061	1 507
Résultat de l'exercice		301	1 000
Capitaux propres part du Groupe		2 728	2 880
Intérêts minoritaires		576	786
Total des capitaux propres		3 304	3 666
Passif non courant			
Emprunts	19	12 473	11 627
Impôts différés	16	1 871	1 886
Provisions non courantes	21	211	192
Autres passifs non courants		39	43
Passif courant			
Fournisseurs et autres créanciers	24	3 140	3 041
Emprunts et dettes financières diverses	19	269	272
Partie à moins d'un an des emprunts non courants	19	805	763
Dettes d'impôt sur le résultat	16	53	89
Provisions courantes	21	506	481
Autres passifs	25	3 289	3 037
Passifs détenus en vue de la vente		-	2
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIF		25 960	25 099

Les notes 1 à 38 font parties intégrantes des comptes consolidés.

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ au 31 décembre 2008

En millions d'euros	Notes	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Produit des activités opérationnelles		13 293	12 577
Autres produits de l'activité		4	4
Achats consommés		- 2 896	- 2 768
Charges de personnel		- 3 113	- 2 831
Charges externes		- 5 012	- 4 786
Impôts et taxes		- 353	- 339
Dotations aux amortissements		- 788	- 737
Dotations aux provisions (nettes de reprises)		11	- 22
Variation des stocks de produits en-cours et de produits finis		- 75	24
Autres produits et charges d'exploitation		33	19
Résultat opérationnel courant		1 104	1 141
Autres produits et charges opérationnels	32	- 32	- 64
Résultat opérationnel		1 072	1 077
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		103	94
Coût de l'endettement financier brut		- 571	- 534
Coût de l'endettement financier net		- 468	- 440
Autres produits et charges financiers	33	- 57	676
Quote-part du résultat des entreprises associées		7	4
Impôt sur le résultat	16	- 186	- 227
RÉSULTAT NET		368	1 090
• part du Groupe		301	1 000
• intérêts minoritaires		67	90
Résultat revenant aux actionnaires de la société, en euros, par action :			
Résultat de base par action (part du Groupe)	35	3,28	10,85
Résultat dilué par action (part du Groupe)	35	3,24	10,73

Les notes 1 à 38 font parties intégrantes des comptes consolidés.

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS au 31 décembre 2008

	Capital	Primes	Réserves	Résultat	Total part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total des capitaux propres
<i>En millions d'euros</i>							
Capitaux propres au 01/01/2007	373	278	824	377	1 852	902	2 754
Affectation du résultat précédent	-	-	377	- 377	-	-	-
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	7	7
Actions propres	-	-	30	-	30	-	30
Paiements en actions (IFRS 2)	-	-	12	-	12	-	12
Distribution	-	-	- 93	-	- 93	- 319	- 412
Résultat de l'exercice	-	-	-	1 000	1 000	90	1 090
Écart de conversion	-	-	13	-	13	-	13
Variation de juste valeur des instruments financiers	-	-	66	-	66	45	111
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	79	-	79	45	124
Produits et charges de la période	-	-	79	1 000	1 079	135	1 214
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	61	61
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2007	373	278	1 229	1 000	2 880	786	3 666
Capitaux propres au 01/01/2008	373	278	1 229	1 000	2 880	786	3 666
Affectation du résultat précédent	-	-	1 000	- 1 000	-	-	-
Augmentation/Diminution de capital	- 6	-	- 61	-	- 67	11	- 56
Actions propres	-	-	- 68	-	- 68	-	- 68
Paiements en actions (IFRS 2)	-	-	9	-	9	-	9
Distribution	-	-	- 111	-	- 111	- 161	- 272
Résultat de l'exercice	-	-	-	301	301	67	368
Écart de conversion	-	-	- 17	-	- 17	-	- 17
Variation de juste valeur des instruments financiers	-	-	- 199	-	- 199	- 124	- 323
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	- 216	-	- 216	- 124	- 340
Produits et charges de la période	-	-	- 216	301	85	- 57	28
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	- 3	- 3
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2008	367	278	1 782	301	2 728	576	3 304

Les notes 1 à 38 font parties intégrantes des comptes consolidés.

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ au 31 décembre 2008

En millions d'euros	Notes	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	17	1 844	1 386
Incidence des variations de cours des devises		- 6	3
Trésorerie d'ouverture corrigée		1 838	1 389
Résultat net		368	1 090
Incidence nette des sociétés mises en équivalence		-	1
Dotations nettes aux amortissements et provisions		748	746
Autres résultats sans effet sur la trésorerie		- 59	- 85
Résultat sur cessions		- 25	- 709
Autofinancement		1 032	1 043
Charge nette d'intérêts		519	537
Intérêts versés		- 525	- 552
Charge d'impôt sur le résultat		186	227
Impôt sur le résultat payé		- 356	- 345
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	18	244	- 164
Flux net de trésorerie générés par l'activité opérationnelle (I)		1 100	746
Immobilisations incorporelles		- 6	- 12
Concessions		- 867	- 662
Immobilisations corporelles		- 255	- 220
Immobilisations financières		- 651	- 336
Total des acquisitions d'immobilisations		- 1 779	- 1 230
Cessions d'immobilisations		147	1 015
Trésorerie des entités acquises / cédées		115	38
Flux net de trésorerie liés aux activités d'investissement (II)		- 1 517	- 177
Dividendes versés aux actionnaires		- 272	- 412
Augmentation de capital		11	7
Rachats et reventes d'actions propres		- 135	30
Remboursement d'emprunts		- 925	- 1 706
Emission d'emprunts		1 623	1 967
Flux net de trésorerie liés aux activités de financement (III)		302	- 114
Variation de trésorerie (I + II + III)		- 115	455
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	17	1 723	1 844

Les notes 1 à 38 font parties intégrantes des comptes consolidés.

Les principales variations observées sur le tableau des flux de trésorerie concernent :

- Les investissements dans les concessions (867 millions d'euros en 2008 contre 662 millions d'euros l'exercice précédent) :
 - sur le réseau APRR/AREA pour 442 millions d'euros ;
 - sur l'autoroute en construction A'liénor pour 165 millions d'euros ;
 - sur la construction de 4 prisons en PPP pour 129 millions d'euros ;
 - sur l'hôpital Sud-Francilien pour 60 millions d'euros ;
 - sur le CHU de Rennes pour 20 millions d'euros.
- Les cessions d'immobilisations en 2007 de 1 015 millions d'euros portaient principalement sur les titres Cofiroute pour 758 millions d'euros et sur le holding de tête de la Compagnie Eiffage du Viaduc de Millau pour 205 millions d'euros.

(Sauf indication contraire tous les chiffres cités sont exprimés en millions d'euros)

I INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le groupe EIFFAGE est domicilié au 163, quai du Docteur Dervaux, Asnières sur Seine, France.

Ses actions sont cotées sur Euronext Paris.

Les états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2008 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 26 février 2009 et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale du 22 avril 2009.

P PRINCIPAUX PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES APPLIQUÉS

2.1. BASE DE PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers consolidés ont été établis en conformité avec les IFRS telles qu'adoptées dans l'Union Européenne.

Ils sont présentés en euros, monnaie fonctionnelle de la société mère EIFFAGE.

L'évolution des normes IFRS à la clôture de l'exercice est la suivante :

a) Les nouvelles normes, interprétations ou amendements de normes existantes suivants sont d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2008 selon l'IASB mais ne sont d'application obligatoire pour l'Union Européenne qu'en 2009.

IFRIC 11 – Actions propres et transaction intra-groupe ; **IFRIC 14** – Plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, les exigences de financement minimal et leur interaction. Ces interprétations, qui n'ont pas été appliquées par anticipation, n'ont pas d'incidence sur les états financiers du Groupe.

b) Les normes, interprétations ou amendements suivants, ne sont pas encore en vigueur pour les exercices clôturant le 31 décembre 2008 et le Groupe n'a pas anticipé leur application pour la préparation des états financiers consolidés.

IFRS 8 – Secteurs opérationnels. Cette norme requiert la présentation des informations sectorielles selon l'approche qu'en a la direction de l'Entité. Son application ne devrait pas entraîner, pour le Groupe, de changements par rapport aux secteurs d'activités définis actuellement.

IFRIC 12 – Contrats de concession : cette interprétation, publiée par l'IASB (International Accounting Standard Board) est toujours en examen par l'Union Européenne.

Cette interprétation classe les contrats de concession de service public en deux catégories distinctes qui vont recevoir chacune un traitement comptable approprié :

1) Les contrats dans lesquels le concessionnaire reçoit un droit à facturer une rémunération pour l'utilisation de l'actif et pour lesquels il supporte, in fine, le risque de demande lié à l'infrastructure. L'actif relatif à ces contrats sera inscrit en immobilisation incorporelle, reflétant le droit du concessionnaire à percevoir une rémunération auprès des usagers de l'actif. Ce modèle de l'immobilisation incorporelle s'appliquera particulièrement aux infrastructures autoroutières actuellement gérées par le Groupe ;

2) Les contrats dans lesquels le concessionnaire a un droit inconditionnel à recevoir de la trésorerie quelles que soient les conditions d'utilisation du bien. L'actif correspondant sera inscrit en « Créances financières » amortissable selon les données financières contractuelles propres à chacune des affaires.

Ce modèle de la créance financière s'appliquera plus particulièrement à certains contrats de Partenariat Public-Privé (PPP) que le Groupe a obtenu récemment.

Le groupe EIFFAGE a choisi de ne pas appliquer par anticipation cette interprétation au 31 décembre 2008. L'analyse des impacts est en cours ; l'application par le Groupe nécessitera une adaptation des règles et procédures comptables applicables aux contrats de concession pour le volet de la comptabilisation des provisions pour renouvellement, et aux contrats de PPP pour la comptabilisation de la créance financière.

IFRIC 15 – Contrats de construction immobilière : cette interprétation d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2009 est en cours d'évaluation.

Les normes adoptées par l'Union Européenne sont consultables sur le site internet de la Commission Européenne : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopt-ed-commission.

2.2. MÉTHODES ET PRINCIPES DE CONSOLIDATION

Méthodes comptables

Les états financiers sont établis sur la base des coûts historiques (le cas échéant amortis), à l'exception des éléments suivants évalués en juste valeur conformément aux règles édictées par les IFRS :

- instruments financiers disponibles à la vente ;
- immeubles de placement ;
- instruments financiers ;
- instruments financiers dérivés.

Méthodes de consolidation utilisées

Les entités dans lesquelles le Groupe détient directement ou indirectement plus de 50 % des droits de vote ou exerce un contrôle effectif sont consolidées par intégration globale. Il y a contrôle lorsque le Groupe a le pouvoir, directement ou indirectement, de contrôler les décisions opérationnelles et financières de la filiale de façon à obtenir les avantages économiques de son activité.

Les entités dont le Groupe détient entre 50 % et 20 % des droits de vote ou dans lesquelles il exerce directement ou indirectement une influence notable sont consolidées par mise en équivalence.

Les comptes des sociétés en participation françaises gérées sont intégrés globalement dans les comptes des sociétés du Groupe et totalement maintenus dans les comptes consolidés. Les sociétés en participation ou joint-ventures à l'étranger dont le Groupe est gérant sont également intégrées selon la méthode de l'intégration globale. Pour les sociétés en participation non gérées, seule la part de leur résultat attribuée au Groupe est enregistrée au compte de résultat au sein du poste « Autres produits et charges d'exploitation ».

Les entités de production de matériaux routiers sont intégrées lorsque le chiffre d'affaires réalisé avec les tiers externes à l'entité dépasse 1,5 million d'euros.

Les sociétés de promotion immobilière sont consolidées lorsque leur programme à l'origine dépasse 6 millions d'euros et que leur stock, mesuré à la fin de l'exercice précédent, est supérieur à 1,2 million d'euros.

Le résultat des entités consolidées acquises ou cédées durant l'année figure dans les états consolidés, respectivement à partir de la date d'acquisition ou jusqu'à la date de cession.

États financiers des entités hors zone euro

Les entités ou établissements dont la monnaie de fonctionnement n'est pas l'euro établissent leurs états financiers dans la monnaie utilisée localement. Ces derniers sont convertis au taux de clôture pour le bilan et au taux moyen pondéré mensuel pour le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie. L'utilisation du cours moyen est une valeur approchée du cours à la date de transaction en l'absence de fluctuations significatives des cours. Les écarts de change issus de ce traitement, additionnés à ceux qui résultent de la conversion des capitaux propres d'ouverture de ces entités au taux de clôture, sont inclus dans la rubrique « Écart de conversion » au sein des réserves consolidées du Groupe.

Lors de la cession d'une entité étrangère, les écarts de change cumulés sont enregistrés en résultat.

2.3. INFORMATIONS SECTORIELLES

Le Groupe présente son information sectorielle de premier niveau selon ses différents pôles d'activité :

■ Construction ■ Travaux Publics ■ Installation multitechnique ■ Construction métallique ■ Concessions et gestion de services publics, et selon un découpage géographique pour le deuxième niveau : ■ France ■ Europe ■ Reste du monde.

2.4. COMPTABILISATION DES CONTRATS DE CONSTRUCTION

Les contrats de construction sont comptabilisés selon la méthode de l'avancement, conformément à la norme IAS 11.

Le Groupe utilise la méthode qui mesure de façon la plus fiable les travaux exécutés : soit l'avancement physique de l'ouvrage, soit l'avancement par les coûts.

La norme IAS 11 est également appliquée aux chantiers de construction d'ouvrage exploités par le Groupe dans le cadre de son exploitation de concessions.

Les contrats déficitaires font l'objet d'une provision pour perte à terminaison, inscrite en provision courante et ce, quel que soit le degré d'avancement des contrats.

Ces provisions sont fondées sur les données prévisionnelles propres à chaque contrat. Elles peuvent au cas par cas intégrer les produits de réclamations déposées lorsque leur obtention est probable et leur montant déterminable de façon fiable.

Les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation est enregistré au cours de la période durant laquelle ils sont intervenus.

2.5. ACTIVITÉ IMMOBILIÈRE

Les opérations immobilières en cours de construction sont appréhendées selon la méthode de l'avancement dès lors que l'opération a fait l'objet d'une vente notariée ou d'un contrat de promotion signé.

Le calcul du taux d'avancement est fondé sur l'avancement physique des chantiers et il est appliqué au résultat prévisionnel des lots vendus.

2.6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Elles sont valorisées au coût diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur. Elles sont l'objet de ventilation en composants conformément à la norme IAS 16. Les immobilisations financées au moyen de contrats de location-financement tels que définis par la norme IAS 17 « Contrats de location » sont présentées au sein des immobilisations corporelles. La dette correspondante est inscrite en passif financier.

Amortissement

Elles sont amorties à compter de la date à laquelle le bien est mis en service selon la durée d'utilité propre à chaque nature d'immobilisation dont les principales sont les suivantes :

■ Construction	20 à 40 ans
■ Installations techniques, matériels et outillage	3 à 15 ans
■ Autres immobilisations corporelles	5 à 10 ans

Terrains de carrières

Les terrains de carrières sont évalués à la quantité de gisement prévisionnel. L'amortissement annuel est fonction des tonnages extraits.

2.7. IMMEUBLES DE PLACEMENT

Le Groupe détient en propre un certain nombre d'immeubles dont il retire des loyers. Ces biens sont à la clôture de l'exercice, évalués en juste valeur.

Les variations de juste valeur des immeubles de placement sont comptabilisées en résultat de période parmi les « Autres produits et charges d'exploitation ».

La juste valeur des immeubles de placement est obtenue en appliquant aux loyers et produits nets encaissés un coefficient de rentabilité attendue en fonction de leurs localisations et de leurs typologies. Des évaluations périodiques sont réalisées par les responsables du département gestion du patrimoine immobilier.

2.8. REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES ET TESTS DE VALEUR

Lors d'un regroupement d'entreprises, les actifs, passifs, passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition. Les écarts d'évaluation dégagés à cette occasion sont comptabilisés dans les actifs et passifs concernés, y compris pour la part des minoritaires.

L'excédent du coût du regroupement d'entreprises sur la part d'intérêt dans la juste valeur nette des éléments identifiables désignés ci-avant est inscrite au poste « Goodwill », pour les sociétés intégrées selon la méthode d'intégration globale, et inclus dans la rubrique « Participation dans des entreprises associées » pour les sociétés mises en équivalence.

Conformément à la norme IFRS 3 « Regroupements d'Entreprises », le Groupe dispose d'un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition pour ajuster les justes valeurs attribuées aux actifs, passifs ou passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise.

Ces goodwill ne sont pas amortis mais peuvent faire l'objet d'une dépréciation selon le résultat de tests de valeur mis en œuvre au minimum une fois par an et à chaque fois qu'apparaît un indice de perte de valeur.

La valeur recouvrable des goodwill est appréciée sur la base de la valeur recouvrable d'Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) auxquelles ils sont rattachés. La valeur recouvrable étant la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité.

Les goodwill sont alloués aux UGT susceptibles de bénéficier des synergies du regroupement aboutissant à leur segmentation par métier et par localisation en France ou hors de France.

Compte tenu de la difficulté d'évaluer de façon fiable les justes valeurs diminuées des coûts de vente des UGT du Groupe, eu égard notamment à l'absence de références ou de transactions comparables suffisantes, la valeur recouvrable des UGT est déterminée sur la base de leurs valeurs d'utilité estimées en utilisant la méthode de l'actualisation des flux disponibles sur la base des deux éléments suivants :

- flux de trésorerie prévisionnels à dette nulle soit :
 - résultat opérationnel + amortissements,
 - variation du besoin en fonds de roulement,
 - investissement de renouvellement,
 - impôts ;
- taux d'actualisation (coût d'opportunité du capital) déterminés pour chaque Unité Génératrice de Trésorerie, en fonction de son activité et du profil de risque associé.

La valeur recouvrable des UGT, hors concessions, est déterminée par actualisation à l'infini des flux de trésorerie calculés sur la base d'un flux normatif, prudent dans le contexte de crise actuel, et le cas échéant d'un taux de croissance adapté au potentiel de développement et à la situation concurrentielle du métier visé.

La valeur recouvrable de l'UGT Concessions est déterminée par la sommation des flux de trésorerie actualisés sur la période de vie des contrats.

Les principaux paramètres du modèle sont les suivants :

	Taux d'actualisation	Taux de croissance
UGT France	7,6 % à 8,4 %	0 %
UGT Europe	8,6 %	1,5 % à 2 %
UGT Concessions	6,6 %	[*]

[] Le taux de croissance est variable sur la période de vie du contrat et est fonction de différents paramètres cohérents avec chacun des contrats de concession.*

Différentes hypothèses mesurant la sensibilité de la méthode sont systématiquement testées sur ces paramètres :

- variation des flux de trésorerie normatifs
- variation du taux d'actualisation des flux de trésorerie

Les tests de sensibilité portent sur les hypothèses de taux d'actualisation et de flux normatif.

Une hausse de 0,5 % du taux d'actualisation ne générerait pas de valeurs recouvrables des goodwill inférieures à leurs valeurs nettes comptables.

Une baisse de 10 % des flux normatifs ne révélerait pas de valeurs recouvrables des goodwill inférieures à leurs valeurs nettes comptables.

Les goodwill et les écarts d'évaluation relatifs à des sociétés étrangères sont considérés appartenir à l'entité étrangère. Ils sont exprimés dans la devise fonctionnelle de l'entité.

Les badwill sont comptabilisés directement en résultat l'année d'acquisition.

L'utilisation de taux après impôt aboutit à la détermination de valeurs recouvrables identiques à celles obtenues en appliquant des taux avant impôt à des flux de trésorerie non fiscalisés.

2.9. IMMOBILISATIONS EN CONCESSION

L'interprétation IFRIC 12, relative aux concessions publiée par l'IASB (International Accounting Standard Board) est en examen auprès du Parlement Européen.

Dans ce contexte le Groupe a poursuivi en 2008, le traitement qu'il appliquait antérieurement.

Les biens exploités dans le cadre de contrats de concession de services publics sont regroupés à l'actif du bilan sous le poste spécifique « Immobilisations en concession ».

Les immobilisations correspondent soit à des immobilisations « non renouvelables » pendant la durée de la concession (notamment infrastructures et ouvrages d'art), soit à des immobilisations « renouvelables » qui ont une durée de vie inférieure à celle de la concession (aménagement de parkings, matériels de péage, informatique, barrières...). Ces immobilisations figurent au bilan pour leur coût historique de construction ou d'acquisition (y compris les frais financiers supportés pendant la période de construction), net des amortissements constatés.

Les immobilisations qui ont une durée d'utilisation propre (inférieure à celle de la concession) sont amorties sur leur durée d'utilisation estimée.

Les immobilisations non renouvelables sont amorties sur la durée de la concession sur un rythme qui traduit, au cas par cas, la consommation des avantages économiques liés à l'exploitation de l'actif.

2.10. AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Elles sont composées essentiellement de logiciels amortis sur trois à cinq ans et de droits d'exploitation de carrières.

2.11. DÉPRÉCIATION D'ACTIFS NON FINANCIERS

Les actifs ayant une durée d'utilité indéterminée ne sont pas amortis et sont soumis à un test de dépréciation annuel. Les autres actifs amortissables sont soumis à un test de dépréciation lorsqu'en raison d'événements ou de circonstances particulières, la valeur recouvrable est susceptible d'être inférieure à la valeur comptable.

La dépréciation est comptabilisée à hauteur de l'excédent entre la valeur comptable et la valeur recouvrable ; le test de dépréciation est réalisé le cas échéant au niveau des actifs pris individuellement ou au niveau des UGT lorsque les actifs ne peuvent être évalués individuellement.

2.12. INSTRUMENTS FINANCIERS

2.12.1. Actifs et passifs financiers

Les actifs financiers comprennent les actifs financiers disponibles à la vente, les actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance, les actifs financiers évalués en juste valeur par compte de résultat, les instruments dérivés actifs, les prêts et créances d'exploitation et la trésorerie et équivalents de trésorerie.

Les passifs financiers comprennent les emprunts, les autres financements et facilités bancaires, les instruments dérivés passifs et les dettes d'exploitation.

Les actifs et passifs financiers décrits ci-dessus sont comptabilisés et évalués selon les termes définis par la norme IAS 39 : « Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation ».

2.12.2. Comptabilisation et évaluation

a) Les actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance sont des titres à revenus déterminables et échéances fixées. Après leur comptabilisation initiale à leur juste valeur, ils sont évalués et comptabilisés au coût amorti selon la méthode du Taux d'Intérêt Effectif (TIE) diminué du montant d'éventuelles pertes de valeur.

b) Les actifs financiers disponibles à la vente comprennent principalement les titres de participation non consolidés et des valeurs mobilières ne répondant pas à la définition des autres catégories d'actifs financiers. Après leur comptabilisation, ils sont évalués en juste valeur et toute variation de celle-ci est comptabilisée directement en capitaux propres à l'exception des pertes de valeur. Lorsque ces actifs sont décomptabilisés, le cumul des profits ou pertes constatés en capitaux propres est transféré au résultat.

c) Les actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur par compte de résultat regroupent les actifs et passifs que le Groupe a l'intention de revendre à court terme pour réaliser une plus-value ainsi que les actifs désignés à la juste valeur sur option. Les gains et pertes de ces actifs correspondent aux intérêts, dividendes, variation de juste valeur et plus ou moins values de cession.

d) La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont eux aussi évalués en juste valeur par compte de résultat. Ils comprennent tous les soldes en espèces, les dépôts à court terme à leur date d'entrée dans le bilan, les OPCVM à très brève échéance et ne présentant pas de risques significatifs de perte de valeur.

Les facilités bancaires remboursables à vue font partie intégrante de la gestion de trésorerie du Groupe et elles constituent une composante de la trésorerie pour les besoins du tableau de flux de trésorerie.

e) Les emprunts et autres passifs financiers sont évalués initialement à la juste valeur minorée des frais de transaction, puis au coût amorti selon la méthode du Taux d'Intérêt Effectif (TIE).

f) Les engagements de rachats d'intérêts minoritaires sont considérés comme une dette, évaluée en valeur actuelle et inscrite parmi les dettes financières. La variation ultérieure de valeur, liée à la désactualisation, est comptabilisée en coût de l'endettement financier.

La variation de valeur de l'engagement liée à l'évolution des hypothèses d'évaluation de l'engagement est inscrite en dette financière par contrepartie de l'écart d'acquisition.

g) Les instruments financiers dérivés, détenus par le Groupe afin de couvrir son exposition aux risques de variation des taux d'intérêts de certains de ses emprunts à taux variables, sont comptabilisés initialement à la juste valeur. Les coûts de transaction attribuables sont comptabilisés en résultat lorsqu'ils sont encourus.

Les variations ultérieures de juste valeur, obtenues auprès des établissements financiers émetteurs, sont comptabilisées directement en capitaux propres pour la part efficace des instruments dérivés qualifiés de couverture de flux futurs.

Les variations de juste valeur de la part inefficace sont comptabilisées en résultat.

Le gain ou la perte se rapportant à la partie efficace de couverture est comptabilisé en coût de l'endettement financier au cours des périodes durant lesquelles l'élément couvert affecte le résultat.

2.13. STOCKS

Les stocks sont évalués au prix de revient déterminé selon la méthode du premier entré premier sorti ou à leur valeur nette de réalisation si elle est inférieure.

Les stocks immobiliers figurent dans cette rubrique. Ils sont évalués à leur prix de revient ou à leur valeur nette de réalisation si elle est inférieure.

2.14. CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS

Les créances clients sont évaluées initialement à leur juste valeur qui correspond en général à leur valeur nominale sauf si l'effet de l'actualisation est significatif. Elles sont ensuite évaluées au coût amorti et font l'objet éventuellement de perte de valeur pour tenir compte des difficultés de recouvrement.

Les montants bruts dus par les clients pour les travaux contractuels issus de la comptabilisation des contrats à long terme selon la méthode de l'avancement sont inclus dans cette rubrique.

Dans le cadre de son financement, le groupe EIFFAGE a mis en place, à compter de l'exercice 2002 un programme de titrisation de ses créances commerciales par l'intermédiaire d'un compartiment au sein d'un Fonds Commun de Créances. Les créances correspondantes sont maintenues dans cette rubrique au bilan consolidé.

2.15. IMPÔT COURANT ET IMPÔTS DIFFÉRÉS

L'impôt sur le résultat des différentes entités est calculé selon les législations propres à chaque pays où la filiale est localisée.

Les impôts différés sont calculés sur les différences temporelles entre les valeurs fiscales et comptables, actives et passives, du bilan consolidé, à l'exception notamment des goodwill.

Ils sont évalués, selon la méthode du report variable, au taux d'impôt attendu sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, et adopté à la date de clôture.

L'incidence de la modification des taux d'imposition est prise en compte dans l'exercice au cours duquel le changement de taux est décidé.

Les passifs d'impôts sont compensés avec les actifs chaque fois qu'une législation particulière autorise une entité à se constituer seule redevable de l'impôt pour un ensemble de sociétés (intégration fiscale).

Les impôts différés actifs sont inscrits au bilan dans la mesure où il est plus probable qu'improbable qu'ils soient récupérés au cours des années ultérieures.

L'impôt latent relatif aux résultats non distribués des sociétés mises en équivalence est porté au poste « Participations dans les entreprises associées ».

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

2.16. CAPITAL SOCIAL

Titres d'autocontrôle

Les actions EIFFAGE détenues par le Groupe sont soustraites des capitaux propres conformément à la norme IAS 32 pour le montant du prix d'acquisition.

2.17. PASSIFS FINANCIERS

Emprunts non courants

La part à moins d'un an des emprunts non courants est présentée en passif courant.

Emprunts et dettes financières diverses

L'intégralité de l'endettement correspondant au programme de titrisation était présentée dans ce poste, lors des exercices précédents. Au 31 décembre 2008 comme au 31 décembre 2007, la ligne de crédit associée à ce programme n'était pas utilisée.

2.18. PROVISIONS

Provisions non courantes

Sont classées sous cette rubrique la part à plus d'un an des :

Engagements de retraite

Ils concernent les avantages au personnel à long terme au titre des Indemnités de Fin de Carrière à verser aux salariés le jour de leur départ volontaire en retraite (régime à prestations définies).

Les engagements à ce titre sont évalués selon la méthode des unités de crédits projetés à la date prévisionnelle de départ en retraite et au salaire de fin de carrière.

Ce calcul prend en compte :

- le statut, l'âge et l'ancienneté acquise par chaque salarié;
- l'âge prévisible de départ à la retraite (63 ans);
- le taux de rotation calculé par métier, tranche d'âge et catégorie;
- le salaire moyen mensuel individuel, incluant les primes et gratifications, majoré des charges sociales patronales;
- le taux de revalorisation prévisionnel des salaires (3 %);
- le taux d'actualisation de l'engagement projeté à la date de départ (6,25 %);
- les tables de survie publiées à l'échelle nationale (TH/TF Insee 03-05).
- l'application du seul régime de départ volontaire en retraite.

Les écarts actuariels résultent de changement d'hypothèse ou d'écarts d'expérience relatifs aux taux d'intérêts, à l'évolution des taux de rotation du personnel et des modes de départ en fin de carrière. Ils sont pris en compte selon la méthode du corridor qui consiste à les enregistrer dans la mesure où ils excèdent, en plus ou en moins, 10 % du montant global de l'obligation ou des actifs du régime. Dans ce cas, l'écart excédant les 10 % est amorti sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des bénéficiaires.

Les coûts des services passés résultent des changements de régimes existants ou de la mise en place de nouveaux régimes. Ils résultent notamment dans le Groupe, des changements intervenus dans les conventions collectives applicables aux secteurs du Bâtiment et des Travaux Publics ainsi qu'aux changements légaux intervenus dans le cadre de la loi de financement de la sécurité sociale. Ils sont constatés selon un mode linéaire sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient acquis au personnel.

En ce qui concerne l'application de l'Accord National Interprofessionnel du 11 janvier 2008 aux indemnités de départ à la retraite, le Groupe a retenu l'interprétation restrictive, selon laquelle le montant des indemnités de départ volontaire à la retraite, à l'initiative du salarié, n'est pas directement affecté par l'indemnité minimum prévue par l'ANI. L'évaluation des engagements de retraite n'a donc pas été modifiée en ce sens.

L'option pour la reconnaissance des écarts actuariels directement dans les capitaux propres au travers de l'«Etat des produits et des charges comptabilisés» n'a pas été retenue.

Médailles du travail

Elles entrent dans la catégorie des autres avantages à long terme, évalués et comptabilisés selon les mêmes principes que les régimes à prestations définies, l'intégralité de leur variation est constatée en résultat. Elles sont à verser aux salariés à certaines dates anniversaires de leur carrière ou de leur présence dans le Groupe.

Avantages au personnel – régimes à cotisations définies

Les cotisations à un régime à cotisations définies sont comptabilisées en charges dans l'exercice où elles sont encourues.

Autres engagements en faveur du personnel

Le groupe n'est concerné ni par la couverture maladie ni par l'évolution des coûts médicaux au-delà des engagements décrits ci-dessus.

Provisions courantes

Elles comprennent les provisions liées au cycle normal d'exploitation :

- provisions pour litiges et pénalités ;
- provisions pour garanties données ;
- provisions pour risques chantiers ;
- provisions pour restructuration ;
- ainsi que les provisions pour pertes à terminaison évaluées à partir des données économiques et financières prévisionnelles de chaque contrat. Ces prévisions peuvent tenir compte des montants susceptibles d'être obtenus au titre des réclamations déposées.

2.19. DROIT INDIVIDUEL À LA FORMATION

Dans la mesure où il existe une contrepartie future pour le Groupe, il n'est pas constitué de provision au titre du Droit Individuel à la Formation.

2.20. PAIEMENTS EN ACTIONS

Les options d'achat ou de souscription d'actions ainsi que les actions attribuées gratuitement au personnel sont, conformément à la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions », enregistrées en charge de personnel par contrepartie des capitaux propres.

La valeur des options est évaluée à la date d'attribution à partir du modèle binomial. La charge correspondante est étalée sur la durée d'acquisition des droits.

Les augmentations de capital réservées aux salariés moyennant une décote font l'objet d'une analyse pour déterminer l'avantage éventuel qui pourrait en résulter. La juste valeur de l'avantage tient compte des conditions d'incessibilité pendant cinq ans des actions ainsi acquises dans le cadre du Plan d'Épargne Groupe.

2.21. AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS

Cette rubrique est alimentée dans le cas où un événement majeur intervenu pendant la période comptable est de nature à fausser la lecture de la performance de l'entreprise. Il s'agit donc de produits et de charges en nombre limité, inhabituels et peu fréquents, que l'entreprise présente de manière distincte dans son compte de résultat pour faciliter la compréhension de la performance opérationnelle courante. Il peut s'agir notamment de plus ou moins-values de cession, de dépréciations importantes et inhabituelles d'actifs non courants, de certaines charges de restructuration ou de provisions relatives à des risques ou des litiges qui présentent un caractère spécifique et une matérialité significative par rapport à l'activité normale du Groupe.

2.22. AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

Ce poste regroupe l'incidence en résultat financier des participations non consolidées, les plus ou moins values de cession d'éléments financiers et l'actualisation financière des engagements en faveur du personnel et des différents postes d'actifs et passifs.

2.23. CONTRATS DE LOCATION-FINANCEMENT

Lorsque, par le biais d'un contrat, la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif est transférée au Groupe, ce bien est alors inscrit en actif immobilisé et est amorti lorsque l'on a une assurance raisonnable que la propriété de l'actif reviendra à l'entité à l'issue du contrat sur sa propre durée d'utilité et dans le cas contraire, sur la durée d'utilité du contrat. En contrepartie est constaté un passif financier, amorti sur la durée du contrat de location.

3 GESTION DU RISQUE FINANCIER

Exposition au risque de taux

Dans l'activité Concessions, le Groupe est endetté soit à taux fixe, soit à taux variable selon les conditions de marché qui prévalent lors de la mise en place des financements. En cas d'endettement à taux variable, des instruments de couverture de taux d'intérêt sont mis en place afin de réduire l'exposition de ces emprunts à une variation des taux d'intérêts.

Pour le reste de l'activité, le Groupe s'endette à taux variable, à l'exception des dettes de location-financement dont le taux est fixe.

Exposition au risque de change

Le groupe est peu exposé au risque de change sur les opérations courantes puisque les principales filiales du Groupe opèrent dans la zone euro.

Les contrats à l'exportation réalisés dans d'autres zones sont traités dans les monnaies dans lesquelles les dépenses sont exposées.

Le risque de change ne concerne que les décalages de trésorerie qui apparaissent sur ces contrats ainsi que le rapatriement des frais généraux de siège et des résultats.

Ponctuellement, des contrats de couverture de change peuvent être initiés pour se garantir de l'incidence des fluctuations des devises sur certains postes d'actifs ou de passifs.

Exposition au risque de liquidité

Dans le cadre de son activité de concessions et PPP, le Groupe met en place sur chacun des contrats individuels des financements propres à chacune des concessions et PPP. Ces financements peuvent être sujets au respect de ratios financiers adaptés à chacune des situations. Le risque de liquidité de ces contrats est maîtrisé à travers l'analyse des flux prévisionnels d'encaissement de trésorerie et de remboursement des dettes.

Par ailleurs, le Groupe mène, notamment dans le cadre de ses activités entrepreneuriales, une politique de mise en place et de renouvellement de lignes de crédit confirmées et actuellement non utilisées à hauteur de 777 millions d'euros dont l'essentiel est à échéance 2012.

De même un programme de titrisation de créances de 400 millions d'euros a été renouvelé en août 2007 pour une durée de cinq années, non utilisé à la clôture de l'exercice.

Exposition au risque de crédit

Le chiffre d'affaires du Groupe est réalisé sur deux secteurs principaux en ce qui concerne la gestion du risque client :

D'une part, l'activité de concession où le risque d'insolvabilité est réduit soit du fait de transactions très nombreuses, de faible montant individuel, et à paiement immédiat, soit d'encaissements contractuels de long terme avec des collectivités publiques (PPP).

D'autre part, l'activité entrepreneuriale qui est réalisée en grande partie avec des clients du secteur public ou de grandes entreprises du secteur privé, ce qui a pour effet de limiter le risque de recouvrement.

En ce qui concerne le secteur immobilier, les ventes en l'état futur d'achèvement (VEFA) permettent de limiter le risque de défaut de paiement notamment par l'encaissement d'avances sur ventes.

Exposition au risque de fluctuation du prix des matières premières

Les marchés de travaux sur lequel le Groupe opère sont en général affectés d'une clause de révision de prix adossée à un indice national qui permet de couvrir le risque de fluctuation du prix des matières premières.

Ponctuellement, dans le cadre des marchés importants et non révisables, le Groupe peut être amené à utiliser des contrats de couverture de prix de matières premières.

4 ESTIMATIONS ET JUGEMENTS COMPTABLES SIGNIFICATIFS

Utilisation d'estimations

La préparation de comptes consolidés conformes aux normes IFRS nécessite la prise en compte par la Direction d'hypothèses et d'estimations qui affectent les montants d'actifs et de passifs figurant au bilan, les passifs éventuels mentionnés dans l'annexe, ainsi que les charges et les produits du compte de résultat. Ces estimations et hypothèses sont effectuées sur la base d'une expérience passée et de divers autres facteurs dans le contexte actuel de forte dégradation de l'environnement économique et financier qui rend difficile l'appréhension des perspectives d'activité. Il est possible que les montants effectifs se révélant ultérieurement soient différents des estimations et des hypothèses retenues.

Elles concernent essentiellement :

- l'avancement des contrats de construction et l'évaluation du résultat à terminaison (clients à l'actif, autres dettes au passif, produits au compte de résultat) ;
- les provisions ;
- la valorisation des paiements en actions ;
- le calcul des avantages du personnel (taux d'actualisation, inflation, taux de progression des salaires) ;
- les calculs de perte de valeur : principales hypothèses retenues pour la détermination des valeurs recouvrables (modèle, taux d'actualisation, taux de croissance à l'infini).

En ce qui concerne les contrats de construction, les estimations et hypothèses relatives à leur avancement et à l'évaluation de leur résultat à terminaison sont revues régulièrement, contrat par contrat, sur le fondement des informations disponibles.

Les coûts engagés, ceux qui restent à supporter et les coûts éventuels de garanties sont analysés, et leur évaluation repose sur la meilleure estimation des dépenses nécessaires pour remplir les obligations contractuelles du Groupe.

Les hypothèses retenues tiennent compte des contraintes techniques et contractuelles propres à chaque contrat.

5 ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les évolutions de périmètre dans les branches Installation Multitechnique, Travaux Publics et Construction, ont les incidences suivantes sur les postes du bilan :

■ actifs non courants :	118 millions d'euros ;
■ actifs courants :	462 millions d'euros ;
■ passifs non courants :	5 millions d'euros ;
■ passifs courants :	435 millions d'euros.

En termes de compte de résultat, les incidences totales s'élèvent respectivement, en chiffre d'affaires à 422 millions d'euros, en résultat opérationnel à 3 millions d'euros et en résultat net à - 5 millions d'euros (*).

L'incidence nette en trésorerie des évolutions de périmètre s'élève à 419 millions d'euros après prise en compte de 115 millions d'euros de trésorerie nette reçue.

La principale entrée de périmètre concerne l'acquisition le 15 décembre 2008 des groupes Clemessy et Crystal pour un montant de 301 millions d'euros générant un écart de première consolidation non affecté au 31 décembre 2008, de 249 millions d'euros. Cette activité a été consolidée sur la base des comptes au 31 décembre 2008 sans contribution au résultat consolidé. En 2008, ces groupes ont réalisé un chiffre d'affaires de 809 millions d'euros ce qui représente 6,1 % du chiffre d'affaires consolidé 2008 du groupe EIFFAGE.

6 INFORMATIONS SECTORIELLES

En application de l'IAS 14 « Informations sectorielles », le premier niveau d'information est relatif au secteur d'activité, le second niveau au secteur géographique. Cette distinction repose sur l'organisation interne et la structure du Groupe.

Les secteurs d'activité regroupent les métiers principaux exercés par le Groupe :

- Construction ;
- Travaux Publics ;
- Installation Multitechnique ;
- Construction Métallique ;
- Concessions et gestion de services publics.

(*) Ces chiffres incluent les montants relatifs aux compléments d'activité en 2008 (année pleine) des sociétés intégrées en cours d'année 2007 et les montants de l'exploitation de TGA avant sa cession par le Groupe.

Les colonnes ci-après reprennent les données propres à chacun des secteurs en tant qu'entité autonome. La colonne « Éliminations » regroupe les opérations de consolidation. Les prestations entre les différents secteurs sont réalisées à des conditions identiques à celle prévalant aux prestations réalisées pour les tiers extérieurs au Groupe.

6.1. INFORMATIONS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ ANNÉE 2008

	Construction	Travaux Publics	Installation Multi- technique	Construction Métallique	Concessions et gestion de services publics	Holding	Éliminations	Total
Compte de résultat								
Production de l'exercice	4 274	3 920	2 828	389	1 870	12	-	13 293
Ventes intergroupe	28	41	67	25	1	84	- 246	-
Total	4 302	3 961	2 895	414	1 871	96	- 246	13 293
Résultat opérationnel courant	186	168	104	7	695	- 56	-	1 104
Résultat opérationnel	163	159	79	7	694	- 30	-	1 072
Résultat financier	36	- 63	- 11	- 6	- 550	69	-	- 525
Impôt	- 79	- 33	- 27	- 1	- 55	9	-	- 186
Part du résultat net dans les entreprises associées	3	2	-	-	2	-	-	7
Résultat net	123	65	41	-	91	48	-	368
Actifs sectoriels								
Immobilisations	656	972	768	79	15 157	100	-	17 732
Participation dans les entreprises associées	22	10	2	-	103	-	-	137
Actifs d'impôts	42	59	54	17	366	- 18	-	520
Autres actifs	1 128	1 204	1 051	76	395	3 717	-	7 571
Éliminations intergroupe	786	112	171	14	19	573	- 1 675	-
Actif total	2 634	2 357	2 046	186	16 040	4 372	- 1 675	25 960
Passifs sectoriels								
Capitaux propres	- 546	241	56	2	205	3 346	-	3 304
Passifs d'impôts	49	3	17	-	1 854	2	-	1 925
Autres passifs	2 972	2 029	1 927	154	13 562	87	-	20 731
Éliminations intergroupe	159	84	46	30	419	937	- 1 675	-
Passif total	2 634	2 357	2 046	186	16 040	4 372	- 1 675	25 960
Augmentation des immobilisations corporelles, incorporelles et en concession								
	65	189	61	13	866	19	-	1 213
Dotations aux amortissements	46	123	42	5	571	1	-	788
Autres charges /produits opérationnels sans contrepartie en trésorerie								
	- 11	26	- 7	-	-	17	-	25

INFORMATIONS PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE ANNÉE 2008

	France	Europe	Reste du monde	Éliminations	Total
Compte de résultat					
Produit des activités opérationnelles	10 966	2 242	85	-	13 293
Ventes intergroupe	7	11	8	- 26	-
Total	10 973	2 253	93	- 26	13 293
Total de l'actif	24 617	1 251	92	-	25 960
Augmentation des immobilisations corporelles, incorporelles et en concession	1 140	70	3	-	1 213

6.2. INFORMATIONS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ ANNÉE 2007

	Construction	Travaux Publics	Installation Multi- technique	Construction Métallique	Concessions et gestion de services publics	Holding	Éliminations	Total
Compte de résultat								
Production de l'exercice	3 895	4 052	2 468	319	1 834	9	-	12 577
Ventes intergroupe	27	49	51	9	-	76	- 212	-
Total	3 922	4 101	2 519	328	1 834	85	- 212	12 577
Résultat opérationnel courant	211	156	130	- 6	675	- 25	-	1 141
Résultat opérationnel	190	131	127	- 6	677	- 42	-	1 077
Résultat financier	34	- 4	- 11	- 3	- 484	704	-	236
Impôt	- 72	- 33	- 41	4	- 71	- 14	-	- 227
Part du résultat net dans les entreprises associées	1	2	-	-	1	-	-	4
Résultat net	153	96	75	- 5	123	648	-	1 090
Actifs sectoriels								
Immobilisations	645	780	442	70	15 046	59	-	17 042
Participation dans les entreprises associées	23	10	2	-	53	-	-	88
Actifs d'impôts	45	40	31	4	93	2	-	215
Autres actifs	1 335	1 590	1 082	108	360	3 279	-	7 754
Éliminations intergroupe	641	202	19	2	-	575	- 1 439	-
Actif total	2 689	2 622	1 576	184	15 552	3 915	- 1 439	25 099
Passifs sectoriels								
Capitaux propres	- 601	346	94	- 5	637	3 195	-	3 666
Passifs d'impôts	40	4	12	1	1 904	14	-	1 975
Autres passifs	3 052	2 170	1 348	129	12 648	111	-	19 458
Éliminations intergroupe	198	102	122	59	363	595	- 1 439	-
Passif total	2 689	2 622	1 576	184	15 552	3 915	- 1 439	25 099
Augmentation des immobilisations corporelles, incorporelles et en concession								
	57	169	57	14	690	21	-	1 008
Dotations aux amortissements								
	38	98	38	3	557	2	-	736
Autres charges /produits opérationnels sans contrepartie en trésorerie								
	- 18	- 25	- 8	- 5	- 1	- 2	-	- 59

INFORMATIONS PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE ANNÉE 2007

	France	Europe	Reste du monde	Éliminations	Total
Compte de résultat					
Produit des activités opérationnelles	10 328	2 137	112	-	12 577
Ventes intergroupe	16	11	7	- 34	-
Total	10 344	2 148	119	- 34	12 577
Total de l'actif	23 649	1 353	97	-	25 099
Augmentation des immobilisations corporelles, incorporelles et en concession	923	81	4	-	1 008

7 ACTIFS NON COURANTS (HORS IMPÔTS DIFFÉRÉS)

7.1. ANNÉE 2008

A) Valeurs brutes

	Au début de l'exercice	Modification de périmètre	Écart de conversion	Augmentations	Diminutions	À la fin de l'exercice
Terrains	333	47	-	16	- 2	394
Constructions	281	36	- 1	38	- 11	343
Installations techniques, matériel et outillage	877	28	- 1	164	- 98	970
Autres immobilisations corporelles	516	32	-	123	- 71	600
Total immobilisations corporelles⁽¹⁾	2 007	143	- 2	341	- 182	2 307
Immeubles de placement	11	1	- 1	-	-	11
Immobilisations en concessions	18 333	6	- 2	867	- 49	19 155
Goodwill (2)	2 425	375	- 7	-	-	2 793
Autres immobilisations incorporelles	69	15	-	6	- 2	88
Participations dans les entreprises associées	88	66	-	7	- 23	138
Titres de participation non cotés	90	- 10	- 1	3	- 3	79
Actifs disponibles à la vente	13	-	-	47	- 2	58
Prêts	38	2	-	31	-	71
Autres immobilisations financières	269	5	-	-	- 252	22
Total autres actifs financiers	410	- 3	- 1	81	- 257	230
Total des valeurs brutes	23 343	603	- 13	1 302	- 513	24 722

B) Amortissements et pertes de valeur

	Au début de l'exercice	Modification de périmètre	Écart de conversion	Augmentations	Diminutions	À la fin de l'exercice
Terrains	46	- 2	-	11	-	55
Constructions	135	15	-	16	- 9	157
Installations techniques, matériel et outillage	554	6	-	113	- 84	589
Autres immobilisations corporelles	307	25	-	70	- 61	341
Total immobilisations corporelles⁽¹⁾	1 042	44	-	210	- 154	1 142
Immeubles de placement	-	-	-	-	-	-
Immobilisations en concessions	5 093	5	-	571	- 48	5 621
Autres immobilisations incorporelles	46	13	-	4	- 2	61
Participations dans les entreprises associées	-	-	-	-	-	-
Titres de participation non cotés	26	- 2	- 1	1	- 1	23
Actifs disponibles à la vente	5	-	-	-	-	5
Prêts	1	- 1	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	-	1	-	-	-	1
Total autres actifs financiers	32	- 2	- 1	1	- 1	29
Total amortissements et pertes de valeur	6 213	60	- 1	786	- 205	6 853
IMMOBILISATIONS NETTES (A - B)	17 130	543	- 12	516	- 308	17 869

(1) Incidences des retraitements de location-financement (Norme IAS 17) dans les flux des immobilisations corporelles :

	Augmentations	Diminutions
Valeurs brutes	86	- 73
Amortissements	63	- 57
Valeurs nettes	23	- 16

(2) Aucune perte de valeur n'a été enregistrée au titre de la période

7.2. ANNÉE 2007

A) Valeurs brutes

	Au début de l'exercice	Modification de périmètre	Écart de conversion	Augmentations	Diminutions	À la fin de l'exercice
Terrains	228	98	-	18	- 11	333
Constructions	267	34	1	28	- 49	281
Installations techniques, matériel et outillage	765	55	1	145	- 89	877
Autres immobilisations corporelles	451	22	-	115	- 72	516
Total immobilisations corporelles ⁽¹⁾	1 711	209	2	306	- 221	2 007
Immeubles de placement	41	6	-	-	- 36	11
Immobilisations en concessions	17 698	7	1	690	- 63	18 333
Goodwill (2)	2 237	180	8	-	-	2 425
Autres immobilisations incorporelles	56	5	-	12	- 4	69
Participations dans les entreprises associées	346	- 249	-	8	- 17	88
Titres de participation non cotés	81	7	1	6	- 5	90
Actifs disponibles à la vente	14	-	-	-	- 1	13
Prêts	12	15	-	11	-	38
Autres immobilisations financières	125	1	-	143	-	269
Total autres actifs financiers	232	23	1	160	- 6	410
Total des valeurs brutes	22 321	181	12	1 176	- 347	23 343

B) Amortissements et pertes de valeur

	Au début de l'exercice	Modification de périmètre	Écart de conversion	Augmentations	Diminutions	À la fin de l'exercice
Terrains	36	-	-	10	-	46
Constructions	132	8	-	14	- 19	135
Installations techniques, matériel et outillage	493	37	1	99	- 76	554
Autres immobilisations corporelles	276	26	-	61	- 56	307
Total immobilisations corporelles ⁽¹⁾	937	71	1	184	- 151	1 042
Immeubles de placement	-	-	-	-	-	-
Immobilisations en concessions	4 591	7	-	557	- 62	5 093
Autres immobilisations incorporelles	42	4	-	4	- 4	46
Participations dans les entreprises associées	-	-	-	-	-	-
Titres de participation non cotés	26	-	-	1	- 1	26
Actifs disponibles à la vente	3	-	-	2	-	5
Prêts	1	-	-	-	-	1
Autres immobilisations financières	-	-	-	-	-	-
Total autres actifs financiers	30	-	-	3	- 1	32
Total amortissements et pertes de valeur	5 600	82	1	748	- 218	6 213
IMMOBILISATIONS NETTES (A - B)	16 721	99	11	428	- 129	17 130

(1) Incidences des retraitements de location-financement (Norme IAS 17) dans les flux des immobilisations corporelles :

	Augmentations	Diminutions
Valeurs brutes	84	- 72
Amortissements	64	- 53
Valeurs nettes	20	- 19

(2) Aucune perte de valeur n'a été enregistrée au titre de la période

8 GOODWILL

Les goodwill sont affectés aux unités génératrices de trésorerie définies par le Groupe.

		31/12/2007	Acquisitions	Cessions/ Diminutions	31/12/2008
Construction	France	262	5	-	267
	Europe	156	-	- 5 *	151
Travaux Publics	France	119	8	-	127
	Europe	30	79	- 13	96
Installation Multitechnique	France	148	260	-	408
	Europe	128	12	-	140
Construction Métallique		39	-	-	39
Concessions et gestion de services publics		1 542	23	-	1 565
TOTAL		2 424	387	- 18	2 793

* Principalement écart de conversion.

Acquisitions de l'exercice

Aucun instrument de capitaux propres n'a été émis lors des acquisitions d'entreprises réalisées en 2008.

Les principales acquisitions réalisées durant l'exercice concernent :

- le secteur Travaux Publics a fait l'acquisition d'un acteur majeur du secteur et de l'extraction d'agrégats dans la région Alicante (Espagne) ;
- Le secteur Multitechnique a acquis en fin d'exercice les groupes Clemessy et Crystal dégageant un écart de première consolidation de 249 millions d'euros qui sera définitivement affecté en 2009.

9 IMMOBILISATIONS EN CONCESSION

Ce poste regroupe l'ensemble des immobilisations relatives aux sociétés consolidées selon la méthode de l'intégration globale, ayant des contrats de concession ou de PPP (Partenariats Publics Privés). Pour l'essentiel, ces immobilisations reviendront gratuitement au concédant pour les concessions ou à l'utilisateur du contrat de PPP.

Les principales concessions sont le réseau autoroutier APRR représentant un montant de 12 452 millions d'euros d'immobilisations, le Viaduc de Millau pour 393 millions d'euros, et l'autoroute en construction A'liénor pour 255 millions d'euros.

Les principaux PPP sont la construction de quatre prisons et de trois hôpitaux. Au 31 décembre, une prison a été mise en service. Les autres gros ouvrages sont au stade de la construction.

Le groupe APRR exploite un réseau autoroutier aux termes de deux contrats de concession qui expirent en 2032.

Des contrats d'entreprise quinquennaux définissent en outre les programmes d'investissements liés à ces contrats de concession et les lois tarifaires correspondantes.

Le contrat de concession du Viaduc de Millau expire en 2080 ; ce contrat fixe le prix facturé aux usagers de l'ouvrage et les modalités de révision annuelle de ce prix.

10 PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES

Les participations dans les entreprises associées concernent les sociétés : Adelaç – Norscut – Société Marseillaise du Tunnel Prado Carénage (SMTPC) – TP Ferro et diverses sociétés de travaux de production de matériaux et de promotions immobilières.

Les principales données financières relatives aux participations dans les entreprises associées significatives sont les suivantes :

2008	Adelaç	Espace Midi	Jourdan Brussels Hôtel*	Norscut	SMTPC	TP Ferro
Données à 100 %						
Production de l'exercice	4,8	0,9	8,1	98,6	33,2	-
Résultat opérationnel courant	- 0,9	1,2	- 0,3	48,4	17,7	0,5
Résultat opérationnel	- 0,9	1,2	- 0,3	48,4	17,4	0,5
Résultat net	- 0,6	1,3	- 1,4	- 2,9	9,6	-
Capitaux propres au 31/12/2008	113,9	14,0	4,8	- 1,3	44,5	44,0
Immobilisations en concessions	820,8	-	-	878,8	107,7	465,7
Immobilisations corporelles	-	-	25,8	-	-	-
Besoin en fonds de roulement	5,6	3,5	- 21,8	- 24,5	- 0,2	- 65,5
Position financière nette	- 716,7	1,1	0,5	- 855,5	- 62,6	- 356,2
Valeur des titres dans les comptes sociaux	62,1	5,5	8,0	13,0	16,2	25,7
Pourcentage d'intérêt	20,6 %	40,0 %	100 %	36,0 %	32,9 %	50,0 %
Quote part de résultat net	- 0,3	0,5	- 1,4	- 1,8	2,9	-
Capitaux propres part du Groupe (y compris résultat)	23,5	5,0	4,8	0,5	20,9	22
Valeur boursière des participations	-	-	-	-	38,5	-

* Société dans laquelle le Groupe n'exerce pas contractuellement le contrôle.

2007	Adelaç	Espace Midi	Jourdan Brussels Hôtel*	Norscut	SMTPC	TP Ferro
Données à 100 %						
Production de l'exercice	-	0,1	7,0	31,0	33,1	-
Résultat opérationnel courant	- 0,2	-	- 0,2	13,2	18,6	0,2
Résultat opérationnel	- 0,2	-	- 0,2	13,2	18,1	0,2
Résultat net	-	0,4	- 1,3	- 3,4	10,0	-
Capitaux propres au 31/12/2007	1,9	12,7	6,3	11,4	43,0	60,7
Immobilisations en concessions	670,9	-	-	699,9	115,2	327,9
Immobilisations corporelles	-	-	27,1	-	-	-
Besoin en fonds de roulement	- 34,5	3,8	- 21,6	- 40,9	- 0,8	- 59,4
Position financière nette	- 633,7	-	0,2	- 665,3	- 70,5	- 217,1
Valeur des titres dans les comptes sociaux	2,4	5,5	8,0	18,1	8,8	25,7
Pourcentage d'intérêt	20,3 %	40,0 %	100 %	50,0 %	28,6 %	50,0 %
Quote part de résultat net	-	0,2	- 1,3	- 1,7	2,8	-
Capitaux propres part du Groupe (y compris résultat)	0,6	5,2	6,3	5,7	13,3	30,4
Valeur boursière des participations	-	-	-	-	56,3	-

* Société dans laquelle le Groupe n'exerce pas contractuellement le contrôle.

La variation des participations dans les entreprises associées s'analyse comme suit :

Au 1^{er} janvier 2007	346
Résultat de l'exercice 2007	4
Dividendes distribués	- 5
Augmentation de capital ⁽¹⁾	14
Variation de juste valeur des instruments financiers	- 8
Cession de Cofiroute	- 262
Autres	- 1
Au 31 décembre 2007	88
Résultat de l'exercice 2008	7
Dividendes distribués	- 6
Augmentation de capital ⁽²⁾	59
Variation de juste valeur des instruments financiers	- 16
Autres	6
AU 31 DÉCEMBRE 2008	138

(1) Dont Norscut : 12 millions d'euros.

(2) Essentiellement Adelaç.

(2) Dont incidence du passage de 29 % à 33 % d'intérêts dans la Société Marseillaise du Tunnel Prado-Carénage : 7 millions d'euros.

11 STOCKS

	2008	2007
Matières et autres produits	135	124
Stocks et en-cours de promotion immobilière et de services	309	379
TOTAL	444	503

12 CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS

	2008			2007
	Brut	Provisions	Net	Net
Construction	1 338	41	1 297	1 368
Travaux Publics	1 183	17	1 166	1 238
Installation Multitechnique	1 448	29	1 419	1 129
Construction Métallique	86	3	83	91
Concessions	90	8	82	105
Autres	3	1	2	2
TOTAL	4 148 ⁽¹⁾	99	4 049	3 933

(1) Dont 573 millions de créances titrisées.

13 CRÉANCES ÉCHUES

	2008	2007
Créances échues depuis moins de 3 mois	611	648
Créances échues entre 3 et 6 mois	79	89
Créances échues depuis plus de 6 mois	158	146
CRÉANCES ÉCHUES	848	883

Les créances échues indiquées ci-avant sont relatives à un nombre très important de clients pour lesquels le risque de crédit est très dilué. Les créances échues de plus de trois mois représentent 5,9 % du poste client.

14 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LES CONTRATS DE CONSTRUCTION

	2008	2007
Montant des produits enregistrés sur les contrats de construction au titre de l'exercice	9 286	9 134
Au titre des seuls contrats en cours :		
• Coûts engagés sur les contrats en cours + résultat	9 040	8 509
• Avances sur contrats en cours	349	220
• Retenues opérées par les clients	33	29
• Sommes à recevoir des clients	983	839
• Sommes dues aux clients	625	534

15 AUTRES ACTIFS

	2008	2007
Avances et acomptes versés sur commandes	29	44
État	517	450
Compte courant des sociétés en participation et des sociétés non consolidées	492	641
Débiteurs divers	142	113
Charges constatées d'avance	111	70
TOTAL	1 291	1 318

16 IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS

16.1. POSTES D'IMPÔTS AU BILAN

	2008	2007
Impôts courants		
Actifs	73	11
Passifs	53	89
Impôts différés		
Actifs	448	204
Passifs	1 871	1 886

16.2. IMPÔTS DIFFÉRÉS

	2008	2007
Impôts différés actifs	448	204
Impôts différés passifs	1 871	1 886
POSITION NETTE PASSIVE	1 423	1 682

16.3. VENTILATION DES IMPÔTS DIFFÉRÉS

	2008	2007
Actifs résultant de		
Indemnités de fin de carrière	66	59
Décalages fiscaux	92	85
Ecart d'évaluation affectés	1	1
Déficits activés	263	159
Juste valeur des instruments financiers	77	-
Divers	1	1
Compensation IDA/IDP au sein de mêmes entités fiscales	- 52	- 101
	448	204
Passifs résultant de		
Décalages fiscaux	308	251
Ecart d'évaluation affectés	1 602	1 642
Juste valeur d'actifs financiers	4	2
Juste valeur des instruments financiers	-	83
Location financement	9	6
Avancement	-	3
Compensation IDA/IDP au sein de mêmes entités fiscales	- 52	- 101
	1 871	1 886

16.4. CHARGE D'IMPÔT SUR LES RÉSULTATS

	2008	2007
Impôt sur les bénéfices	- 275	- 342
Impôts différés	89	115
TOTAL	- 186	- 227

16.5. IMPÔTS DIFFÉRÉS RELATIFS AUX ÉLÉMENTS CONSTATÉS DANS LES CAPITAUX PROPRES

	2008	2007
Actifs	25	- 17
Passifs	135	45

16.6. RAPPROCHEMENT ENTRE LA CHARGE D'IMPÔT COMPTABILISÉE ET LA CHARGE D'IMPÔT THÉORIQUE

	2008	2007
Résultat net de l'ensemble consolidé	368	1 090
Impôt sur les résultats	186	227
Résultat mis en équivalence	- 7	- 4
Résultat comptable avant impôt	547	1 313
Taux d'impôt applicable à la Société mère (taux de l'impôt en France)	34,43 %	34,43 %
Charge d'impôt théorique calculée sur le résultat consolidé avant impôt et résultat mis en équivalence	188	452
Différences permanentes	- 2	6
Différentiel de taux d'imposition étranger	5	- 13
Résultats taxés à taux réduits	- 5	- 218
Variations d'impôt différé suite à l'évolution de la situation fiscale du Groupe		
Impôt au compte de résultat	186	227

16.7. DÉFICITS NON ACTIVÉS

Les déficits suivants n'ont pas été activés en raison de l'incertitude sur leur recouvrabilité :

	2008	2007
	25	24

17 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Les éléments constitutifs de la trésorerie sont les suivants :

		2008	2007
À l'actif			
Les valeurs mobilières de placement (*)		832	497
Les disponibilités (*)		954	1 433
		1 786	1 930
À diminuer des dépôts liés à la Titrisation		- 10	- 7
	A	1 776	1 923
Au passif			
Les soldes créditeurs de banque	B	53	79
TRÉSORERIE À LA CLÔTURE (CF. TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE)	A - B	1 723	1 844

(*) Investies en OPCVM monétaires réguliers ou en certificats de dépôt bancaires.

18 BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT

	31/12/2008	31/12/2007	Flux		
			Généré par l'activité	Fournisseurs d'immo-bilisations	Variations de périmètre et autres
Stocks	444	503	- 69	-	10
Clients et autres débiteurs	4 049	3 933	- 169	-	285
Autres actifs	1 291	1 318	- 114	-	87
Sous-total actifs d'exploitation	5 784	5 754	- 352	-	382
Fournisseurs et autres créanciers	3 139	3 041	- 37	- 24	159
Autres passifs	3 289	3 037	- 71	-	323
Sous-total passif d'exploitation	6 428	6 078	- 108	- 24	482
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	- 644	- 324	244	- 24	100

Le besoin en fonds de roulement, lié à l'activité, comprend les actifs et passifs courants liés à l'exploitation à l'exclusion des actifs et passifs d'impôts exigibles et des autres actifs et passifs courants à caractère financier.

L'ensemble des postes du besoin en fonds de roulement est principalement à échéance inférieure à un an.

19 ÉCHÉANCIER DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

	À moins d'un an	De un à cinq ans	À plus de cinq ans	Total au 31/12/2008
Actif financiers : trésorerie et équivalents de trésorerie				
Valeurs mobilières de placement	832	-	-	832
Disponibilités	954	-	-	954
Sous-total actifs financiers	1 786	-	-	1 786
Passifs financiers : courants et non courants				
Emprunts non courants	-	7 332	5 141	12 473
Partie à moins d'un an des emprunts non courants	805	-	-	805
Emprunts courants et dettes financières diverses	269	-	-	269
Sous-total passifs financiers	1 074	7 332	5 141	13 547
POSITION PASSIVE NETTE	712	- 7 332	- 5 141	- 11 761

L'endettement lié au groupe Eiffarie/APRR, au groupe VP1 (holding de contrôle du Viaduc de Millau), à A'liénor et à Optimep 4 (Roanne) est sans recours sur EIFFAGE pour un montant total de 12 390 millions d'euros. Cet endettement de long terme, très majoritairement à taux fixe ou indexé sur l'inflation, est remboursable jusqu'en 2051 pour le Viaduc de Millau.

Pour Eiffarie/APRR, il est prévu un refinancement au fil de l'eau au travers de différentes sources de financement : D'une part, un programme d'émission obligataire d'un montant maximum de 6 milliards d'euros mis en place en 2007, dans le cadre duquel un placement privé indexé inflation d'un montant de 200 millions d'euros a été réalisé en 2008. D'autre part, des financements bancaires dont le montant souscrit en 2008 s'est élevé à 300 millions d'euros. Enfin, une ligne de liquidité revolving d'une durée de 7 ans mise en place en 2006 d'un montant de 1 800 millions d'euros sur laquelle les tirages 2008 d'un montant de 340 millions d'euros ont porté l'encours tiré au 31/12/2008 à 1 295 millions d'euros. En 2008, le groupe APRR a en outre bénéficié d'un prêt de la CNA de 91 millions d'euros pour le financement de ses investissements de construction.

L'excédent net de trésorerie de 629 millions d'euros (hors dette sans recours décrite ci-dessus) est le résultat conjugué de la génération de trésorerie de l'activité entrepreneuriale et du produit de cession de Cofiroute et de 49 % de la Compagnie Eiffage du Viaduc de Millau.

	À moins d'un an	De un à cinq ans	À plus de cinq ans	Total au 31/12/2007
Actif financiers : trésorerie et équivalents de trésorerie				
Valeurs mobilières de placement	497	-	-	497
Disponibilités	1 433	-	-	1 433
Sous-total actifs financiers	1 930	-	-	1 930
Passifs financiers : courants et non courants				
Emprunts non courants	-	2 365	9 262	11 627
Partie à moins d'un an des emprunts non courants	763	-	-	763
Emprunts courants et dettes financières diverses	272	-	-	272
Sous-total passifs financiers	1 035	2 365	9 262	12 662
POSITION PASSIVE NETTE	895	- 2 365	- 9 262	- 10 732

20 CAPITAL SOCIAL

Le Groupe poursuit une politique active d'actionariat salarié dans le but d'associer l'ensemble du personnel à une gestion dynamique dans l'intérêt de l'ensemble des actionnaires.

Il n'existe pas au sein des capitaux propres de titres hybrides, l'ensemble des titres représentatifs des capitaux propres ouvrant droit à dividende.

Au-delà des actions autodétenues, il n'existe pas d'instruments financiers susceptibles d'entraîner une dilution future.

Sur le résultat net part du Groupe de l'exercice 2007 de 1 000 millions d'euros, 111 millions ont été distribués. Le solde a été affecté aux réserves consolidées.

20.1. CAPITAL SOCIAL

Le capital social est composé de 91 583 342 actions entièrement libérées, toutes de même catégorie, de 4 euros de nominal chacune.

	Nombre d'actions total	Dont actions autodétenues	Nombre d'actions en circulation
Au 1^{er} janvier 2007	93 172 338	- 2 395 398	90 776 940
Actions créées suite à levées d'options de souscription	11 004	-	11 004
Achats - ventes d'actions autodétenues	-	1 864 240	1 864 240
Au 31 décembre 2007	93 183 342	- 531 158	92 652 184

Au cours de l'exercice 2007, le Groupe a notamment cédé 1 614 000 actions EIFFAGE et a procédé à l'achat d'un nombre équivalent d'options d'achat pour couvrir ses engagements en matière d'options et d'actions gratuites.

Au 1^{er} janvier 2008	93 183 342	- 531 158	92 652 184
Achat - vente - attribution - annulation d'actions autodétenues	- 1 600 000	- 2 013 315	- 3 613 315
AU 31 DÉCEMBRE 2008	91 583 342	- 2 544 473	89 038 869

Au cours de l'exercice 2008, le Groupe a exercé 1 614 000 options d'achat de titres EIFFAGE. Le Groupe a également, dans le cadre des plans d'options et d'actions gratuites, acquis 1 000 000 de titres supplémentaires et procédé à la vente ou à l'attribution de 1 384 783 titres EIFFAGE.

Dans le cadre de l'autorisation donnée au conseil d'administration d'annuler des actions autodétenues, le Groupe a acquis 2 384 098 titres EIFFAGE au cours de l'exercice. A l'issue du conseil d'administration du 1^{er} octobre 2008, 1 600 000 de ces titres ont été annulés.

20.2. ÉVOLUTION DE LA VALEUR COMPTABLE DU PORTEFEUILLE D' ACTIONS PROPRES

	2008	2007
Au 1^{er} janvier	27	68
Achat	337	-
Vente	- 139	- 41
Annulation	- 67	-
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE	158	27

21 PROVISIONS

2008	Au début de l'exercice	Variations de périmètre et change	Dotations	Reprises de provisions utilisées	Reprises de provisions non utilisées	Autres mouvements	À la fin de l'exercice
Provisions pour Indemnités de Fin de Carrière	168	18	15	- 14	-	-	187
Provisions pour médailles du travail	23	2	5	- 7	-	-	23
Autres provisions non courantes	1	-	-	-	-	-	1
Provisions non courantes	192	20	20	- 21	-	-	211
Provisions pour pertes à terminaison	21	5	27	- 20	-	-	33
Provisions pour restructurations	16	-	15	- 11	- 1	-	19
Provisions pour risques immobiliers	14	-	3	- 2	-	-	15
Provisions pour garanties données	85	2	33	- 28	- 4	1	89
Provisions pour litiges et pénalités	71	3	39	- 23	- 6	- 1	83
Provisions pour Indemnités de Fin de Carrière	4	-	1	-	-	4	9
Provisions pour médailles du travail	3	-	-	-	-	-	3
Provisions pour autres passifs France	173	8	96	- 49	- 37	-	191
Provisions pour autres passifs Europe	80	-	15	- 11	- 26	- 4	54
Provisions pour autres passifs Export	14	-	2	- 5	- 1	-	10
Provisions courantes	481	18	231	- 149	- 75	-	506

Chacune des lignes de provisions courantes indiquées ci-avant est l'addition d'un certain nombre de litiges liés essentiellement aux contrats de construction qui, pris individuellement, sont de montants non significatifs. L'échéance de ces provisions, liées au cycle d'exploitation, est généralement inférieure à un an. Aucun montant en remboursement n'est attendu.

2007	Au début de l'exercice	Variations de périmètre et change	Dotations	Reprises de provisions utilisées	Reprises de provisions non utilisées	Autres mouvements	À la fin de l'exercice
Provisions pour Indemnités de Fin de Carrière	147	11	21	- 20	-	9	168
Provisions pour médailles du travail	17	2	8	- 2	- 1	- 1	23
Autres provisions non courantes	-	1	-	-	-	-	1
Provisions non courantes	164	14	29	- 22	- 1	8	192
Provisions pour pertes à terminaison	11	1	21	- 12	-	-	21
Provisions pour restructurations	11	-	12	- 5	- 2	-	16
Provisions pour risques immobiliers	12	-	3	- 1	-	-	14
Provisions pour garanties données	78	2	30	- 21	- 4	-	85
Provisions pour litiges et pénalités	67	2	27	- 18	- 8	1	71
Provisions pour Indemnités de Fin de Carrière	13	-	-	-	-	- 9	4
Provisions pour médailles du travail	2	-	-	-	-	1	3
Provisions pour autres passifs France	142	4	71	- 26	- 16	- 2	173
Provisions pour autres passifs Europe	75	4	12	- 9	- 1	- 1	80
Provisions pour autres passifs Export	14	-	2	- 2	-	-	14
Provisions courantes	425	13	178	- 94	- 31	- 10	481

22 INDEMNITÉS DE FIN DE CARRIÈRE (régime à prestations définies)

L'application anticipée de l'amendement de décembre 2004 à la norme IAS 19 aurait conduit le Groupe à constater à la fin de l'exercice, directement en augmentation des capitaux propres, le montant après impôt de l'écart actuariel au 31 décembre soit 10,8 millions d'euros net d'impôt différé de 5,7 millions d'euros.

A) HYPOTHÈSES RETENUES

Les salariés du Groupe bénéficient en France d'indemnités versées en une fois au moment de leur départ à la retraite.

	2008	2007
Les hypothèses retenues sont :		
Taux d'actualisation	6,25 %	5,25 %
Taux d'inflation	2,00 %	2,00 %
Taux de rendement attendu	6,25 %	5,25 %
Taux d'augmentation des salaires	3,00 %	3,00 %
Taux de charges sociales	45 %	45 %

Les hypothèses de rotation du personnel sont propres à chaque branche d'activité et à chaque tranche d'âge.

B) ÉVOLUTION DE L'EXERCICE

	2008	2007
Dettes actuarielles au début de l'exercice	140,2	191,0
Variation de périmètre	21,7	7,6
Coût des services rendus (Charges de personnel)	7,8	10,0
Intérêts de la dette actuarielle (Autres produits et charges financiers)	7,2	7,4
Prestations payées	- 14,9	- 20,1
Modifications de régime	-	- 42,5
Pertes / (gains) actuariels générés	- 5,2	- 13,2
DETTE ACTUARIELLE EN FIN D'EXERCICE	156,8	140,2

C) COUVERTURE DES ENGAGEMENTS

	2008	2007
Couverture au début de l'exercice	7,1	7,8
Variation de périmètre	0,1	-
Cotisations aux fonds	-	0,1
Rendement attendu des fonds	0,4	0,3
Pertes / (gains) actuariels	- 0,2	-
Versements effectués par les régimes	- 1,7	- 1,1
COUVERTURE EN FIN D'EXERCICE	5,7	7,1

D) ÉVOLUTION DE LA DETTE ACTUARIELLE ET DE LA COUVERTURE

	2008	2007	2006	2005	2004
Dettes actuarielles	156,8	140,2	191,0	188,6	135,3
Juste valeur des actifs du régime	5,7	7,1	7,8	2,8	2,6
ÉCART	151,1	133,1	183,2	185,8	132,7

E) ÉLÉMENTS DIFFÉRÉS

Dettes actuarielles

	2008	2007
Au début de l'exercice	- 14,9	- 1,7
Variation de périmètre	3,5	-
Pertes / (gains) sur dette actuarielle	- 5,1	- 13,2
PERTES / (GAINS) ACTUARIELS EN FIN D'EXERCICE	- 16,5	- 14,9

Coût des services passés

	2008	2007
Au début de l'exercice	- 15,5	29,9
Augmentation	-	- 42,5
Amortissements de l'année (Charges de personnel)	- 0,1	- 2,9
À LA FIN DE L'EXERCICE	- 15,6	- 15,5

F) RÉCONCILIATION DE LA DETTE ACTUARIELLE ET DE LA PROVISION CONSTATÉE

	2008	2007
Provision constatée	183,2	163,5
Ecart actuariel	- 16,5	- 14,9
Coût des services passés	- 15,6	- 15,5
Couverture des engagements	5,7	7,1
DETTE ACTUARIELLE	156,8	140,2

23 PASSIFS FINANCIERS PAR NATURE

EMPRUNTS NON COURANTS

Caractéristique	Type de taux	À moins d'un an	De un à cinq ans	À plus de cinq ans	Montant total (en millions d'euros)	Devise
Bancaire	Variable	6	1 739	554	2 299	Euro
Bancaire	Variable	18	2	-	20	Couronne tchèque
Bancaire	Fixe sur nominal indexé	-	-	1 356	1 356	Euro
Bancaire	Fixe	699	5 450	2 633	8 782	Euro
Bancaire	Fixe	7	-	-	7	Franc Cfa
Swaps de taux d'intérêts	Variable	-	-	269	269	Euro
Location-financement	Fixe	75	130	9	214	Euro
Autre emprunt	Variable	-	-	301	301	Zloty
Divers	Variable	-	8	-	8	Euro
Divers	Fixe	-	3	19	22	Euro
		805	7 332	5 141	13 278	

EMPRUNTS COURANTS ET DETTES FINANCIÈRES DIVERSES

Caractéristique	Type de taux	À moins d'un an	De un à cinq ans	À plus de cinq ans	Montant total (en millions d'euros)	Devise
Découvert	Variable	52	-	-	52	Euro
Découvert	Variable	1	-	-	1	Franc Cfa
Intérêts courus	Fixe	168	-	-	168	Euro
Divers	Variable	25	-	-	25	Euro
Divers	Variable	6	-	-	6	Couronne tchèque
Divers	Fixe	17	-	-	17	Euro
		269	-	-	269	
TOTAL PASSIFS FINANCIERS		1 074	7 332	5 141	13 547⁽¹⁾	
	dont Fixe	966	5 583	4 017	10 566	
	dont Variable	108	1 749	1 124	2 981	

(1) La juste valeur au 31 décembre 2008 de ces passifs financiers s'élève à 13 883 millions d'euros.

Une variation des taux d'intérêts de 1 %, calculée sur les soldes de clôture nets de dérivés, aurait une incidence de -28 millions d'euros sur le coût de l'endettement financier net avant impôt.

Dans le cadre de la Convention de Crédit Senior signée par Eiffarie pour l'acquisition du groupe APRR, la société s'est engagée à respecter un certain nombre de ratios financiers au niveau de l'ensemble Eiffarie consolidé, définis contractuellement :

■ **Ratio de couverture de la dette** (faisant appel à des termes répondant à des définitions contractuelles spécifiques) inférieur ou égal à 10,34 au 31 décembre 2008;

■ **Ratio de couverture du service de la dette** (faisant appel à des termes répondant à des définitions contractuelles spécifiques) supérieur ou égal à 1,10 au 31 décembre 2008.

Ces deux ratios s'établissent respectivement à 9,35 et 1,60 au 31 décembre 2008.

Eiffarie, vis-à-vis des prêteurs de cette même convention de crédit, et APRR vis-à-vis de la Caisse Nationale des Autoroutes, de la BEI et des prêteurs de ses crédits syndiqués, se sont par ailleurs engagés au respect par le groupe APRR des deux ratios suivants :

■ **Dette nette / EBITDA** doit rester inférieur à 7;

■ **EBITDA / charges financières nettes** doit rester supérieur à 2,2.

Au 31 décembre 2008, ces deux ratios s'établissent respectivement à 5,7 et à 3,2.

VP2, société mère de la Compagnie Eiffage du Viaduc de Millau, s'est engagée vis-à-vis des prêteurs dans le cadre des financements mis en place en juillet 2007 pour un montant total de 573 millions d'euros, au respect d'un certain nombre de ratios calculés périodiquement les 25 mai et 25 novembre de chaque année par référence à un modèle financier et répondant à des définitions contractuelles spécifiques :

■ **Ratio de couverture annuelle du service de la dette**, au titre de l'année précédant la date de calcul et de chacune des cinq années suivantes, supérieur ou égal à 1,05.

■ **Ratio de couverture du service de la dette**, calculé sur la durée des prêts, supérieur ou égal à 1,15.

■ **Ratio de couverture de la dette**, calculé sur la durée de la concession, supérieur ou égal à 1,25.

Lors du calcul réalisé pour la troisième fois le 25 novembre 2008, VP2 a satisfait à l'ensemble des ratios.

Le programme de titrisation de créances commerciales d'un montant maximum de 400 millions d'euros n'est pas utilisé au 31 décembre 2008 ; la disponibilité de cette ligne n'est pas subordonnée au respect de ratios financiers.

24 FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉANCIERS

	2008	2007
Fournisseurs	2 987	2 859
Fournisseurs d'immobilisations	153	182
TOTAL	3 140	3 041

25 AUTRES PASSIFS

	2008	2007
Avances et acomptes versés sur commandes	261	235
Etat, impôts et taxes	820	721
Compte courant des sociétés en participation et des sociétés diverses	171	268
Créditeurs divers	1 358	1 112
Produits constatés d'avance	679	701
TOTAL	3 289	3 037

26 ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

ACTIFS FINANCIERS

	Actifs financiers disponibles à la vente	Actifs financiers à la juste valeur par résultat	Prêts et créances	Instruments financiers de couverture	Total	2008 Juste valeur
Actifs financiers non courants	127	-	71	3	201	201
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	1 786	-	-	1 786	1 786
Clients et autres débiteurs	-	-	4 049	-	4 049	4 049
Autres créances d'exploitation	-	-	663	-	663	663
TOTAL	127	1 786	4 783	3	6 699	6 699

PASSIFS FINANCIERS

	Passif au coût amorti	Dettes financières	Instruments financiers de couverture	Total	2008 Juste valeur
Emprunts et autres financements	13 278	-	269	13 547	13 883
Dettes fournisseurs	-	3 140	-	3 140	3 140
Autres dettes d'exploitation	-	1 790	-	1 790	1 790
TOTAL	13 278	4 930	269	18 477	18 813

ACTIFS FINANCIERS

	Actifs financiers disponibles à la vente	Actifs financiers à la juste valeur par résultat	Prêts et créances	Instruments financiers de couverture	Total	2007 Juste valeur
Actifs financiers non courants	87	-	37	254	378	378
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	1 930	-	-	1 930	1 930
Clients et autres débiteurs	-	-	3 933	-	3 933	3 933
Autres créances d'exploitation	-	-	798	-	798	798
TOTAL	87	1 930	4 768	254	7 039	7 039

PASSIFS FINANCIERS

	Passif au coût amorti	Dettes financières	Instruments financiers de couverture	Total	2007 Juste valeur
Emprunts et autres financements	12 619	-	43	12 662	12 669
Dettes fournisseurs	-	3 041	-	3 041	3 041
Autres dettes d'exploitation	-	1 615	-	1 615	1 615
TOTAL	12 619	4 656	43	17 318	17 325

27 EFFECTIFS MOYENS

Les effectifs moyens des filiales intégrées (hors groupes Clemessy et Crystal) se ventilent comme suit :

	2008	2007
Cadres	7 954	7 710
Employés, techniciens et agents de maîtrise	18 219	17 435
Ouvriers	38 816	38 195
TOTAL	64 989	63 340

28 TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Les transactions réalisées avec les entreprises associées mentionnées à la note 10, le sont à des conditions de marchés.

RÉMUNÉRATION DES ORGANES DE DIRECTION

La rémunération allouée aux organes de direction⁽¹⁾ est proposée au Conseil d'Administration par le Comité de Nominations et de Rémunérations.

L'ensemble des rémunérations et avantages accordés aux organes de direction, pris en charge sur l'exercice 2008, s'établit comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	
Rémunération (*)	1 605
Charges sociales patronales	413
Paieement en actions	942
Jetons de présence	337
TOTAL	3 297

(*) Y compris avantage en nature : + 5.

(1) Le Président-Directeur général et les membres du Conseil d'Administration.

Aucun des dirigeants ne bénéficie d'avantages postérieurs à l'emploi ni d'indemnités de fin de contrat de travail.

29 DIVIDENDE

Le dividende qui sera proposé à l'Assemblée Générale des actionnaires s'élève à 108 millions d'euros correspondant à un montant unitaire de 1,20 euro par action, compte tenu de l'annulation d'actions propres décidée par le Conseil d'administration du 26 février 2009. Ce montant, s'il est approuvé par l'Assemblée Générale, sera versé à toute action existante avant la date de l'Assemblée, à l'exception des actions détenues en propre.

30 RÉSERVES DISTRIBUABLES DE LA SOCIÉTÉ EIFFAGE

	2008	2007
Primes d'émission	278	278
Autres réserves	4	65
Report à nouveau	2 366	1 183
Réserves libres après versement d'impôt	-	-
Résultat	388	1 295
Affectation minimale à réserve légale	-	-
TOTAL	3 036	2 821

31 LOCATION-FINANCEMENT

Les contrats de location-financement sont retraités selon les préconisations de la norme IAS 17 pour indiquer en immobilisation, la valeur nette comptable et en endettement la dette financière à fin de période afférente aux matériels ou immeubles concernés.

Les montants concernés sont les suivants :

	2008	2007
Valeur nette comptable :		
Terrains	6,4	5,7
Constructions	23,0	20,8
Installations techniques	124,1	107,5
Autres immobilisations corporelles	79,1	86,8
Autres immobilisations incorporelles	0,4	0,2
TOTAL	233,0	221,0
Dettes correspondantes :		
À - 1 an	74,8	71,4
1 an à 5 ans	130,7	121,5
+ 5 ans	8,8	6,3
TOTAL	214,3	199,2
Paiements minimaux futurs :		
À - 1 an	65,4	59,3
1 an à 5 ans	94,8	77,5
+ 5 ans	0,2	1,6
TOTAL	160,4	138,4

32 AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS

	2008	2007
Risques de pénalités et autres risques	- 15	- 26
Risque environnemental	-	- 2
Restructuration	- 24	- 18
Cession terrains / immeubles	28	3
Divers	- 21	- 21
TOTAL	- 32	- 64

33 AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

	2008	2007
Plus ou moins-values sur cessions de participations *	- 23	682
Intérêts sur Indemnités de Fin de Carrière (IAS 19)	- 7	- 6
Variations de provisions et soldes de créances	- 32	- 5
Autres revenus de sociétés de production de matériaux	5	5
TOTAL	- 57	676

* Sur 2007, les cessions de la participation dans Cofiroute et de 49 % de la Compagnie Eiffage du Viaduc de Millau ont généré respectivement 496 millions d'euros et 186 millions d'euros de plus-values financières.

34 CHARGES RELATIVES AUX PAIEMENTS EN ACTIONS

34.1. ATTRIBUTIONS GRATUITES D'ACTIONS

Les Conseils d'Administration du 16 avril et 15 mai 2008 ont attribué gratuitement à un certain nombre de salariés respectivement 113 590 et 12 700 actions.

Caractéristiques des plans d'attribution d'actions gratuites :

Plan	15/05/2008	16/04/2008	18/04/2007	28/06/2006	19/04/2006
Nombre d'actions attribuées	12 700	113 590	108 100	20 000	220 000
Cours comptant des titres à la date d'octroi	58,20 €	58,95 €	108,04 €	60,01 €	61,75 €
Taux d'emprunt/prêt titre EIFFAGE	2,40 %	1,75 %	4,50 %	2,50 %	2,50 %
Taux d'intérêts sans risque à la date d'octroi	5,11 %	4,51 %	4,30 %	4,07 %	3,75 %
Taux d'intérêts retenu pour le coût du portage	7,50 %	7,50 %	7,45 %	6,88 %	6,88 %

La valorisation de l'avantage ainsi consenti prend en compte, au-delà des dividendes non perçus par le salarié, le coût représentatif de l'incertitude des actions attribuées. La charge correspondante est pondérée pour tenir compte de la probabilité de présence des salariés à l'issue de la période d'attribution.

L'acquisition définitive par les bénéficiaires à l'issue d'un délai de 2 ans est soumise à des conditions de présence et, dans certains cas, de performance.

34.2. OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS

Le Conseil du 10 décembre 2008, a accordé à certains de ses salariés 993 600 options d'achat d'actions EIFFAGE à 32,30 €, dont le délai d'indisponibilité est de quatre années et le délai d'exercice des options est de trois mois à l'issue du délai d'indisponibilité.

Caractéristiques des plans d'options en cours :

Plan	10/12/2008	13/06/2007	14/12/2005	10/12/2004	21/04/2004
Nombre d'options accordées	993 600	108 800	145 200	378 000	1 267 800
Valeur de l'option	32,30 €	101,50 €	36,25 €	25,50 €	20,67 €
Volatilité attendue selon le modèle binomial	33,00 %	25,00 %	20,00 %	20,00 %	20,00 %
Taux d'intérêts sans risque à la date d'octroi	3,43 %	4,87 %	3,20 %	2,59 %	3,12 %
Progression annuelle du dividende attendue	0,00 %	20,00 %	20,00 %	20,00 %	20,00 %
Juste valeur de l'option à la date d'octroi	9,57 €	22,20 €	7,20 €	4,68 €	3,44 €
Nombre d'options levées durant l'exercice 2008	-	-	-	16 300	1 100 603

Le nombre potentiel d'options d'achat au 31 décembre 2008 est de 1 670 897 actions.

L'ensemble des plans ne sont soumis qu'à une condition de présence.

L'ensemble des charges enregistrées à ce titre sous la rubrique « Charges de personnel » est détaillé ci-après :

	2008	2007
Charge au titre des options sur actions	1,6	2,1
Charge au titre des attributions gratuites d'actions	7,4	9,9
TOTAL	9,0	12,0

35 RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat par action est calculé en fonction du nombre moyen d'actions en circulation (déduction faite du nombre moyen pondéré d'actions autodétenues). Ce nombre moyen résulte de la pondération, sur la période, des actions créées suite aux levées d'options et des actions annulées.

Le résultat dilué par action est calculé en ajoutant au nombre moyen d'actions pondéré, le nombre potentiel d'actions à créer dans l'hypothèse d'une conversion en actions de tous les instruments potentiellement dilutifs.

2008	Résultat net <i>en millions d'euros</i>	Nombre d'actions	Résultat par action
Résultat net de base (part du Groupe)	301	91 796 390	3,28
Options de souscription	-	-	-
Actions propres *	-	986 952	-
Résultat net dilué (part du Groupe)	301	92 783 342	3,24

2007	Résultat net <i>en millions d'euros</i>	Nombre d'actions	Résultat par action
Résultat net de base (part du Groupe)	1 000	92 179 513	10,85
Options de souscription	-	-	-
Actions propres *	-	1 001 078	-
Résultat net dilué (part du Groupe)	1 000	93 180 591	10,73

* Potentiellement dilutives et détenues aux fins de couverture des options d'achat d'actions et des actions gratuites.

36 HONORAIRES DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le tableau ci-dessous détaille les honoraires des Commissaires aux Comptes dont les prestations effectuées au titre d'un exercice comptable ont été prises en charge au compte de résultat :

TOTAL

En milliers d'euros	Montant (HT)		%	
	2008	2007	2008	2007
Audit				
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés ^(a)				
• Émetteur	196	176	2,3 %	2,4 %
• Filiales intégrées globalement	7 136	6 174	84,0 %	82,5 %
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes ^(b)				
• Émetteur	-	-	-	-
• Filiales intégrées globalement	401	149	4,7 %	2,0 %
Sous-total	7 733	6 499	91,1 %	86,9 %
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement ^(c)				
• Juridique, fiscal, social	541	366	6,4 %	4,9 %
• Autres	218	615	2,6 %	8,2 %
Sous-total	759	981	8,9 %	13,1 %
TOTAL	8 492	7 480	100,0 %	100,0 %

KPMG (*)

En milliers d'euros	Montant (HT)		%	
	2008	2007	2008	2007
Audit				
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés ^(a)				
• Émetteur	93	88	3,4 %	3,6 %
• Filiales intégrées globalement	2 524	2 256	91,8 %	91,2 %
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes ^(b)				
• Émetteur	-	-	-	-
• Filiales intégrées globalement	17	25	0,6 %	1,0 %
Sous-total	2 634	2 369	95,8 %	95,8 %
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement ^(c)				
• Juridique, fiscal, social	13	8	0,5 %	0,3 %
• Autres	102	96	3,7 %	3,9 %
Sous-total	115	104	4,2 %	4,2 %
TOTAL	2 749	2 473	100,0 %	100,0 %

(*) Membre du collège des Commissaires aux comptes d'EIFFAGE.

PWC AUDIT (*)

En milliers d'euros	Montant (HT)		%	
	2008	2007	2008	2007
Audit				
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés ^(a)				
• Émetteur	103	88	3,5 %	3,8 %
• Filiales intégrées globalement	2 531	1 845	85,5 %	80,7 %
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes ^(b)				
• Émetteur	-	-	-	-
• Filiales intégrées globalement	304	28	10,3 %	1,2 %
Sous-total	2 938	1 961	99,3 %	85,7 %
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement ^(c)				
• Juridique, fiscal, social	21	207	0,7 %	9,1 %
• Autres	-	119	-	5,2 %
Sous-total	21	326	0,7 %	14,3 %
TOTAL	2 959	2 287	100,0 %	100,0 %

(*) Membre du collège des Commissaires aux Comptes d'EIFFAGE

AUTRES COMMISSAIRES

En milliers d'euros	Montant (HT)		%	
	2008	2007	2008	2007
Audit				
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés ^(a)				
• Émetteur	-	-	-	-
• Filiales intégrées globalement	2 081	2 073	74,7 %	76,2 %
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes ^(b)				
• Émetteur	-	-	-	-
• Filiales intégrées globalement	80	96	2,9 %	3,5 %
Sous-total	2 161	2 169	77,6 %	79,7 %
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement ^(c)				
• Juridique, fiscal, social	507	151	18,2 %	5,6 %
• Autres	116	400	4,2 %	14,7 %
Sous-total	623	551	22,4 %	20,3 %
TOTAL	2 784	2 720	100,0 %	100,0 %

(a) Y compris les prestations des experts indépendants ou membres du réseau du Commissaire aux comptes, auxquels celui-ci a recours dans le cadre de la certification des comptes.

(b) Cette rubrique reprend les diligences et prestations directement liées rendues à EIFFAGE ou à ses filiales :

- par le commissaire aux comptes dans le respect des dispositions de l'article 10 du code de déontologie

- par un membre du réseau dans le respect des dispositions des articles 23 et 24 du code de déontologie

(c) Il s'agit des prestations hors Audit rendues dans le respect des dispositions de l'article 24 du code de déontologie par un membre du réseau aux filiales d'EIFFAGE dont les comptes sont certifiés.

37 LITIGES – ARBITRAGES – AUTRES ENGAGEMENTS

Dans le cadre de son activité courante, le Groupe est engagé dans un certain nombre de litiges. Les affaires décrites ci-après ont fait l'objet, si nécessaire, de provisions considérées comme suffisantes en l'état actuel des dossiers.

La SNCF a introduit une instance à l'encontre de certaines entreprises appartenant au Groupe dans le but d'obtenir un remboursement de montants qu'elle estime trop versés dans le cadre de la construction de la ligne du TGV Nord, cette instance faisant suite à un jugement du Conseil de la concurrence. Dans l'état actuel du dossier, le groupe EIFFAGE n'estime pas devoir subir d'effets négatifs significatifs sur sa situation financière à ce titre au-delà des provisions constituées.

Plusieurs sociétés du Groupe font actuellement l'objet d'enquêtes ou de procédures menées par le Conseil de la concurrence afin de déterminer si elles ont participé à des pratiques visant à restreindre les conditions de concurrence sur certains marchés de travaux publics en Ile de France, ou de construction de bâtiments

scolaires en France. Compte tenu des provisions déjà constatées, le Groupe ne prévoit pas d'incidence négative significative au cours des exercices ultérieurs.

De par son activité ou en raison de l'utilisation de sites industriels anciens, le Groupe est recherché au titre d'éventuelles pollutions environnementales. Compte tenu du caractère ancien des pollutions en question, l'implication du Groupe n'est pas encore formellement établie. Néanmoins, en raison du caractère incertain des procédures, des provisions ont été constatées. Le Groupe ne s'attend pas à devoir enregistrer des incidences négatives significatives au cours des exercices ultérieurs.

L'activité du Groupe liée à la construction d'ensembles immobiliers peut entraîner des risques de malfaçons dont la durée de révélation peut aller jusqu'à dix années et dont les coûts de réparation peuvent être significatifs. A ce titre, le Groupe est, au-delà de franchises, couvert par des contrats d'assurance décennale. Les provisions nécessaires ont été constituées et le Groupe n'attend pas de conséquences significatives à ce titre.

38 AUTRES ENGAGEMENTS FINANCIERS ⁽¹⁾

	2008	2007
Avals et cautions	2 935	2 680
Sociétés de personnes (Snc, Sci, Gie)	176	206
Loyers non échus sur locations longue durée ⁽²⁾	17	23
Loyers non échus sur baux commerciaux ⁽³⁾	107	78
Autres engagements donnés	425	196
TOTAL ENGAGEMENTS DONNÉS	3 660	3 183

Les cautions de soumission et de bonne fin données sur les grands contrats expliquent l'importance du montant du poste « Avals et cautions ».

	2008	2007
Avals et cautions	447	439
Autres engagements reçus	158	224
TOTAL ENGAGEMENTS REÇUS	605	663

(1) Les montants relatifs au programme de titrisation ne sont pas repris dans ce tableau car l'endettement correspondant est constaté au bilan (cf. note 23).

(2) Essentiellement contrats d'une durée inférieure à cinq ans.

(3) Essentiellement contrats d'une durée inférieure ou égale à neuf ans.

LISTE DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES EN 2008

Ne sont reprises dans la liste ci-dessous que les sociétés dont le total du bilan est supérieur à cinq millions d'euros

Sauf mention contraire, les sociétés mentionnées ci-après font l'objet d'une intégration globale

EIFFAGE ET SES FILIALES

Adtim *	50.0 %
Aliénor	65.0 %
Centor SAS	100.0 %
Centor SNC	100.0 %
Connectic 39	81.0 %
EIFFAGE Connectic 78	100.0 %
Elisa	100.0 %
Financière Laborde	100.0 %
Hanvol SAS	100.0 %
H'Ennez SNC	100.0 %
Héveil	100.0 %
Laborde Gestion	100.0 %
Norscut *	36.0 %
Optimé 4	100.0 %
Société Marseillaise du Tunnel Prado Carénage *	32.9 %
Soprano	100.0 %
Tp Ferro *	50.0 %

VERDUN PARTICIPATION 1 ET SES FILIALES 51.0 %

Verdun Participation 2	51.0 %
Compagnie Eiffage du Viaduc de Millau	51.0 %

FINANCIÈRE EIFFARIE ET SES FILIALES 50.0 %

Eiffarie	50.0 %
Autoroutes Paris Rhin Rhône **	41.4 %
Autoroutes Rhône Alpes **	41.4 %
Adelac *	20.6 %
Axxès *	11.6 %

EFI, SOCFI ET LEURS FILIALES 100.0 %

EIFFAGE CONSTRUCTION ET SES FILIALES DE CONSTRUCTION 100.0 %

Antwerpse Bouwwerken	100.0 %
Auto Park Poznan	100.0 %
Bati 2000	100.0 %
Centre de Coordination Cecom	100.0 %
Collignon Eng	100.0 %
Company for Environmental Management	100.0 %
De Graeve Entreprises Générales	100.0 %
Delvigne	100.0 %
Druetz Entreprises Générales	100.0 %

ECV	100.0 %
EIFFAGE Benelux	100.0 %
EIFFAGE Budownictwo Mitex	100.0 %
EIFFAGE Construction Aisne	100.0 %
EIFFAGE Construction Alsace Franche Comté	100.0 %
EIFFAGE Construction Artois Hainaut	100.0 %
EIFFAGE Construction Auvergne	100.0 %
EIFFAGE Construction Basse Normandie	100.0 %
EIFFAGE Construction Bourgogne	100.0 %
EIFFAGE Construction Bretagne	100.0 %
EIFFAGE Construction Centre	100.0 %
EIFFAGE Construction Champagne	100.0 %
EIFFAGE Construction Côte d'Azur	100.0 %
EIFFAGE Construction Gestion et Développement	100.0 %
EIFFAGE Construction Haute Normandie	100.0 %
EIFFAGE Construction Ile de France Paris	100.0 %
EIFFAGE Construction Languedoc Roussillon	100.0 %
EIFFAGE Construction Limousin	100.0 %
EIFFAGE Construction Lorraine	100.0 %
EIFFAGE Construction Matériel	100.0 %
EIFFAGE Construction Midi Pyrénées	100.0 %
EIFFAGE Construction Nord	100.0 %
EIFFAGE Construction Nord Aquitaine	100.0 %
EIFFAGE Construction Ouest Matériel	100.0 %
EIFFAGE Construction Paris Patrimoine	100.0 %
EIFFAGE Construction Pays de Loire	100.0 %
EIFFAGE Construction Picardie	100.0 %
EIFFAGE Construction Poitou Charentes	100.0 %
EIFFAGE Construction Provence	100.0 %
EIFFAGE Construction Rhône-Alpes	100.0 %
EIFFAGE Construction Services	100.0 %
EIFFAGE Construction Sud Aquitaine	100.0 %
EIFFAGE Construction Sud Francilien	100.0 %
EIFFAGE Construction Val de Seine	100.0 %
Entreprises Générales Louis Duchêne	100.0 %
Fougerolle	100.0 %
Fougerolle Mitex	100.0 %
Génie Civil Industriel	100.0 %
Giflis	100.0 %
Herbosch-Kiere	100.0 %
Kraaijeveld	100.0 %
Limpens	100.0 %
Norinter	100.0 %
Oostvlaams Milieubeheer	100.0 %
Perrard	100.0 %
PIT Antwerpen	100.0 %
Pradeau Morin	100.0 %
Reynders B & I	100.0 %

Romarco	100.0 %
Scaldis Salvage & Marine Contractors*	25.0 %
Seop	100.0 %
Socamip	100.0 %
Sodemat	100.0 %
Solgec	100.0 %
Specialne Cinnosti s.r.o.	93.0 %
Supae	100.0 %
Tchas Spol s.r.o	93.0 %
Thélu	100.0 %
Valens	100.0 %
Vse	100.0 %
Yvan Paque	100.0 %

EIFFAGE CONSTRUCTION ET SES FILIALES IMMOBILIÈRES

EIFFAGE Immobilier, ses filiales et les filiales immobilières régionales	100.0 %
EIFFAGE Aménagement et sa filiale	100.0 %
Geyre Bellevue	75.0 %
Hdi	100.0 %
Ofa	100.0 %
Roquevaire Saint Roch	50.1 %
Soficom Development et ses filiales	100.0 %

EIFFEL CONSTRUCTION MÉTALLIQUE ET SES FILIALES

	100.0 %
Barep	100.0 %
Camom	100.0 %
Defor *	39.8 %
Eiffel Construction Métallique	100.0 %
Eiffel Deutschland Stahltechnologie	100.0 %
Forlumecca Normandie	100.0 %
Goyer	100.0 %
Metareg Atlantique	100.0 %
Pms *	25.0 %
Samia	100.0 %
Somis	100.0 %

EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS ET SES FILIALES

	100.0 %
Aglomerados Albacete	51.0 %
Aglomerados Los Serranos	51.0 %
Antrope	100.0 %
Appia Grands Travaux	100.0 %
Appia Liants Emulsion Rhône Alpes	100.0 %
Bocahut	100.0 %
Carrière de la Roche Blain	99.3 %
Carrière des Chênes	100.0 %

Carrière des Grands Caous	100.0 %
Carrière des Roches Bleues	100.0 %
Carrière du Sud Ouest	100.0 %
Carrières des 3 Vallées	100.0 %
Carrières et Matériaux	100.0 %
Desquesnes	100.0 %
Dle	100.0 %
Dle Ouest	100.0 %
Dle Outre-Mer	100.0 %
Dle Spécialités	100.0 %
Durance Granulats *	45.0 %
Egtp	100.0 %
EIFFAGE Deutschland Bauholding	100.0 %
EIFFAGE Infraestructuras	100.0 %
EIFFAGE International	100.0 %
EIFFAGE Sénégal	100.0 %
EIFFAGE TP	100.0 %
EIFFAGE TP Nord	100.0 %
EIFFAGE Travaux Publics Est	100.0 %
EIFFAGE Travaux Publics Gestion et Développement	100.0 %
EIFFAGE Travaux Publics Idf Centre	100.0 %
EIFFAGE Travaux Publics Méditerranée	100.0 %
EIFFAGE Travaux Publics Nord	100.0 %
EIFFAGE Travaux Publics Ouest	100.0 %
EIFFAGE Travaux Publics Réseaux	100.0 %
EIFFAGE Travaux Publics Rhône Alpes	100.0 %
EIFFAGE Travaux Publics Sud Ouest	100.0 %
Envimat	100.0 %
Etmf	100.0 %
Extraccion de aridos sierra negra	51.0 %
Forézienne	100.0 %
Gauthey	100.0 %
Heinrich Walter Bau	100.0 %
Hormigones Los Serranos	51.0 %
Hormigones y morteros Serrano	51.0 %
La Routière Guyanaise	100.0 %
Lanwehr Bau Gmbh	100.0 %
Les Matériaux Enrobés du Nord	100.0 %
Masfalt	70.0 %
Resirep	100.0 %
Roland	100.0 %
Serrano Aznar Obras Publicas	51.0 %
Sesen	100.0 %
Seso	100.0 %
Sgasa	60.0 %
Sgtn	100.0 %
Société des Carrières de la 113	100.0 %
Société Matériaux de Beauce *	50.0 %

Sodeca	100.0 %
Stinkal	65.0 %
Tinel	100.0 %
Transroute	100.0 %
Travaux Publics de Provence	100.0 %
Travaux Publics et Assainissement	100.0 %
Wittfeld	100.0 %

CLEMESSY ET SES FILIALES	99.8 %
---------------------------------	---------------

Clemessy Emcs	99.8 %
Clemessy Télécommunications *	48.9 %
Eis	99.8 %
Fontanie	99.8 %
France Réseaux	99.8 %
Game Ingenierie	99.7 %
Petillot	99.8 %
Rmt I&E Gmbh	99.8 %
Seh	99.8 %
Secauto	99.7 %

CRYSTAL	100.0 %
----------------	----------------

Crystal S.A.M.	100.0 %
Sogica	100.0 %

FORCLUM ET SES FILIALES	100.0 %
--------------------------------	----------------

Alsatel	100.0 %
Ambitec	100.0 %
Cassagne	100.0 %
Conscytéc	100.0 %
Egea	100.0 %
EIFFAGE Energia	100.0 %
Elettromeccanica Gallitalo	51.0 %
Elomech Elektroanlagen	67.3 %
Forclim Antilles Guyane	100.0 %
Forclim Normandie	100.0 %
Forclim Ouest Atlantique	100.0 %
Forclim Sud Ouest	100.0 %
Forclum Alsace Franche Comté	100.0 %
Forclum Anjou Maine	100.0 %
Forclum Antilles Guyane	100.0 %
Forclum Aquitaine Limousin	100.0 %
Forclum Auvergne	100.0 %
Forclum Aveyron	100.0 %
Forclum Basse Normandie	100.0 %
Forclum Bourgogne	99.9 %
Forclum Bretagne	100.0 %
Forclum Centre Loire	100.0 %
Forclum Champagne Ardennes	100.0 %

Forclum Electronique	100.0 %
Forclum Energies Services	100.0 %
Forclum Gestion & Développement	100.0 %
Forclum Grands Travaux Tertiaires	100.0 %
Forclum Haute Normandie	100.0 %
Forclum Ile de France	100.0 %
Forclum Industrie Nord	100.0 %
Forclum Infra Nord	100.0 %
Forclum Loire Océan	100.0 %
Forclum Lorraine	100.0 %
Forclum Numérique	100.0 %
Forclum Paris Idf Nord	100.0 %
Forclum Poitou Charentes	100.0 %
Forclum Provence Alpes Côte d'Azur	100.0 %
Forclum Réseaux Nord	100.0 %
Forclum Rhône Alpes	100.0 %
Forclum Sud Ouest	100.0 %
Forclum Transport	100.0 %
Forclum Val de Loire	100.0 %
Forclumeca Antilles Guyane	100.0 %
Frigoservice *	20.8 %
G&S France	90.0 %
Inelbo	100.0 %
Ingg Grossi & Speier Spa	90.0 %
JJ Tome	52.0 %
NAT Fortune	60.0 %
Neuberger Anlagen Technik	60.0 %
Tecniarte	33.8 %
Tpam	100.0 %

* Sociétés mises en équivalence

** Sociétés intégrées globalement en raison de la chaîne de participation assurant le contrôle par le groupe EIFFAGE

Note 1 : Les pourcentages indiqués sont les pourcentages d'intérêts directs et indirects détenus par la société mère EIFFAGE S.A.

Note 2 : La liste complète des sociétés ainsi que leurs adresses et numéros de Siren est tenue à la disposition des personnes intéressées.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2008

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la Société EIFFAGE - S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note 2 des comptes consolidés expose les principes et méthodes comptables suivis par le Groupe, notamment en matière de contrats de construction et de provisions courantes :

- Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par le Groupe, nous nous sommes assuré de la pertinence et de la permanence des modalités retenues pour la comptabilisation du chiffre d'affaires et du résultat des activités de travaux suivant la méthode de l'avancement exposée en note 2.4.
- Sur la base des éléments disponibles à ce jour, notre appréciation des provisions courantes s'est fondée sur une analyse des processus mis en place par le Groupe pour identifier et évaluer les risques, ainsi que sur l'examen des risques attachés aux principales provisions constituées (notes 2.18 et 21) ; nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable des estimations retenues.

Le Groupe procède systématiquement, pour chaque clôture, à un test de dépréciation des goodwill selon les modalités décrites dans la note 2.8 aux états financiers. Dans le contexte de forte dégradation de l'environnement économique et financier décrit dans la note 4 de l'annexe des comptes, nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les hypothèses utilisées et nous avons vérifié que les notes 2.8 et 8 donnent une information appropriée.

Les notes 2.9 et 9 aux comptes consolidés décrivent le traitement comptable retenu par le Groupe pour l'activité de concessions. Nous nous sommes assuré que le traitement comptable retenu ne contrevient pas aux principes généraux du référentiel IFRS et que les notes aux comptes consolidés donnent une information appropriée à cet égard.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au Groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 1^{er} avril 2009.

Les Commissaires aux comptes

KPMG Audit

Département de KPMG S.A.

Philippe Mathis

Associé

PricewaterhouseCoopers Audit

Yan Ricaud

Associé

COMPTES ANNUELS D'EIFFAGE

BILAN

ACTIF

	Note	2008			2007
		Brut	Amortissements et provisions	Net	
<i>En milliers d'euros</i>					
Immobilisations incorporelles et corporelles	1	1 501	1 027	474	467
Participations	2 - 12	2 739 315	4 232	2 735 083	1 930 482
Autres immobilisations financières	2 - 12	374 493	313	374 180	496 761
Total de l'actif immobilisé		3 115 309	5 572	3 109 737	2 427 710
Stocks et en-cours		-	-	-	1 668
Créances d'exploitation	3 - 11 - 12	6 694	395	6 299	2 542
Créances diverses	3 - 11 - 12	614 043	286	613 757	692 838
Total de l'actif réalisable		620 737	681	620 056	697 048
Valeurs mobilières de placement	4	656 018	-	656 018	375 208
Disponibilités	5 - 11	532 788	-	532 788	985 604
Total de l'actif disponible		1 188 806	-	1 188 806	1 360 812
Comptes de régularisation		636	-	636	586
TOTAL DE L'ACTIF		4 925 488	6 253	4 919 235	4 486 156

PASSIF

	Note	2008	2007
<i>En milliers d'euros</i>			
Capital	6	366 333	372 733
Primes d'émission, de fusion, d'apport		278 132	278 132
Ecart de réévaluation		3 413	3 413
Réserves		41 547	101 805
Report à nouveau		2 366 445	1 183 001
Résultat de l'exercice		387 582	1 294 665
Provisions réglementées		62	61
Capitaux propres	7	3 443 514	3 233 810
Provisions pour risques et charges	8	125 641	257 737
Dettes financières	9 - 10	1	2
Dettes d'exploitation	10 - 12	9 684	7 304
Dettes diverses	9 - 10 - 12	1 339 418	987 211
Total des dettes		1 349 103	994 517
Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	9	977	92
Comptes de régularisation		-	-
TOTAL DU PASSIF		4 919 235	4 486 156

COMPTE DE RÉSULTAT

En milliers d'euros	Note	2008	2007
Produits d'exploitation			
Ventes et prestations de services		14 768	19 175
Autres produits		- 343	1 909
Reprise de provisions		1 328	-
Total		15 753	21 084
Charges d'exploitation			
Charges externes		- 29 017	- 26 788
Impôts et taxes, versements assimilés		- 730	- 691
Salaires, traitements et charges sociales		- 2 203	- 5 788
Dotations aux amortissements et aux provisions		- 47	- 45
Total		- 31 997	- 33 312
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		4 362	9 212
Résultat d'exploitation		- 11 882	- 3 016
Produits de participations		353 278	411 888
Intérêts nets et divers	12	- 102 737	172 327
Variation nette des provisions		115 199	- 170 660
Résultat financier		365 740	413 555
Résultat courant		353 858	410 539
Résultat sur cessions d'actifs immobilisés		2 218	894 049
Autres produits et charges à caractère exceptionnel		- 1 184	- 5 021
Variation nette des provisions		16 951	- 1 277
Résultat exceptionnel	14	17 985	887 751
Impôts sur les bénéfices	15	15 739	- 3 625
RÉSULTAT NET		387 582	1 294 665

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS de l'exercice 2008

(Sauf indication contraire, tous les chiffres cités sont exprimés en milliers d'euros)

PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis suivant les principes résultant du Plan Comptable Général adopté par le Comité de la Réglementation Comptable le 29 avril 1999.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

À l'exception des biens ayant fait l'objet d'une réévaluation légale, les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition et amorties linéairement.

■ Constructions	40 ans
■ Bâtiments industriels	20 ans
■ Agencements	10 ans

La durée d'amortissement est réduite de moitié pour les biens d'occasion.

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les titres de participation sont inscrits au bilan à leur valeur brute, c'est-à-dire à leur coût d'acquisition additionné des frais ou à leur valeur réévaluée au 31 décembre 1976. Lorsque la valeur d'inventaire des titres de participation est inférieure à la valeur brute, une provision est constituée à hauteur de la différence.

La valeur d'inventaire des titres de participation est appréciée en fonction de la quote-part des capitaux propres éventuellement corrigés pour tenir compte de leurs perspectives de plus-values d'actifs, de développement et de rentabilité.

Ces estimations et hypothèses sont effectuées sur la base d'une expérience passée et de divers autres facteurs dans le contexte actuel de forte dégradation de l'environnement économique et financier qui rend difficile l'appréhension des perspectives d'activité.

STOCKS

Il s'agit de dépenses externes engagées dans le cadre d'études sur des projets en cours de soumission.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Les créances qui présentent des difficultés de recouvrement font l'objet d'une dépréciation par voie de provision.

VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Les titres de placement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition.

Des provisions pour dépréciation sont constituées lorsque leur valeur vénale est inférieure, à la date de clôture, à leur coût d'entrée en portefeuille. Les intérêts courus sur les valeurs à taux d'intérêt garanti sont constatés à la clôture.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Elles sont constituées dès lors qu'il existe un risque probable de sortie de ressources sans contreparties attendues. Elles sont revues à chaque date d'établissement des comptes et ajustées pour refléter la meilleure estimation à cette date.

Si elles couvrent les risques liés à l'exécution et à la terminaison des chantiers réalisés en France et à l'étranger, les provisions comprennent, le cas échéant, les coûts directs et connexes de repliement des chantiers ainsi que les charges de parfait achèvement de ceux-ci.

OPÉRATIONS EN DEVISES

Les dettes et créances libellées en devises sont converties aux derniers cours de change de l'exercice. Il en est de même des postes du bilan et du compte de résultat des établissements à l'étranger.

OPÉRATIONS FAITES EN COMMUN

Conformément au guide comptable professionnel, les comptes des sociétés en participation françaises, dont la société est gérante, sont totalement intégrés aux comptes annuels.

En ce qui concerne les sociétés en participation françaises non gérées et les joint ventures à l'étranger, seuls sont pris en compte les résultats de leur activité à hauteur de la quote-part revenant à la société.

CONTRATS À LONG TERME

Les résultats des contrats réalisés par les sociétés de travaux sont déterminés selon la méthode de l'avancement physique.

Des provisions pour risques sont constituées pour couvrir les pertes prévisibles à terminaison, lesquelles sont évaluées à partir d'une analyse des données économiques et financières prévisionnelles de chaque contrat. Ces provisions peuvent tenir compte de montants susceptibles d'être obtenus au titre des réclamations déposées.

CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires repris dans les rapports et éléments de gestion de la société, notamment pour commenter l'activité des différentes entreprises du Groupe, correspond à la production de l'exercice et comprend le montant des travaux exécutés directement par l'entreprise ainsi que sa quote-part des travaux exécutés en participation avec d'autres entreprises.

RÉSULTATS DES FILIALES SOCIÉTÉS EN NOM COLLECTIF

Les résultats des filiales sociétés en nom collectif sont comptabilisés dans l'exercice en produits à recevoir s'il s'agit de bénéfices, ou en charges à payer s'il s'agit de pertes.

OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS

Des options d'achat d'actions EIFFAGE ont été attribuées à certains salariés. Le risque financier correspondant est provisionné en tenant compte des actions en portefeuille et du cours d'EIFFAGE en fin d'année.

COMPLÉMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

NOTE 1 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	À la fin de l'exercice
1.1 - Valeur brute				
Terrains	148	-	-	148
Constructions	1 280	-	-	1 280
Autres immobilisations corporelles	49	53	29	73
TOTAL	1 477	53	29	1 501
1.2 - Amortissements				
Constructions	977	42	-	1 019
Autres immobilisations corporelles	33	4	29	8
TOTAL	1 010	46	29	1 027

NOTE 2 – IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	À la fin de l'exercice
2.1 - Valeur brute				
Participations	1 934 752	878 636	74 073	2 739 315
Actions propres destinées à être annulées	-	91 046	66 662	24 384
Autres immobilisations financières	497 291	29 550	176 732	350 109
TOTAL	2 432 043	999 232	317 467	3 113 808
2.2 - Provisions				
Participations	4 270	-	38	4 232
Autres immobilisations financières	530	-	217	313
TOTAL	4 800	-	255	4 545

NOTE 3 – CRÉANCES

	Montant net	Échéances à un an au plus	Échéances à plus d'un an
3.1 - État des échéances			
Créances de l'actif immobilisé ⁽¹⁾	349 559	3	349 556
Créances de l'actif réalisable ⁽²⁾ :			
• Créances d'exploitation	6 299	6 299	-
• Autres créances diverses ⁽³⁾	613 757	613 747	10
TOTAL	969 615	620 049	349 566

(1) Dont 300 061 milliers d'euros envers les sociétés du Groupe.

(2) Dont 35 949 milliers d'euros envers les sociétés du Groupe.

(3) Dont 572 535 milliers d'euros à l'encontre du Fonds Commun de Créances servant de support au programme de titrisation de créances mis en place dans le Groupe en 2002. La contrepartie est inscrite dans le poste Dettes diverses.

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	À la fin de l'exercice
3.2 - Provisions sur créances				
Créances d'exploitation	393	3	-	396
Créances diverses :				
• Créances sur sociétés du Groupe	1 217	56	1 186	87
• Débiteurs divers	198	-	-	198
TOTAL	1 808	59	1 186	681

NOTE 4 – VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

	Nombre de titres		Valeur nette comptable
	Au début de l'exercice	À la fin de l'exercice	
4.1 - Inventaire			
Actions propres	531 158	1 760 375	133 168
Options d'achat d'actions propres	1 614 000	-	-
OPCVM de trésorerie régulières	-	-	513 225
Titres représentant le fonds de réserve du programme de titrisation	-	-	9 625
TOTAL			656 018

La valeur de marché des OPCVM n'est pas significativement plus importante que leur valeur nette comptable.

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	À la fin de l'exercice
4.2 - Provisions sur valeurs mobilières de placement				
Valeurs mobilières de placement	150	-	150	-
TOTAL	150	-	150	-

NOTE 5 – DISPONIBILITÉS

	Montant net	Intérêts courus	Total
Certificats de dépôts			
• Échéance un mois	260 000	1 488	261 488
• Échéance deux mois	120 000	621	120 621
• Échéance trois mois	60 000	46	60 046
Total certificats de dépôts	440 000	2 155	442 155
Comptes à terme			
• Échéance un mois	40 000	302	40 302
• Échéance trois mois	50 000	150	50 150
Total comptes à terme	90 000	452	90 452
Banques	173	8	181
TOTAL	530 173	2 615	532 788

NOTE 6 – COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Au 31 décembre 2008, le capital est composé de 91 583 342 actions au nominal de 4 euros.

	Nombre
Actions émises au 31 décembre 2007	93 183 342
Réduction de capital par annulation de 1 600 000 actions	- 1 600 000
ACTIONS ÉMISES AU 31 DÉCEMBRE 2008	91 583 342

NOTE 7 – VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Capital	Primes liées	Écart de réévaluation	Réserves	Report à nouveau	Résultat	Provisions réglementées	Total
Montant au 31 décembre 2007	372 733	278 132	3 413	101 805	1 183 001	1 294 665	61	3 233 810
Affectation de l'exercice	-	-	-	111 221	1 183 444	- 1 294 665	-	-
Distribution de l'exercice	-	-	-	- 111 217	-	-	-	- 111 217
Réduction de capital	- 6 400	-	-	- 60 262	-	-	-	- 66 662
Autres variations	-	-	-	-	-	-	1	1
Résultat de l'exercice 2008	-	-	-	-	-	387 582	-	387 582
MONTANT AU 31 DÉCEMBRE 2008	366 333	278 132	3 413	41 547	2 366 445	387 582	62	3 443 514

NOTE 8 – PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions		À la fin de l'exercice
			Reprises de provisions utilisées	Reprises de provisions non utilisées	
Options d'achat actions EIFFAGE	194 805	449	115 704	-	79 550
Étranger	55 701	-	943	40 658	14 100
Charges à venir sur chantier	6 000	25 000	-	-	31 000
Impôts	960	-	-	-	960
Immobilier	270	-	240	-	30
Autres	1	-	-	-	1
TOTAL	257 737	25 449	116 887	40 658	125 641

Les reprises non utilisées concernent des risques de l'activité courante et sont relatives à des provisions excédentaires ou à des provisions faisant face à des risques disparus.

NOTE 9 – DETTES ET CONCOURS BANCAIRES COURANTS

État des échéances

	Montant	Échéances à un an au plus	Échéances à plus d'un an
9.1 – Dettes financières			
Autres dettes financières			
• Divers	1	1	-
TOTAL	1	1	-
9.2 – Dettes diverses			
Dettes envers les sociétés du Groupe (1)	1 337 274	1 337 274	-
Autres dettes diverses	2 144	2 144	-
TOTAL	1 339 418	1 339 418	-
9.3 – Concours bancaires courants	977	977	-
TOTAL	977	977	-

(1) Cf note 3.1 en ce qui concerne l'effet lié à l'opération de titrisation.

NOTE 10 – MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN

	Montant
Dettes financières	138
Dettes d'exploitation	2 148
Dettes diverses	54 207
TOTAL	56 493

NOTE 11 – MONTANT DES PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN

	Montant
Créances d'exploitation	271
Créances diverses	1 906
Disponibilités	2 606
TOTAL	4 783

NOTE 12 – ÉLÉMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIÉES ET LES PARTICIPATIONS

Montant concernant les entreprises :	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation
Participations	2 632 503	102 580
Autres immobilisations financières	300 061	49 420
Créances d'exploitation	2 249	-
Créances diverses	33 700	7 271
Dettes d'exploitation	3 384	-
Dettes diverses	1 337 274	30
Produits financiers	33 097	3 453
Charges financières	21 672	-

NOTE 13 – VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Le montant du chiffre d'affaires d'activité s'élève à 17 millions d'euros et a été réalisé uniquement en France.

NOTE 14 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel s'élève à 18 millions d'euros. Il est relatif aux chantiers à l'étranger pour 41 millions d'euros et aux réalisations en France pour - 25 millions d'euros. Il comprend également des plus-values sur cession de titres de participations pour 2 millions d'euros.

NOTE 15 – IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS

La société EIFFAGE est la société mère d'un Groupe relevant du régime de l'intégration fiscale ; au titre de l'exercice 2008, ce Groupe a concerné 191 filiales. La charge d'impôt de 16 millions d'euros représente la différence entre le montant de l'impôt dû par le Groupe et le montant des impôts à recevoir des filiales intégrées fiscalement.

Les différences temporaires propres à EIFFAGE s'élèvent en base à 31 millions d'euros et correspondent à des allègements d'impôts futurs.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

NOTE 16 – ENGAGEMENTS FINANCIERS

Avals et cautions	1 144 432
Sociétés de personnes (Sci, Snc, Gie)	1 017 360
Autres engagements	5 184
TOTAL	2 166 976

NOTE 17 – ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE RETRAITE

Dans le cadre des Conventions collectives de la profession, l'entreprise a l'obligation de verser des indemnités de fin de carrière aux Cadres et Etam lors de leur départ en retraite, les autres obligations de retraite étant assurées par les caisses auxquelles l'entreprise est affiliée.

Le montant des droits acquis au 31 décembre par le personnel présent à cette date, calculé suivant la méthode « rétrospective » est estimé à 1 milliard d'euros, charges sociales incluses.

Les engagements de la société à ce titre ne sont pas provisionnés.

NOTE 18 – EFFECTIF MOYEN

L'effectif moyen d'EIFFAGE comprend 3 cadres français.

NOTE 19 – RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

La rémunération totale du Président-Directeur général, tant fixe que variable, comprenant tous avantages en nature, versée par EIFFAGE s'est élevée en 2008 à un montant brut de 1 635 milliers d'euros.

Le montant des jetons de présence comptabilisé au titre de l'exercice 2008 pour l'ensemble des administrateurs s'élève à 337 milliers d'euros.

NOTE 20 – HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le montant des honoraires des Commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice sont indiqués dans l'Annexe aux comptes consolidés.

RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Nature des indications	2004	2005	2006	2007	2008
1 - Capital en fin d'exercice (en milliers d'euros)					
Capital social	238 219	359 158	372 689	372 733	366 333
Nombre des actions ordinaires existantes	29 777 373	44 894 788	93 172 338	93 183 342	91 583 342
Nombre maximal d'actions futures à créer	186 971	47 418	11 004	-	-
• par exercice de droits de souscription	186 971	47 418	11 004	-	-
2 - Opérations et résultats de l'exercice (en milliers d'euros)					
Chiffre d'affaires hors taxes	42 727	85 026	76 066	43 529	17 370
Résultat avant impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	132 923	188 346	441 296	1 470 272	238 412
Impôts sur les bénéfices	14 188	7 927	- 18 809	- 3 625	15 739
Participation des salariés due au titre de l'exercice	-	-	-	-	-
Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	171 397	187 119	397 611	1 294 665	387 582
Résultat distribué	44 666	67 342	93 172	111 820	108 000
3 - Résultats par action (en euros)					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant amortissements et provisions	4,94	4,37	4,53	15,74	2,78
Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	5,76	4,17	4,27	13,89	4,23
Dividende attribué à chaque action	1,50	1,50	1,00	1,20	1,20
4 - Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	1	1	3	3	3
Montant de la masse salariale de l'exercice	1 693	1 829	2 719	2 763	1 990
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales,...)	372	443	641	3 025	213

RÉSULTAT GLOBAL ET PAR ACTION

	2008	2007
Résultat courant		
Global <i>(en millions d'euros)</i>	354	411
Par action <i>(en euros)</i>	3,9	4,4
Résultat net total avant impôt		
Global <i>(en millions d'euros)</i>	372	1 298
Par action <i>(en euros)</i>	4,1	13,9
Résultat net		
Global <i>(en millions d'euros)</i>	388	1 295
Par action <i>(en euros)</i>	4,2	13,9

A. RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS

	Capital	Capitaux propres autres que le capital y.c. résultat 2008	Quote-part du capital détenue (en %)
1. Filiales (+ 50 % du capital détenu par EIFFAGE)			
EIFFAGE Construction ⁽¹⁾	204 619	238 919	100,00
EIFFAGE Travaux Publics ⁽¹⁾	233 944	466 880	100,00
Forclum ⁽¹⁾	71 618	221 311	100,00
Clemessy ⁽¹⁾	19 281	26 982	99,85
Eiffel Participations ⁽¹⁾	1 458	150 196	100,00
Financière Eiffarie ⁽¹⁾	101 803	510 617	50,00
Crystal ⁽¹⁾	4 100	2 010	100,00
A'Liéonor	48 840	- 20	65,00
Verdun Participations 1 ⁽¹⁾	4 185	- 166 860	51,00
2. Participations (10 à 50 % du capital détenu par EIFFAGE)			
TP Ferro Concesionaria	51 435	- 7 404	50,00
Efi ⁽¹⁾	51 953	38 337	24,36
Smtpc	17 804	27 519	32,92
Norscut	36 175	- 6 273	35,98

(1) Les informations concernant ces sociétés sont des données consolidées.

B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX SUR TOUTES LES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Valeur comptable des titres détenus :

Brute

Nette

Montant des prêts et avances accordés

Montant des cautions et avals donnés

Montant des dividendes encaissés

Valeur comptable brute des titres détenus	Valeur comptable nette des titres détenus	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Engagements donnés	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice écoulé)	Dividende encaissés par EIFFAGE au cours de l'exercice
1 114 706	1 114 706	-	14 270	4 499 883	162 007	149 841
568 582	568 582	-	21 049	3 911 623	26 042	95 395
284 043	284 043	-	24 678	2 435 493	30 660	72 960
238 016	238 016	-	-	603 377	13 359	-
153 426	153 426	-	1 854	728 658	5 678	-
132 779	132 779	-	-	1 833 749	52 444	23 822
63 368	63 368	-	-	206 157	2 121	-
31 746	31 746	1 659	22 750	-	- 14	-
20 410	20 410	-	-	31 471	- 10 552	6 617

25 718	25 718	27 474	-	-	-	-
19 420	19 420	-	-	11 096	13 886	1 076
16 221	16 221	-	-	33 168	9 646	2 498
13 016	13 016	21 946	-	112 550	- 4 775	-

Filiales françaises	Filiales étrangères	Participations françaises	Participations étrangères
2 613 746	3 155	83 258	39 156
2 613 069	-	83 258	38 756
335 082	42	3 397	50 739
2 044 226	-	22 862	-
348 828	-	4 273	153

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2008

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Société EIFFAGE - S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - JUSTIFICATION DE NOS APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note A de l'annexe expose, en particulier, les règles et méthodes comptables suivies par votre société en matière de titres de participation. Nous avons vérifié le caractère approprié de ces méthodes. Nous avons également procédé à l'appréciation des approches retenues par la société, telles que décrites dans l'annexe, pour déterminer la valeur d'inventaire des titres de participation, dans le contexte actuel de crise économique et financière et sur la base des éléments disponibles à ce jour, et nous avons mis en œuvre des tests pour vérifier par sondages l'application de ces méthodes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels,
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assuré que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Neuilly-sur-Seine et Paris La Défense, le 1^{er} avril 2009.

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Yan Ricaud
Associé

KPMG Audit

Département de KPMG S.A.

Philippe Mathis
Associé

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES sur les conventions et engagements réglementés

Exercice clos le 31 décembre 2008

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS AUTORISÉS AU COURS DE L'EXERCICE

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Avec la société Soficot

Nature et objet

Il a été soumis à votre Conseil d'Administration un projet de convention de gestion et d'assistance entre votre société et la société Soficot.

Modalités

Le Conseil d'Administration dans sa séance du 10 décembre 2008 a autorisé la signature de cette convention de gestion et d'assistance. Le montant des prestations facturées par Soficot à votre société au cours de l'exercice 2008 s'est élevé à 79 139,78 € H.T.

Personne concernée

M. Michel, Administrateur de votre société, est par ailleurs Président de la SAS Soficot.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS APPROUVÉS AU COURS D'EXERCICES ANTÉRIEURS DONT L'EXÉCUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Titrisation de créances commerciales

Votre Conseil d'Administration du 30 août 2007 a autorisé le renouvellement de l'opération de titrisation et la conclusion d'avenants et de garanties dans ce cadre. Cette opération a été conclue, pour une durée de cinq ans jusqu'au 31 juillet 2012, avec EIFFAGE S.A., certaines sociétés du groupe EIFFAGE (les Filiales Cédantes), d'une part, et un fonds commun de créances, d'autre part.

Les conventions en résultant comprennent notamment les dispositions suivantes :

- le transfert des créances des Filiales Cédantes vers le fonds qui s'inscrit dans un système de gestion centralisée de trésorerie existant au sein du groupe EIFFAGE au centre duquel EIFFAGE S.A., agissant en qualité de mandataire des Filiales Cédantes perçoit le prix de cession des créances payées par le fonds et transfère au fonds les encaissements reçus par les Filiales Cédantes au titre des créances cédées ;
- chacune des Filiales Cédantes continue en vertu d'un mandat accordé par le fonds à assurer le recouvrement des créances cédées ;
- EIFFAGE S.A. s'engage pour le compte des Filiales Cédantes à prendre un certain nombre d'engagements de garantie au profit du fonds d'un montant variable maximum de 400 millions d'euros ;
- les Filiales Cédantes indemniseront EIFFAGE S.A. des pertes et charges effectivement subies par EIFFAGE S.A. au titre de la garantie ;
- les mécanismes de rémunération des Filiales Cédantes.

Neuilly-sur-Seine et Paris La Défense, le 1^{er} avril 2009.

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Yan Ricaud
Associé

KPMG Audit

Département de KPMG S.A.

Philippe Mathis
Associé

RAPPORT DU PRÉSIDENT du Conseil d'Administration

sur la préparation et l'organisation des travaux du Conseil et le Contrôle interne

[Ce rapport a été approuvé par le Conseil d'Administration d'EIFFAGE du 26 février 2009]

INTRODUCTION

Le présent rapport est établi en application des articles L. 225-37 et L. 225-68 du Code de commerce modifiés par les articles 26 et 27 de la loi du 3 juillet 2008 d'adaptation du droit des sociétés au droit communautaire.

Il rend compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place dans le groupe EIFFAGE.

EIFFAGE est un groupe de sociétés ayant à sa tête une holding, la Société Anonyme EIFFAGE, qui contrôle directement ou indirectement un ensemble d'entreprises exerçant leur activité dans les secteurs : du bâtiment, promotion immobilière, du génie civil, de la construction et de la maintenance routière, de l'énergie, du métal et de la concession d'infrastructures de transport et télécommunications.

GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE - PRÉPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

En matière de gouvernement d'entreprise, la société se réfère au Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP-MEDEF de décembre 2008, disponible sur le site internet du MEDEF.

Toutefois, les dispositions suivantes de ce Code ne sont pas appliquées :

- proportion recommandée de membres indépendants au sein du Conseil : le Conseil est composé au 31 décembre 2008 de huit Administrateurs dont un est indépendant. La nomination de deux Administrateurs indépendants supplémentaires sera proposée à l'Assemblée Générale du 22 avril 2009 afin de rapprocher la composition du Conseil d'EIFFAGE des recommandations du Code ;
- proportion recommandée de membres indépendants au sein du Comité des Comptes : le Comité des Comptes est composé de trois Administrateurs dont un est indépendant. À ce jour, au regard de la qualité des travaux de ce Comité, rien ne justifie d'en modifier la composition pour porter la quotité des membres indépendants aux deux tiers conformément aux recommandations du Code de référence.

ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

Ces éléments sont exposés dans le document de référence, page 182.

PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Les modalités de participation des actionnaires aux Assemblées Générales figurent à l'article 30 des statuts.

PRÉPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Outre l'Administrateur indépendant et un Administrateur anciennement indépendant, trois représentent les principaux actionnaires financiers, l'un est un dirigeant du Groupe, l'un est le

président de la société regroupant des managers actionnaires et l'une représente les salariés actionnaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires qui encouragent cette dernière représentation. Conformément aux statuts, le mandat de ces Administrateurs est de trois ans.

Les fonctions de Président et de Directeur Général sont regroupées depuis le 7 décembre 2007. Aucune limitation spécifique n'a été apportée à ses pouvoirs.

Le Conseil est doté depuis 1997 d'un Comité des Nominations et des Rémunérations et d'un Comité des Comptes, chargés de préparer les décisions du Conseil et de formuler des avis et recommandations.

Le premier a pour vocation de proposer la nomination et la rémunération, tant fixe que variable, du Président du Conseil d'Administration, du Directeur Général et des Directeurs Généraux délégués, le cas échéant.

Sont soumises à ce Comité les listes établies en vue de l'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions, ainsi que l'attribution gratuite d'actions avant leur présentation au Conseil d'Administration.

Il étudie les candidatures et formule les propositions au Conseil d'Administration à l'occasion du renouvellement ou de la nomination des Administrateurs, notamment concernant la sélection des Administrateurs indépendants.

Il est composé de deux membres dont un Administrateur indépendant, qui le préside, et s'est réuni deux fois en 2008.

Le Comité des Comptes examine, avant leur présentation au Conseil d'Administration, les comptes sociaux et consolidés, les procédures internes de collecte et de contrôle des informations comptables, et les modalités d'intervention des auditeurs externes. À ce titre, il reçoit les Commissaires aux comptes hors la présence du management au moins une fois par an.

Il contrôle la procédure de sélection et de renouvellement des Commissaires aux comptes et formule des recommandations sur leur nomination.

Il revoit périodiquement la politique du Groupe en matière d'audit et de contrôle interne, en valide le plan et les moyens. Il examine deux fois par an les travaux et conclusions de l'audit interne, ainsi que le tableau de bord du suivi des recommandations.

Comme indiqué ci-dessus, il est composé de trois Administrateurs dont un, le Président, est indépendant, et s'est réuni 4 fois en 2008.

Le Conseil s'est doté, en 2004, d'un Comité Stratégique chargé d'examiner les projets de croissance externe significative, d'investissement et de cessions d'activité importants. Il est également saisi des opérations importantes de restructuration interne et lui sont soumis les documents de gestion périodiques, ainsi que les budgets et les prévisions. Il est composé de trois membres, dont un indépendant. Il est présidé par un Administrateur représentant le principal actionnaire et s'est réuni 5 fois en 2008.

Le Conseil et les trois Comités sont dotés d'un Règlement Intérieur qui précise, notamment, dans leur principe, la fréquence des réunions, leur objet principal, les informations communiquées à l'occasion de ces réunions.

Le Conseil s'est réuni sept fois en 2008. Il a procédé, lors de sa dernière réunion, à une évaluation de ses travaux. L'assiduité en 2008 a été de 92 %, à comparer à 97 % en 2007 et 93 % en 2006.

3 RÉMUNÉRATIONS VERSÉES AU TITRE DE L'EXERCICE 2008

L'Assemblée Générale n'a pas modifié en 2008 l'enveloppe votée en 2006 pour les jetons de présence qui reste donc fixée à 500 000 euros.

La rémunération versée au Président Directeur Général, seul mandataire social dirigeant, et les jetons de présence attribués aux Administrateurs au titre de l'exercice 2008 figurent aux pages 174 à 176 du document de référence déposé à l'AMF, dont le présent rapport est partie. Le Président-Directeur général n'a bénéficié en 2008 d'aucune attribution de stocks options ou d'attribution gratuite d'actions et ne dispose d'aucun régime de retraite supplémentaire.

Le Conseil a adopté sans restriction les recommandations émises par l'AFEP et le MEDEF en octobre 2008 et a émis un communiqué à cet effet le 10 décembre 2008.

4 PRINCIPES DE CONTRÔLE INTERNE

EIFFAGE est dirigé par un Président-Directeur général dont les pouvoirs résultent des dispositions légales et réglementaires, complétées par les statuts de la société et le Règlement du Conseil.

Depuis mai 2008, un Directeur Général Adjoint a été nommé ; lui ont été déléguées par le Président-Directeur général la supervision des branches Construction et Énergie, la Direction des Relations Humaines, la DSI et la maîtrise d'ouvrage des projets informatiques.

Les différentes activités exercées par le Groupe sont regroupées en branches, sous-groupes cohérents dans les métiers qu'ils exercent. Chaque branche est contrôlée par une Société par Actions Simplifiée (SAS) détenue à 100 % par EIFFAGE, pour ce qui concerne les activités de travaux. Les sociétés exerçant le métier de concessionnaire de services publics sont rattachées directement ou à travers des holdings financières à EIFFAGE et leur pourcentage de détention est variable. Le périmètre du Contrôle Interne du Groupe se confond avec celui des sociétés consolidées globalement auquel s'ajoutent les sociétés en participation permanentes et temporaires, qu'elles soient consolidées ou non.

Le Contrôle Interne mis en œuvre dans le Groupe, initié selon les principes définis dans le « COSO report », a depuis fin 2007 été précisé et orienté selon les termes du « cadre de référence publié sous l'égide de l'AMF ».

Ce document a été diffusé à tous les secrétaires généraux et aux contrôleurs internes des branches.

La description du dispositif appliqué dans le Groupe est désormais celle reprise dans le texte de référence diffusée selon les termes suivants :

« Le Contrôle Interne est un dispositif de la société, défini et mis en œuvre sous sa responsabilité.

Il comprend un ensemble de moyens, de comportements, de procédures et d'actions adaptés aux caractéristiques propres de chaque société qui :

- contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources, et*
- doit lui permettre de prendre en compte de manière appropriée les risques significatifs, qu'ils soient opérationnels, financiers ou de conformité.*

Le dispositif vise plus particulièrement à assurer :

- a) la conformité aux lois et règlements ;*
- b) l'application des instructions et des orientations fixées par la Direction Générale ou le Directoire ;*
- c) le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs ;*
- d) la fiabilité des informations financières.*

Le Contrôle Interne ne se limite donc pas à un ensemble de procédures ni aux seuls processus comptables et financiers.

Il ne recouvre pas non plus toutes les initiatives prises par les organes dirigeants ou le management comme par exemple la définition de la stratégie de la société, la détermination des objectifs, les décisions de gestion, le traitement des risques ou le suivi des performances. »

À titre de rappel, le « COSO report » définit le Contrôle Interne comme « un processus mis en œuvre par la Direction Générale, la hiérarchie, le personnel d'une entreprise et destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des dispositifs entrant dans les catégories suivantes :

- réalisation et optimisation des opérations,
- fiabilité des informations financières,
- conformité aux lois et règlements en vigueur.

Ce processus relève des personnes de l'entreprise et de son organisation. On distingue :

- la responsabilisation de chaque collaborateur sur le résultat de son action ;
- le contrôle hiérarchique exercé sur l'activité des personnes se trouvant dans la sphère hiérarchique avec l'assistance des contrôleurs internes exerçant une assistance et un contrôle de premier niveau ;
- l'audit interne, institué par EIFFAGE en 2002, a pour vocation de contrôler et d'évaluer le fonctionnement des entités opérationnelles et des différents processus transversaux du Groupe.

Au service de la Direction Générale, la Direction de l'Audit Interne exerce donc un contrôle de deuxième degré qui s'assure de la qualité du contrôle interne dans les entités auditées, dans les domaines administratif, technique et financier et sur l'ensemble des dispositifs opérationnels, informationnels et de pilotage du Groupe. L'effectif de la Direction de l'Audit Interne sur l'ensemble de l'année 2008 est de 11 personnes ; si besoin est, ces moyens sont complétés par le recours à des services extérieurs ;

- l'existence d'une « charte des valeurs et finalités d'EIFFAGE », code de conduite largement diffusé aux différents niveaux hiérarchiques, dont la mise à jour en 2008 a fait l'objet de réunions avec le management afin de bien en cerner toutes les implications.

Les finalités en terme de respect des clients, des salariés, de l'actionnariat, des partenaires, des fournisseurs et sous-traitants, des parties prenantes, des instances publiques et du progrès humain ainsi que les valeurs, responsabilité, confiance, transparence, lucidité, courage et pugnacité, sous-tendent le dispositif de contrôle interne mis en place.

5 ORGANISATION DU CONTRÔLE INTERNE

5.1. ACTIVITÉ DE TRAVAUX

Plus de 90 % de l'activité du Groupe relevant des branches de travaux sont réalisés sur des chantiers (ou affaires) de taille unitaire très faible et de durée réduite, dont les responsables doivent disposer des délégations nécessaires à leur maîtrise.

La décentralisation des responsabilités au sein du Groupe s'effectue à travers un réseau de filiales et d'établissements à taille humaine, ce qui en facilite le suivi et limite les risques.

L'organisation du Contrôle Interne est basée sur une répartition des rôles et responsabilités entre quatre niveaux hiérarchiques :

- le chantier (ou l'affaire) est la cellule de base. Son patron est pleinement responsable. Il s'engage personnellement sur la sincérité de ses comptes ;
- le chef d'entreprise (patron de l'établissement ou de la filiale) a des pouvoirs encadrés par les délégations de sa hiérarchie. L'action commerciale de l'établissement (ou de la filiale) et la prise d'affaires relèvent de la compétence du chef d'entreprise. Il détermine la marge commerciale des offres ;
- le directeur régional assure la tutelle des établissements et/ou filiales de son territoire et coordonne leur action. Il lui appartient d'organiser l'utilisation optimale des moyens humains et matériels, de favoriser les échanges et la libre circulation des informations (montantes, descendantes et transversales). Il a une fonction de tuteur et de contrôleur ;
- la branche a, parmi sa compétence de Direction Générale :
 - la gestion de la trésorerie,
 - le suivi des règles comptables et de gestion,
 - la gestion des carrières des collaborateurs Cadres,
 - la définition des investissements en immobilier, en matériel et de croissance externe.

En Europe, depuis le 16 décembre 2008, la responsabilité opérationnelle des filiales européennes hors de France revient à la branche métier à laquelle elles sont rattachées, afin de renforcer les liens d'expertise technique et d'asseoir les capacités de développement de nouveaux projets.

Les fonctions administratives, comptables et financières, de contrôle interne et de gestion pour toutes ces filiales sont sous la responsabilité du secrétariat général Europe, lui-même rattaché à la Délégation Générale aux risques et aux contrôles. Ses pouvoirs hiérarchiques à l'égard de toute la filière administrative ont été affirmés.

5.2. ACTIVITÉ DE CONCESSIONS

L'activité de concession d'EIFFAGE s'est exercée, en 2008, pour 98 % au sein du Groupe APRR, constitué d'APRR et de sa filiale AREA.

La Direction Générale de la société APRR est assurée par le Président du Conseil d'Administration, sur proposition d'EIFFAGE à travers Eiffarie (sa holding commune avec Macquarie, qui possède 81,5 % du capital d'APRR).

L'organisation du contrôle interne au sein du Groupe APRR est basée sur une répartition des rôles et responsabilités entre les acteurs suivants :

- Conseil d'Administration d'APRR : il détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués à l'Assemblée Générale des actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Le Conseil d'Administration dispose de deux comités spécialisés : un comité d'audit et un comité de sélection et des rémunérations. Ces comités statuent au niveau du Groupe. Le Conseil d'Administration encadre les pouvoirs du Directeur Général pour certaines décisions importantes relatives à la société et/ou à ses filiales dont l'enjeu est supérieur à 15 millions d'euros ;
- Direction Générale : le Directeur Général tient de la loi des pouvoirs propres. Il assume, sous sa responsabilité, la direction de la société et la représente dans ses rapports avec les tiers. Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société, sous réserve que l'acte qu'il accomplit entre dans l'objet social et ne soit pas expressément réservé à l'Assemblée Générale des actionnaires ou au Conseil d'Administration. Les fonctions de Président-Directeur général de la société APRR et de Président d'AREA sont exercées par le Président-Directeur général d'EIFFAGE. Un Directeur Général Délégué a été nommé le 7 janvier 2008 à ses côtés. Le Directeur Général Délégué exerce également les fonctions de Directeur Général d'AREA ;
- Directions fonctionnelles, opérationnelles et d'exploitation : leurs pouvoirs sont encadrés par les délégations qu'elles tiennent de leur hiérarchie. Les Directions fonctionnelles et opérationnelles sont communes à APRR et AREA. Seules les Directions d'exploitation sont dissociées. Le District constitue la cellule de base de l'exploitation et assure, sur la portion du réseau autoroutier qu'il couvre et sous la responsabilité de sa Direction Régionale de rattachement, l'exploitation, la viabilité et la sécurité du réseau ;
- Direction de l'Audit Groupe et des risques : cette Direction rattachée au Président-Directeur général exerce les missions d'audit interne et de gestion des risques du groupe APRR. Elle est composée de 4 personnes et a recours, en tant que de besoin, à des ressources externes temporaires pour conduire ses missions.

5.3. RESPONSABILITÉ DU GROUPE

Le Groupe est en charge de la stratégie, c'est-à-dire l'orientation des grands investissements financiers.

Il gère les carrières des Cadres dirigeants.

Il a autorité sur :

- la finance,
- les relations avec la communauté financière et l'actionnariat,
- les pratiques et règles comptables, fiscales et de gestion.

Il coordonne la politique sociale des branches.

Les services support centraux du siège sont composés d'experts à la disposition des chefs d'entreprises et directeurs régionaux qui peuvent les consulter hors hiérarchie.

Aux différents niveaux de responsabilité, le chantier, l'établissement (ou la filiale), la région, la branche, le Groupe, il y a cohérence entre pouvoirs et responsabilités.

Lorsqu'il s'agit d'un grand chantier, cette organisation est adaptée et certains niveaux hiérarchiques peuvent être supprimés entre le chantier et la Direction Générale de la branche. Le chantier est alors doté, en raison de sa taille, de moyens fonctionnels et de contrôle propres.

Suivant le principe de subsidiarité, la décision incombe au niveau le plus proche du terrain ; les contrôles se font *a posteriori*.

Depuis le 16 décembre 2008 une Délégation Générale aux risques et aux contrôles, directement rattachée au Président-Directeur général est en charge de la supervision et de la coordination :

- de la direction de l'audit interne,
- du contrôle de gestion,
- du secrétariat général Europe,
- de la mise à jour de la cartographie des risques,
- de l'évaluation et du pilotage du contrôle interne conformément aux principes retenus par le Groupe.

6 RÈGLES DE GESTION

6.1. ACTIVITÉ DE TRAVAUX

Les règles de gestion d'EIFFAGE sont fondées sur trois principes généraux :

- les prévisions et les réalisations viennent du terrain,
- la qualité des prévisions est essentielle,
- la gestion est cohérente avec la comptabilité.

Les prévisions et les réalisations viennent du terrain

Le compte d'exploitation mensuel est, avec les prévisions trimestrielles, l'instrument de base de la gestion.

Le compte d'exploitation est directement généré par le logiciel de comptabilité. Celui-ci est alimenté par les services comptables pour ce qui concerne les charges et par chaque responsable de chantier ou d'affaire pour les produits et les charges non encore comptabilisés.

Chacun est responsable, à son niveau, des chiffres qu'il a communiqués.

Il en est de même pour les prévisions trimestrielles qui sont, par analogie, des comptes d'exploitation prévisionnels à fin d'affaire ou à fin de période.

La qualité des prévisions est essentielle

Chaque chantier (ou affaire) fait l'objet d'une prévision :

- avant son lancement ou à son tout début,
- à l'occasion des révisions trimestrielles.

La prévision a pour objet de cerner, au mieux, pour chaque chantier (ou affaire), les produits et le résultat :

- des trois mois à venir,
- à fin de l'exercice en cours,
- à fin de chantier (ou d'affaire).

Chaque fonction support, prestataire, section de frais généraux fait l'objet d'un budget annuel, lui-même revu trimestriellement.

Toutes les prévisions sont structurées comme les comptes d'exploitation de manière à faire apparaître les écarts.

Toute dérive naissante entre prévision et réalisation est analysée et les conséquences tirées lors de l'établissement de la prévision suivante.

La gestion est cohérente avec la comptabilité

La comptabilité est la référence unique de la gestion. Il n'y a donc qu'un seul résultat : le résultat comptable.

Les exploitants ont la responsabilité de déterminer les produits qui sont la juste mesure de l'avancement ; c'est la notion de produit mérité ou droit à recettes par opposition à la facturation qui peut avoir un cadencement et une valorisation différents.

De l'unité de base (le chantier ou l'affaire), jusqu'à la holding du Groupe, l'information remonte sans retraitement ni ajout. Ainsi, les comptes sont les mêmes pour tous, et l'auteur de l'information est pleinement concerné par celle-ci.

Seul l'indispensable remonte, selon la ligne hiérarchique, mais le circuit court est toujours possible pour l'information. Celle-ci circule librement.

Chaque responsable est informé des performances de ses collègues.

Quelques principes, simples à respecter, assurent la cohérence de l'information :

- Principe de globalité :
 - tous les chantiers et affaires sont intégrés,
 - toutes les sections de frais apparaissent,
 - toutes les filiales ou établissements et toutes les entités sont reprises dans la synthèse de chaque branche,
 - aucun compte, aucune structure, aucune entité n'est ignorée.
- Principe de permanence :
 - pas de changement de méthode ou de périmètre sauf ceux résultant de décisions et d'instructions du Groupe,
 - les historiques ne sont pas « retouchés » ; ils facilitent la compréhension d'une situation et son extrapolation,
 - toutes les données sont fournies en cumulé.
- Principe d'unité :
 - langage commun dans la communication,
 - format unique des documents.

6.2. ACTIVITÉ DE CONCESSIONS

6.2.1. Le groupe APRR a adapté dès le début de 2006 son système de reporting aux règles de gestion du groupe EIFFAGE. Ses tableaux de bord comprennent un ensemble d'indicateurs opérationnels et financiers mensuels concernant, notamment, le trafic, le chiffre d'affaires, les ratios de productivité de l'exploitation, les charges de fonctionnement, la trésorerie, les effectifs et le calcul de l'EBITDA mensuel cumulé.

Le reporting financier est produit le 15 de chaque mois et fait l'objet d'une présentation systématique aux représentants d'EIFFAGE et de Macquarie, au sein du Conseil d'Administration d'Eiffarie. Il compare les réalisations aux prévisions initiales et aux réalisations de la même période de l'année passée.

Concernant le processus budgétaire, chaque Direction élabore son propre budget en septembre/octobre et le fait valider par la Direction Générale lors des conférences budgétaires. Ces conférences budgétaires se tiennent pour chaque direction. En cours d'exercice, les prévisions budgétaires sont revues trimestriellement (avril, juillet et octobre) et font l'objet d'une communication interne avec la présentation d'un compte de résultat révisé sur la base du réexamen trimestriel des prévisions.

Le Directeur Général Délégué et le Directeur Financier du groupe APRR s'assurent de la cohérence des décisions qui sont prises avec le contrat d'entreprise et les objectifs opérationnels et financiers lors de l'élaboration du budget et des différentes révisions trimestrielles.

6.2.2. Les autres activités du Groupe dans les concessions, qu'il s'agisse de remises d'offres, de projets en cours de réalisation ou d'ouvrages ou équipement en exploitation, font l'objet d'un reporting régulier adapté à leur situation et à leur actionnariat.

En particulier, la Compagnie EIFFAGE du Viaduc de Millau, dont EIFFAGE contrôle 51 % aux côtés de la Caisse de Dépôts, produit chaque mois un compte rendu d'exploitation faisant apparaître le trafic, les revenus et les charges comparés au budget et à l'année précédente.

6.3. SYSTÈMES INFORMATIQUES DE GESTION

Chaque branche métier a ses propres outils de gestion, adaptés à ses activités et tenant compte de leurs particularités. L'usage de ces outils est étendu aux nouvelles entités au fil des croissances externes afin d'assurer le contrôle et la cohérence des données.

Le projet « operis » de refonte des modules de comptabilités générale et analytique, auxquels seront adjoints un module de facturation et de gestion des stocks et des achats, est largement avancé. L'ensemble des processus comptables, harmonisés et revus en concertation avec les branches, a fait l'objet de cahiers des charges adressés à des groupements d'éditeurs et d'intégrateurs dans le cadre d'une consultation. Les éléments de sécurité du système ont également été définis et intégrés au processus.

Depuis 2006, l'ensemble des systèmes d'information est piloté par une DSI centrale qui rassemble les moyens du Groupe et a permis de renforcer les moyens dédiés à la fiabilité et à la sécurité des réseaux et des données.

La fonction de Responsable Sécurité des Systèmes d'Information a été créée en 2008 pour l'ensemble du Groupe.

7 FONCTIONNEMENT DU CONTRÔLE INTERNE

7.1. ACTIVITÉ DE TRAVAUX

7.1.1. Des principes de gestion clairs, simples et transparents

Ces principes sont exposés au 6.1 ci-avant et permettent la mise en œuvre d'un contrôle interne qui repose principalement sur :

- la responsabilisation à tous niveaux qui s'inscrit, chaque fois qu'elles existent, dans les démarches « qualité » et/ou « certification » (ISO) en place dans les différentes branches du Groupe ;
- l'exploitation d'un système cohérent d'outils et de moyens de prévention et de détection des risques qui a pour vocation :
 - d'aider le responsable à connaître en permanence la situation du centre de profit dont il a la charge,
 - de mieux anticiper les difficultés et les zones à risque, qu'elles soient d'ordre économique, contractuel ou social,
 - de limiter l'ampleur et l'impact des dysfonctionnements.

Ces outils et moyens de prévention des risques combinent :

- les sécurités amont,
- les systèmes d'alerte,
- les procédures internes de contrôle,
- les audits préventifs d'entités et de procédures diligentées par la Direction Générale et réalisés par la Direction de l'Audit Interne.

7.1.2. Les sécurités amont sont principalement :

Les délégations de pouvoirs

Elles fixent le champ et l'étendue des responsabilités et des pouvoirs délégués selon les fonctions exercées par le délégataire.

Schématiquement, le patron de la société tête de branche délègue à ses directeurs régionaux et directeurs de filiales et d'établissements des pouvoirs relatifs à la représentation de la société, la négociation de marchés dans des limites de montant, la gestion du personnel non cadre, l'hygiène, la sécurité.

Le Directeur Régional délègue, à son tour, à ses directeurs de filiales (ou d'établissements), des pouvoirs plus restreints, en matière d'hygiène et de sécurité.

Les pouvoirs bancaires et les règles applicables en matière de trésorerie

Les pouvoirs bancaires sont codifiés, les délégataires agissent sous double signature systématique.

L'ouverture d'un compte bancaire respecte une procédure stricte.

Des instructions détaillées définissent les règles de fonctionnement de la trésorerie, de la mise en place des cautions et des financements, des mesures de sécurisation.

Les procédures à respecter en matière d'investissements

Les décisions d'investissements sont prises au niveau de la Direction Générale de chaque branche. Pour ce qui concerne les investissements financiers (croissance externe), l'accord préalable de la Direction Générale du Groupe est systématiquement requis. Il en est de même pour les projets de nouvelles concessions. Lorsque les investissements financiers ou les concessions nouvelles projetées dépassent le seuil de 30 millions d'euros fixé par le règlement du Conseil, les projets correspondants lui sont présentés, après avoir été préalablement évoqués au Comité Stratégique. Il en est de même pour les cessions d'activités au-delà de ce seuil.

En matière d'actifs corporels, leur taille et leur nature déterminent s'ils seront gérés directement par les filiales et les régions ou au niveau de la branche.

Les investissements corporels (quels qu'ils soient) font l'objet de budgets prévisionnels suivis dans leur réalisation par les Directions Centrales de matériel des branches.

Les guides

Les services centraux des branches ont parmi leurs missions celles :

- d'établir, diffuser et commenter à leurs correspondants en régions et filiales (ou établissements) toutes les instructions, préconisations liées à l'évolution de la Législation et de la Réglementation ou changement de règles internes au Groupe ou à la branche ;
- de fournir et mettre à jour les guides et autres manuels destinés aux responsables opérationnels et commerciaux ;

- d'organiser des réunions périodiques avec leurs correspondants, en régions ou filiales (ou établissements), afin de débattre des difficultés d'interprétation et d'application et vérifier, à cette occasion, que les messages ont bien été assimilés et les instructions respectées.

La Délégation générale aux risques et aux contrôles a parmi ses missions celles :

- de faire évoluer l'outil d'évaluation du contrôle interne pour le rendre plus complet et intégrer les liens avec les activités d'analyse de risques par processus et de suivi des missions d'audit ;
- de mettre à jour la cartographie des risques,
- de revoir le guide « des bonnes pratiques » destiné aux opérationnels afin de favoriser une meilleure sensibilisation à la couverture des risques et au contrôle interne de terrain.

Assurances

Le Groupe a initié une politique de couverture des risques qui prend en considération l'effet de taille et d'évolution des métiers afin d'accroître le niveau des garanties par sinistre.

Les activités de construction se caractérisent par une réglementation particulière et des obligations d'assurances qui sont suivies au niveau de chaque branche par les Directions juridiques. Le responsable assurance, au niveau du Groupe, veille à la cohérence d'ensemble du dispositif, notamment en matière de politique de franchises, le Groupe recherchant systématiquement une réduction de ses primes en contrepartie d'une auto-assurance pour les sinistres de faible importance, et de niveaux de garanties adaptés en responsabilité civile. À ce titre, le Groupe a mis en place plusieurs lignes de garanties successives qui permettent de faire face aux très gros sinistres.

7.1.3. Les systèmes d'alerte

Le Tableau de Bord de Gestion

Indépendamment des dispositifs d'alerte qui peuvent avoir été introduits dans les différentes entités du Groupe, en réponse à des besoins spécifiques, le principal outil de veille et d'alerte en place dans le Groupe est le Tableau de Bord de Gestion.

Sa première fonction est de recueillir une synthèse des informations essentielles au suivi et au pilotage des différentes entités du Groupe.

Sa seconde fonction, par le choix des indicateurs et leur présentation, est d'identifier les éléments hétérogènes qui méritent d'être approfondis.

Le tableau de bord centralise l'information issue des chantiers (ou affaires) par strates successives :

- établissement (ou filiale),
 - région,
 - branche,
 - groupe,
- selon une présentation normalisée, commune à l'ensemble des branches.

Il comporte des indicateurs de performance (tels qu'activité et résultat), de tendance (carnets de commandes, trésorerie, effectifs, etc.), de performance future (budget/prévisions).

Quelques indicateurs spécifiques à certains métiers viennent compléter le tableau de bord.

Ces indicateurs sont suivis mensuellement, trimestriellement pour les indicateurs de la performance future.

Priorité est donnée à la rapidité de diffusion des documents et au délai de réactivité. Un calendrier, impératif, de diffusion du tableau de bord est établi chaque début d'année. La synthèse du tableau de bord, au niveau du Groupe, ainsi que la situation de trésorerie sont communiquées chaque mois aux Administrateurs.

L'activité immobilière fait l'objet d'un suivi particulier eu égard à la nature différente des risques considérés

Un Comité d'Engagement, au niveau de la Direction Générale de la branche EIFFAGE Construction, statue et décide à chaque étape du processus de lancement et de développement d'un programme immobilier.

Le Comité d'Engagement effectue, quatre fois par an, pour l'ensemble des régions du Groupe, une revue détaillée des programmes immobiliers sous tous leurs aspects (administratif, commercial, technique et financier).

Un tableau de bord, établi chaque trimestre, assure le suivi des opérations, affaire par affaire.

Les autorisations d'engagements d'opérations en concessions ou de PPP sont soumises à une procédure similaire : un Comité, composé aujourd'hui du Président-Directeur général, du Directeur Général Adjoint et du Directeur Financier d'EIFFAGE ainsi que des présidents des branches concernées par une opération donnée, évalue le niveau de risque et valide les offres pour chacun des projets.

Sept réunions se sont ainsi tenues en 2008, pour des projets de concessions ou de PPP (autoroutes, hôpitaux, gendarmeries et stade...).

Le suivi de la trésorerie

Dans les métiers exercés par le groupe EIFFAGE, la trésorerie des entreprises reste un indicateur fondamental de leur bonne santé économique. Aussi, celle-ci est-elle analysée au moins une fois par mois, à travers la diffusion de positions de trésorerie regroupant, à chaque niveau hiérarchique, les entités contrôlées.

Le recouvrement des créances

Le Groupe a mis en place, en 2002, un programme de titrisation de créances commerciales qui concerne la quasi-totalité des filiales de travaux en France. Cette modalité de financement a introduit un formalisme plus grand dans le suivi des créances clients.

Un tableau de bord des opérations de titrisation est établi chaque mois pour chaque branche par la Direction de la Trésorerie d'EIFFAGE.

7.1.4. Les procédures internes de contrôle

Les procédures internes de contrôle se veulent un guide auquel chaque responsable peut se référer. Elles recensent les principaux points à contrôler en appréciation de la matérialité et de la probabilité des risques sur :

- la prise d'affaire à risque,
- la sélectivité des affaires,
- la fiabilité des clients,
- les engagements contractuels,
- le suivi contractuel,
- le recouvrement des créances,
- la pertinence des budgets,
- la dérive des coûts,
- la prévention des litiges et contentieux.

Elles fixent l'essentiel des vérifications et contrôles et n'imposent pas plus de contraintes et de formalisme que nécessaire.

Elles sont l'outil d'accompagnement de la responsabilisation de chacun et contribuent à la vigilance permanente de tous les responsables à tous niveaux.

Chaque branche décline ses opérations de contrôle interne à partir des thèmes communs développés ci-dessus en mettant l'accent sur les risques potentiels inhérents à ses métiers. Chacune a pour cela mis en place des contrôleurs internes et défini clairement leurs missions.

La coordination de leurs travaux est assurée par la Délégation Générale aux risques et aux contrôles.

Les processus de contrôle vont de la revue exhaustive ou par sondage des différents points aux tests d'application des procédures.

Les résultats des diligences effectuées sont traités lors des réunions périodiques aux différents niveaux de la branche concernée.

7.1.5. La prévention de la fraude

Des recommandations d'application des procédures de rapprochements bancaires et d'utilisation des moyens de paiement sont régulièrement renouvelées auprès de toutes les entités opérationnelles et systématiquement rappelées lors des audits.

Les paiements sécurisés sous forme électronique sont déployés dans toutes les entités du Groupe. L'objectif est de limiter l'utilisation des chèques et ainsi réduire l'exposition des transactions aux actes frauduleux.

Le lien fonctionnel au sein de la filière financière et de contrôle du Groupe a été renforcé afin de faciliter les alertes sur des fraudes éventuelles. Les réunions régulières des responsables administratifs et financiers tenues dans les branches, sous la responsabilité des secrétaires généraux, complétées par deux réunions annuelles des Secrétaires Généraux de branche, animées par le Directeur Financier du groupe, visent notamment à accentuer la sensibilisation à la prévention contre la fraude, illustrée par une information interne élargie des cas de fraude révélés et sur les moyens de les prévenir.

7.1.6. Les audits préventifs d'entités ou de procédures

Des missions spécifiques sont organisées à la diligence des Directions Générales de branches (Secrétariat Général) ou de celle d'EIFFAGE (Audit Interne).

La Direction de l'Audit Interne évalue, à cette occasion, les mesures prises pour assurer :

- la sécurité des actifs,
- la qualité des informations,
- le respect des directives,
- l'optimisation des ressources dans les entités auditées.

Elle fait des recommandations visant à l'amélioration des procédures, s'assure de la mise en place des recommandations, et enfin, contrôle et évalue *a posteriori* la mise en œuvre des recommandations faites.

L'exploitation des rapports de conclusions de missions des Commissaires aux comptes entre dans le champ des missions dévolues à la Direction Générale de chaque branche (Secrétariat Général) et à la Direction de l'Audit Interne.

7.2. ACTIVITÉ DE CONCESSIONS

L'activité du groupe APRR est organisée autour d'un ensemble de procédures et de principes qui sous-tendent les processus de l'entreprise.

Gestion et information financière

Conformément à la réglementation, le Groupe prépare depuis 2005 ses comptes consolidés selon le référentiel IFRS. Par ailleurs, la Société APRR et ses filiales établissent leurs comptes sociaux selon les principes comptables généralement admis en France.

Les comptes sociaux sont présentés de la même manière et établis selon des méthodes comptables identiques chez APRR et AREA. Le collège des commissaires aux comptes du groupe APRR est identique à celui qui certifie les comptes du Groupe EIFFAGE. La production comptable et le déclenchement des paiements sont pilotés par la Direction Financière du groupe APRR.

Le programme d'investissement du Groupe fait l'objet d'un processus de recalage en deux phases en mai et octobre et est rapproché des engagements du Groupe figurant dans les contrats de concession respectifs d'APRR et d'AREA détaillés et complétés pour la période 2004-2008 dans les contrats d'entreprise.

Le suivi de la trésorerie fait l'objet de reportings mensuels des flux réalisés et prévisionnels des entités sociales APRR et AREA d'une part et de la position consolidée Groupe d'autre part, ainsi que de reportings plus spécifiques lors des recalages budgétaires, des clôtures de comptes.

La gestion de la dette du groupe APRR et de sa holding de contrôle Eiffarie est assurée, sous le contrôle de la Direction Financière d'EIFFAGE, par le département dette et trésorerie commune à Eiffarie et APRR. Celui-ci assure la mobilisation des financements nécessaires pour faire face aux besoins du Groupe, le suivi des obligations/covenants bancaires des différentes conventions de crédit ainsi que le suivi du risque de taux pouvant amener à des recommandations pour limiter l'exposition à ce risque.

Systèmes informatiques de gestion

Le système d'information d'APRR est composé d'un progiciel de gestion intégré pour la gestion, les finances et les ventes, d'un progiciel propre aux ressources humaines et de logiciels spécifiques développés en interne qui gèrent le péage et le trafic.

L'architecture des systèmes relatifs au péage et au trafic est très décentralisée afin d'éviter tout risque de perturbation de l'exploitation en cas d'incident. Les voies de péage et les gares sont indépendantes les unes des autres, les remontées d'information depuis les voies de péage sont asynchrones de façon à se mettre à l'abri des conséquences d'un problème informatique à un endroit donné de la chaîne.

La migration d'AREA sur l'ERP d'APRR, décidée en 2007, a été réalisée au début de 2008 et le progiciel RH étendu aux deux structures.

Contrôle des marchés

En application des avenants aux conventions de concession d'APRR et d'AREA établis lors de la privatisation, les marchés de travaux de plus de 2 millions d'euros hors taxes et les marchés de fournitures et de services de plus de 240 000 euros hors taxes conclus par le Groupe restent dans le champ d'application du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés

à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005, relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics. Dans ce cadre, ces marchés sont soumis à une publicité européenne et à une mise en concurrence préalable.

EIFFAGE s'est engagé spontanément, lors de l'acquisition de la participation de l'État en février 2006, à ne pas augmenter pendant trois ans sa part de marché des travaux d'APRR.

APRR et AREA disposent chacune d'une Commission des marchés fonctionnant conformément aux dispositions de l'article 6 du cahier des charges annexé à leurs conventions de concession respectives.

Ces Commissions des marchés ont pour mission de définir les règles internes de passation et d'exécution des marchés et d'émettre un avis sur l'attribution des marchés de travaux, de fournitures et de services dépassant l'un des seuils indiqués au paragraphe précédent.

Un rapport d'activité des Commissions des marchés, portant sur l'année précédente, est établi tous les ans.

Une Commission Nationale des Marchés des Sociétés Concessionnaires d'Autoroutes et d'Ouvrages d'Art veille au respect des règles de passation des marchés. Elle a adressé en décembre 2008 des avis et observations qui ont été commentés à l'occasion d'une réunion tenue en janvier 2009 et dont APRR et AREA vont tenir compte.

Audit interne

Les auditeurs du groupe APRR ont conduit, en 2008, 17 missions d'audit liées aux activités opérationnelles, fonctionnelles, à l'exploitation et au système d'information. Les principes et les méthodes mis en œuvre sont cohérents avec ceux de la Direction de l'Audit du Groupe EIFFAGE.

8 INTERVENANTS DU CONTRÔLE INTERNE

Les intervenants de la chaîne de contrôle interne du Groupe, dont les principes ont été exposés dans le présent rapport, peuvent être classés conformément aux dispositions suivantes :

- l'élaboration, le suivi et la mise à jour des sécurités amont sont de la compétence des services centraux et de la Direction Générale des branches ;
- l'exploitation des systèmes d'alerte est assurée par :
 - les Responsables Administratifs Régionaux pour ce qui concerne leur région,
 - les Contrôleurs de Gestion, au niveau de la branche, qui traitent les informations en provenance des régions et des filiales, effectuent les contrôles de cohérence, informent leur Direction Générale et les Responsables Administratifs Régionaux de l'évolution défavorable de certains paramètres et interviennent ponctuellement en liaison avec les services centraux du Siège (comptabilité - trésorerie) auprès des Directions Régionales ; des audits ponctuels et ciblés sont effectués dans les filiales par les services centraux des sièges ;
 - les Contrôleurs Internes des branches ;
 - les Services Centraux de Trésorerie (branches et EIFFAGE) pour le suivi de la trésorerie,

- les missions d'Audit sont diligentées par la Direction Générale du Groupe et réalisées par la Direction de l'Audit Interne selon un programme défini pour chaque année. Ce programme est présenté au Comité des Comptes qui fait ses recommandations. Il est complété par des missions ponctuelles décidées en cours d'année ;

- les moyens spécifiques sont mis en œuvre lors de l'intégration de nouvelles sociétés issues de la croissance externe, en particulier lorsqu'il s'agit de sociétés qui ne rejoignent pas immédiatement un dispositif régional existant.

9 FORMALISATION DES PROCÉDURES ET GESTION DES RISQUES

9.1. ACTIVITÉ TRAVAUX

9.1.1. La formalisation des procédures de contrôle interne

La recherche d'une meilleure maîtrise des risques au sein d'un groupe fortement décentralisé et dont le périmètre s'accroît régulièrement par acquisition ou création de nouvelles filiales en France et en Europe suppose une adaptation périodique des procédures effectivement en application.

À cet effet, la Direction de l'Audit Interne, après mise à jour de la base documentaire existante sur les procédures de contrôle interne du Groupe a défini les améliorations à apporter au processus de formalisation dudit contrôle.

Dans le prolongement de ces travaux, les sièges des branches ont engagé une démarche de formalisation de leurs procédures et de certification pour certains.

Un groupe de travail animé par cette même Direction, a été constitué pour cartographier les principaux risques auxquels est confronté EIFFAGE dans l'exercice de ses activités. Ce groupe, constitué de directeurs opérationnels originaires de chaque branche, ainsi que des responsables administratifs et financiers, s'est réuni régulièrement en 2004 et a produit un rapport listant et classant une quarantaine de risques principaux communs aux différentes branches, selon leur nature, leur gravité, leur fréquence. Il a mis en exergue, parmi eux, une dizaine de risques jugés majeurs.

Au cours de l'exercice 2005, il a formulé les recommandations d'amélioration des processus de contrôle interne suivantes, diffusées à toutes les branches :

- analyse des résultats détaillés de l'évaluation du contrôle interne par chaque Direction Générale de branche ;
- visite par l'équipe de Direction Générale de la branche de chaque Direction Régionale au moins une fois par an pour revoir le processus de contrôle interne en place, en exploitant les éléments des évaluations pour chacune des Directions Régionales, complétée par une réunion dans chaque Direction Régionale lors des plans d'action de début d'année ;
- communication entre les sièges des branches des procédures et démarches de « certification » engagées ;
- définition des missions des Directeurs Régionaux pour chaque branche, incluant la revue de chaque filiale de leur périmètre, par l'analyse des évaluations annuelles du contrôle interne.

Au cours de l'année 2006, dans le prolongement des recommandations précédentes, les différentes branches ont renforcé le Contrôle Interne sur les axes suivants :

- **la communication** : par la Direction Générale sur les résultats et recommandations des audits menés par la Direction de l'Audit Interne ;
- **le pilotage** : par l'augmentation des fréquences de visites des membres de la Direction Générale sur les sites à des fins de contrôle, et par la mise en place au siège de la branche d'une personne en charge de la coordination des actions des filiales relatives au contrôle interne et en particulier les actions correctives issues des évaluations et des audits ;
- **le dispositif de contrôle** : par l'affectation d'une personne par région particulièrement dédiée à l'analyse et à la vérification des auto-évaluations sur le contrôle interne.

En 2007, chaque branche a désigné un Contrôleur Interne chargé de :

- définir les priorités du Contrôle Interne selon les analyses de risques effectuées par la branche ;
- assister les responsables opérationnels dans la couverture de leur périmètre ;
- évaluer la mise en œuvre des plans d'actions suite aux audits internes.

Leurs travaux font l'objet d'une coordination et d'un reporting trimestriel auprès de la Direction de l'Audit Interne.

9.1.2. La gestion des risques

Après avoir travaillé sur une cartographie des risques en 2004, le Groupe a engagé en 2005 un processus de gestion des risques :

- Des « porteurs de risques » fonctionnels et opérationnels des branches ont été chargés de mener une analyse de chacun des risques identifiés, (causes, conséquences) et de formaliser les bonnes pratiques à appliquer afin de prévenir et/ou couvrir chacune des expositions aux risques.
- Ces analyses ont été validées, une diffusion générale des travaux a été faite en 2006 auprès de toutes les branches Directions Régionales et filiales opérationnelles, à travers un document unique Groupe, formalisant l'analyse et la cartographie des 40 principaux risques identifiés.

Ce document, adressé tant aux collaborateurs des filières fonctionnelles qu'à ceux des filières opérationnelles, a fait l'objet d'une mise à jour en 2007 par les remontées des revues qui ont été menées par les groupes de porteurs de risques.

9.1.3. L'autoévaluation du contrôle interne

Le recensement de la base documentaire existante et l'identification des principaux risques communs aux différentes branches de travaux du Groupe a mené à l'élaboration d'une première grille qui formalise le processus de contrôle interne du Groupe. Cette grille a été validée par la Direction Générale d'EIFFAGE avant d'être présentée aux différents échelons hiérarchiques concernés à l'occasion des réunions périodiques des Directeurs Régionaux de branches et des rassemblements annuels des responsables de filiales.

Cette grille regroupe 90 points de contrôle interne classés par nature de processus, en précise la périodicité et les affecte aux différents niveaux hiérarchiques (chantier, filiale, région, branche, groupe).

Les règles de comportement du Groupe sont régulièrement diffusées aux principaux responsables afin de rappeler les principes de fonctionnement et normes éthiques du Groupe EIFFAGE au moment où les différents responsables sont sollicités pour formaliser leur contrôle sur les processus dont ils ont la charge.

À partir du recensement des procédures, de la cartographie des risques et de l'élaboration d'une grille d'analyse du contrôle interne, le Groupe a engagé un processus d'autoévaluation de son activité de travaux sur la base de questionnaires, communs aux différentes branches, très détaillés afin de prendre en compte l'ensemble des risques identifiés et des procédures de contrôle propres à les maîtriser. Ces questionnaires, régulièrement mis à jour par la Direction de l'Audit Interne sont décomposés en processus, sous-processus et facteurs de risques, et affectés aux différents niveaux hiérarchiques concernés par ces facteurs de risques (filiale, région, branche, groupe), afin de cerner au mieux la pratique du contrôle interne dans le Groupe.

Ils sont organisés dans une base de données accessible à tous les responsables de telle manière que chacun puisse se comparer avec ses homologues et que chaque niveau hiérarchique, jusqu'à la Direction Générale du Groupe, ait une vue d'ensemble de la pratique déclarée par ses collaborateurs en charge du contrôle interne.

La campagne d'autoévaluation de l'exercice 2008 a été lancée en octobre dans toutes les entités du Groupe en France et en Europe. Le taux de participation a été de 90 %, pour l'ensemble du Groupe.

L'évaluation a porté sur 500 questions (couvrant les principaux risques identifiés) réparties en 7 questionnaires, regroupant 7 processus et 102 sous-processus et 1 questionnaire spécifique à l'activité immobilière.

L'analyse des résultats de la campagne d'évaluation 2008 par rapport à ceux de 2007 fait ressortir un taux de conformité sur l'ensemble des processus évalués, oscillant entre 65 % pour la partie prise d'affaires et 88 % pour le domaine prévention et environnement. Comme souligné par le passé, ces résultats reflètent la responsabilisation des opérationnels face aux risques générés par leur activité. Fin 2008 une revue en profondeur des questionnaires a été entamée, en coordination avec les directions fonctionnelles et opérationnelles des branches. Le contenu des questionnaires sera adapté aux risques identifiés du fait des nouvelles règles externes et internes ainsi qu'aux évolutions des métiers et des organisations.

9.1.4. Risques liés à l'environnement

Le groupe EIFFAGE a créé en 2006 une Direction du Développement Durable rattachée au Président-Directeur général. Dans le cadre de ses fonctions, cette Direction a revu la cartographie des risques extra financiers, notamment environnementaux, à l'échelle du Groupe. Elle a demandé à chaque branche d'en dresser un inventaire, accompagné d'un calendrier de mise en conformité ainsi que d'un budget. Ce travail s'est poursuivi en 2007 et la conformité environnementale est quasiment acquise à fin 2008 sur le périmètre français du Groupe.

Des indicateurs de conformité sont suivis à travers un système d'information et de reporting dédié (Enablon), opérationnel dans le Groupe depuis 2003 et profondément réformé en 2008 dans un souci de convivialité, de rationalisation et d'appropriation par l'ensemble des contributeurs toutes branches confondues. La Direction du Développement Durable a demandé à PricewaterhouseCoopers Audit de réaliser une revue des processus d'établissement des informations environnementales et

sociales mis en place par le Groupe ainsi qu'une revue d'une sélection d'informations environnementales et sociales pertinentes. Les travaux de vérification de PricewaterhouseCoopers Audit se réalisent sur 14 sites (sièges et sites en province) des cinq branches d'EIFFAGE début 2009.

Bien que le secteur du BTP ne soit pas soumis à la réglementation relative aux quotas de CO₂ (à l'exception de la carrière de Bocahut, chez EIFFAGE Travaux Publics, soumise à une allocation de quotas d'émissions de CO₂), le Groupe a pleinement conscience d'opérer directement dans des secteurs très sensibles en matière d'émissions de Gaz à Effet de Serre (GES). Dans ce contexte, des Bilans Carbone ont été finalisés début 2008 sur le périmètre français d'EIFFAGE, afin d'obtenir une vision claire de l'exposition du Groupe à une éventuelle future contrainte carbone de nature fiscale et d'asseoir le plan d'action le plus pertinent.

Le Groupe s'est également soumis à une troisième notation sollicitée, réalisée par le cabinet BMJ Ratings, afin d'évaluer les progrès accomplis dans la conception et le déploiement de la démarche de développement durable. La note extra-financière du groupe EIFFAGE a atteint le niveau AAA tendance stable, ce qui en fait un des meilleurs résultats européens tous secteurs confondus. Le travail d'amélioration continue de la démarche développement durable du Groupe s'est poursuivi avec l'aide de BMJ Ratings, qui a réalisé une analyse critique du plan d'action développement durable du Groupe en novembre et décembre 2008, afin d'optimiser le plan d'action développement durable 2009.

9.2. ACTIVITÉ CONCESSIONS

9.2.1. La formalisation des procédures de contrôle interne

L'activité de la Société APRR est organisée selon un ensemble de procédures qui structurent les processus de l'entreprise.

L'audit interne a poursuivi en 2008 la démarche d'évaluation du contrôle interne des processus clefs des domaines administratifs, comptables et financiers, compte tenu du référentiel de contrôle interne construit en 2006.

9.2.2. La gestion des risques

Suite à la réalisation d'une cartographie des risques en 2004-2005, une organisation dédiée à la gestion des risques a été mise en place et structurée en 2006 au sein du groupe APRR.

L'activité gestion des risques permet d'identifier, d'évaluer, de traiter et de suivre les risques du groupe APRR. Les risques pris en charge sont de toute nature : risques opérationnels, financiers, stratégiques, humains, réglementaires ou de réputation.

La gestion des risques s'appuie sur un processus structuré et documenté ainsi que sur une « politique de gestion des risques » approuvée par la Direction Générale.

L'année 2007 a permis la mise en œuvre effective de la politique de gestion des risques décidée en 2006. En particulier, la cartographie des risques du Groupe a été mise à jour.

Un dispositif d'auto-évaluation annuel du contrôle interne a été mis en place en 2008, piloté par la Direction de l'Audit, chaque responsable d'entité du groupe APRR a répondu à un questionnaire permettant d'évaluer son niveau de contrôle interne par processus. Chacun des 27 districts d'APRR a été ainsi évalué à travers la réponse à 107 questions, de même que les 8 centres de péage d'AREA (78 questions), les 6 centres d'entretien d'AREA (81 questions) et le centre de trafic d'AREA (59 questions).

10 ACTIVITÉ DE LA DIRECTION DE L'AUDIT INTERNE EN 2008

Conformément au programme proposé par la Direction de l'Audit Interne et validé par le Président en début d'exercice, 21 missions d'audit ont été menées en 2008 sur le périmètre du Groupe hors APRR. Un focus particulier a été porté sur les filiales européennes acquises récemment, 7 missions ayant été réalisées sur des activités hors de France.

Les restitutions et les rapports mettant en évidence des recommandations visant le renforcement de divers points de contrôle interne ont été présentés au management concerné. Chaque entité auditée établit un plan d'action à partir de ces recommandations et des audits de suivi sont prévus en 2009 pour faire le point sur sa mise en œuvre. Au cours de l'année 2008, 13 missions de suivi ont également été réalisées afin de clore les missions engagées en 2007.

Le bilan de l'activité de l'Audit Interne et du pilotage du contrôle interne ainsi que les objectifs et le plan d'audit 2009 ont été présentés au Comité des Comptes lors de sa dernière réunion de l'année et celui-ci a fait ses recommandations sur les moyens et le programme de travail de l'exercice à venir.

Les Directions de l'Audit Interne d'EIFFAGE et APRR ont obtenu en 2007 la certification professionnelle de leurs activités par l'IFACI Certification, membre de l'I.A.A. (International Audit Authority).

L'audit de suivi de cette certification, réalisé en 2008, a conclu à son maintien pour les deux entités.

11 CONCLUSION

L'évolution progressive vers plus de formalisme, cohérente avec les transformations du cadre légal et réglementaire, est conduite par la Direction Générale d'EIFFAGE avec le souci de préserver la souplesse, la réactivité, le sens des responsabilités et l'esprit d'entreprise qu'elle juge essentiels à la force et au succès du Groupe.

L'élargissement régulier du portefeuille d'EIFFAGE, notamment depuis l'acquisition d'APRR, la prise en compte, à part entière, de l'activité Concessions et la forte croissance de l'activité du Groupe hors de France sont progressivement intégrés dans le périmètre du Contrôle Interne du Groupe.

Le travail de sensibilisation des différents niveaux de management aux risques s'est poursuivi avec la cinquième campagne d'auto-évaluation et la large diffusion du « Guide des bonnes pratiques » mis à jour.

La Direction du Développement Durable a désormais des relais dans toutes les structures.

L'année 2008 a été marquée par le renforcement du management et du contrôle au sein du Groupe EIFFAGE :

- nomination du DGA et répartition avec le PDG des fonctions de supervision des branches opérationnelles et des services fonctionnels ;
- création de la Délégation Générale aux risques et aux contrôles dont dépendent l'audit interne, le contrôle de gestion et le Secrétaire Général Europe ;
- développement du contrôle interne par la formalisation des missions des contrôleurs internes des branches.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société EIFFAGE SA.

(Exercice clos le 31 décembre 2008)

Mesdames, Messieurs les actionnaires

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société EIFFAGE – S.A. et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par les articles L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

INFORMATIONS CONCERNANT LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

AUTRES INFORMATIONS

Nous attestons que le rapport du Président comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Neuilly-sur-Seine et Paris La Défense, le 1^{er} avril 2009.

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Yan Ricaud
Associé

KPMG Audit

Département de KPMG S.A.

Philippe Mathis
Associé

RÉSOLUTIONS

Assemblée Générale Mixte du 22 avril 2009

PARTIE ORDINAIRE

PREMIÈRE RÉSOLUTION

(Approbation des comptes sociaux)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration sur les opérations de la Société pendant l'exercice 2008 et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes de cet exercice, approuve les comptes annuels 2008 tels qu'ils lui ont été présentés, se soldant par un bénéfice de 388 millions d'euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

(Approbation des comptes consolidés)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration sur les opérations du Groupe pendant l'exercice 2008 et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de cet exercice, approuve les comptes consolidés 2008 tels qu'ils lui ont été présentés, se soldant par un bénéfice (part du Groupe) de 301 millions d'euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne aux membres du Conseil d'Administration quitus de leur gestion pour l'exercice 2008.

TROISIÈME RÉSOLUTION

(Affectation du résultat)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice, après avoir constaté que le bénéfice distribuable au titre de l'exercice s'élève à 387 582 020,68 euros, approuve l'affectation des résultats proposée par le Conseil d'Administration.

En conséquence, elle décide que :

Le bénéfice distribuable de l'exercice s'élevant à	387 582 020,68 €
Augmenté du report à nouveau précédent de :	2 366 444 322,65 €
Formant un total de	2 754 026 343,33 €
Sera réparti comme suit :	
■ Distribution aux 90 000 000 actions d'un dividende global de 1,20 € par action	108 000 000 €
■ Prélèvement pour être reportée à nouveau de la somme de	2 646 026 343,33 €
TOTAL	2 754 026 343,33 €

En conséquence, le dividende net total est fixé à 1,20 euro par action et son paiement aura lieu le 30 avril 2009, l'intégralité du montant ainsi distribué étant éligible à la réfaction de 40 % mentionnée à l'article 158-3-2° du CGI (ainsi qu'à l'option pour le prélèvement forfaitaire libératoire institué par l'article 10 de la loi de finances pour 2008), pour ceux des actionnaires qui peuvent en bénéficier.

Au cas où lors de la mise en paiement, la Société détiendrait certaines de ses propres actions, le bénéfice correspondant aux dividendes non versés en raison de ces actions sera affecté au compte report à nouveau.

En outre, il est décidé d'affecter la fraction de la réserve légale qui excède 10 % du capital social, soit 640 000,00 €, à la réserve ordinaire.

Conformément à la loi, il est rappelé que les distributions effectuées au titre des trois précédents exercices ont été les suivantes :

2005	
Nombre d'actions	44 894 788
Dividende unitaire	1,50 €
Revenus éligibles à la réfaction prévue à l'article 158-3-2° du CGI	67 342 182 €
Revenus non éligibles à la réfaction prévue à l'article 158-3-2° du CGI	-
2006	
Nombre d'actions	93 172 338*
Dividende unitaire	1,00 €
Revenus éligibles à la réfaction prévue à l'article 158-3-2° du CGI	93 172 338 €
Revenus non éligibles à la réfaction prévue à l'article 158-3-2° du CGI	-
2007	
Nombre d'actions	93 183 342
Dividende unitaire	1,20 €
Revenus éligibles à la réfaction prévue à l'article 158-3-2° du CGI	111 820 010,40 €
Revenus non éligibles à la réfaction prévue à l'article 158-3-2° du CGI	-

* Le nominal des actions a été divisé par deux, et par conséquent, leur nombre multiplié par deux par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 avril 2006.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

(Approbation des conventions visées par l'article L. 225-38 du Code de commerce)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les opérations visées par l'article L. 225-38 du Code de commerce, approuve ledit rapport et les opérations qui y sont mentionnées.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

(Autorisation donnée au Conseil d'Administration à l'effet d'acquiescer des actions de la Société)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, du Titre IV du Livre II du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers et du Règlement n° 2273/2003 de la Commission Européenne du 22 décembre 2003, autorise le Conseil d'Administration à acheter ou faire acheter par la Société ses propres actions dans la limite d'un nombre d'actions représentant

10 % du capital social à la date de réalisation de ces achats. Il est toutefois précisé que le nombre maximal d'actions détenues après ces achats ne pourra excéder 10 % du capital.

L'Assemblée décide que ces actions pourront être achetées, cédées ou transférées en vue des affectations suivantes, dans le respect des textes susvisés et des pratiques de marché admises par l'Autorité des marchés financiers :

- mise en œuvre de tout plan d'options d'achat d'actions de la Société dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce, et réalisation de toute opération de couverture afférente à cet objectif ;
- mise en œuvre de tout plan d'attribution gratuite d'actions au profit de salariés et mandataires sociaux de la Société, dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce, et réalisation de toute opération de couverture afférente à cet objectif ;
- attribution d'actions dans le cadre de la mise en œuvre de tout plan d'épargne d'entreprise dans les conditions prévues par la loi, notamment les articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail, ou dans le cadre de la participation aux résultats de l'entreprise, et réalisation de toute opération de couverture afférente à cet objectif ;
- conservation et remise ultérieure d'actions en échange ou en paiement dans le cadre d'opération de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société ;
- annulation en vertu d'une autorisation d'annulation conférée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale Extraordinaire ;
- couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur ;
- animation et liquidité du marché des actions par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement indépendant, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
- et mise en œuvre de toute autre pratique qui viendrait à être admise ou reconnue par la loi ou par l'Autorité des marchés financiers ou tout autre objectif qui serait conforme à la réglementation en vigueur.

L'Assemblée décide de fixer à 60 euros par action le prix maximum par action auquel la Société pourra effectuer ces achats. En conséquence, le montant total des acquisitions ne pourra pas dépasser 540 millions d'euros.

Les achats, cessions ou transferts de ces actions pourront être effectués à tout moment, dans le respect de la réglementation en vigueur, des objectifs visés ci-dessus, et en conformité avec les règles déterminées par le règlement de l'Autorité des marchés financiers concernant les conditions et périodes d'intervention sur le marché, en une ou plusieurs fois, sur le marché ou de gré à gré, et par tous moyens y compris offres publiques, ou par utilisation de mécanismes optionnels ou d'instruments dérivés ou de valeurs mobilières, y compris en période d'offre publique d'achat ou d'échange initiée par la Société ou visant les titres de la Société.

La présente autorisation est donnée pour une durée de dix-huit mois à compter du jour de la présente Assemblée. Elle annule et remplace, pour la partie non utilisée, celle précédemment accordée par la cinquième résolution de l'Assemblée Générale du 25 juin 2008.

La Société devra informer, conformément à la réglementation en vigueur, l'Autorité des marchés financiers des achats, cessions, transferts réalisés et plus généralement procéder à toutes formalités et déclarations nécessaires.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, lequel pourra les déléguer conformément à l'article L. 225-209, alinéa 3 du Code de commerce, pour décider de la mise en œuvre de la présente autorisation et en fixer les modalités, notamment pour ajuster le prix d'achat susvisé en cas d'opérations modifiant les capitaux propres, le capital social, ou la valeur nominale des actions, passer tous ordres de bourse, effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des marchés financiers, remplir toutes autres formalités et, d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire.

Le Conseil d'Administration, devra informer l'Assemblée Générale des opérations réalisées conformément à la réglementation applicable.

SIXIÈME RÉSOLUTION

(Renouvellement de mandat d'administrateur)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, sur proposition du Conseil d'Administration, constatant que le mandat d'Administrateur de Mme Béatrice Brénéol vient à expiration ce jour, renouvelle ce mandat pour une période de trois années, laquelle prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer en 2012 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

SEPTIÈME RÉSOLUTION

(Renouvellement de mandat d'administrateur)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, sur proposition du Conseil d'Administration, constatant que le mandat d'Administrateur de M. Bruno Flichy vient à expiration ce jour, renouvelle ce mandat pour une période de trois années, laquelle prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer en 2012 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

HUITIÈME RÉSOLUTION

(Nomination d'administrateur)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, sur proposition du Conseil d'Administration, nomme Mme Anne Duthilleul aux fonctions d'Administrateur de la société pour une période de trois années, laquelle prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer en 2012 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

NEUVIÈME RÉSOLUTION

(Nomination d'administrateur)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, sur proposition du Conseil d'Administration, nomme M. Demetrio Ullastres aux fonctions d'Administrateur de la société pour une période de trois années, laquelle prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2012 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

PARTIE EXTRAORDINAIRE

DIXIÈME RÉOLUTION

(Autorisation donnée au Conseil d'Administration d'annuler des actions auto-détenues)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, en application de l'article L. 225-209 du Code de commerce :

- autorise le Conseil d'Administration à annuler tout ou partie des actions acquises dans le cadre de la mise en œuvre de l'autorisation donnée par la cinquième résolution de la présente Assemblée ou en vertu d'autorisations de même nature antérieures ou postérieures, dans la limite de 10 % du capital par période de 24 mois, soit un nombre maximum de 9 000 000 actions, et à réduire corrélativement le capital social de la société, en une ou plusieurs fois, de la valeur nominale des actions rachetées ;
- décide que l'excédent éventuel du prix d'achat des actions sur leur valeur nominale sera imputé sur les postes de primes et postes de réserves existants ;
- décide, qu'en cas d'augmentation de capital, le nombre maximum d'actions susceptibles d'être annulées sera ajusté par un coefficient égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital après l'opération et ce nombre avant l'opération ;
- donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation à son Directeur Général, pour réaliser cette ou ces réductions de capital, constater la ou les réductions de capital, modifier en conséquence les statuts et accomplir toutes informations, publications et formalités nécessaires.

La présente autorisation est donnée pour une durée de vingt-quatre mois à compter du jour de la présente Assemblée.

ONZIÈME RÉOLUTION

(Autorisation donnée au Conseil d'Administration à l'effet d'attribuer des options d'achat d'actions aux salariés et aux mandataires sociaux du Groupe)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, conformément aux articles L. 225-179 et suivants du Code de commerce :

- Autorise le Conseil d'Administration à consentir, en une ou plusieurs fois, au bénéfice de ceux qu'il désignera parmi les membres du personnel et parmi les mandataires sociaux de la Société et de sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions visées à l'article L. 225-180 du Code de commerce, des options donnant droit à l'achat d'actions existantes de la société provenant de rachats effectués dans les conditions prévues par la loi.

Le prix d'achat des actions sera déterminé le jour où les options seront consenties par le Conseil d'Administration conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables et ne sera pas inférieur à la moyenne des cours cotés aux 20 séances de Bourse précédant leur attribution. Il ne pourra être modifié sauf, si, pendant la période durant laquelle les options consenties pourront être levées, la Société venait à réaliser l'une des opérations financières ou sur titres prévues par la loi. Dans ce dernier cas, le Conseil d'Administration procéderait, dans les conditions réglementaires à un ajustement du nombre et du prix des actions comprises dans les options consenties, pour tenir compte de l'incidence de l'opération ; il pourrait par ailleurs, en pareil cas, s'il le jugeait nécessaire, suspendre temporairement le droit de lever les options pendant la durée de ladite opération.

Le nombre total des options qui seront ainsi consenties par le Conseil d'Administration, en application de la présente autorisation, ne pourra donner droit à acheter un nombre d'actions supérieur à 1 000 000. Les options pourront être exercées dans un délai de 10 ans, à compter de leur attribution, le Conseil d'Administration ayant tous pouvoirs pour fixer une durée inférieure.

L'autorisation est donnée pour une durée de 38 mois à compter du jour de la présente assemblée.

- Donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, dans les limites fixées ci-dessus :

- pour déterminer toutes les modalités des options, fixer les conditions dans lesquelles seront consenties les options, et désigner les bénéficiaires des options ;
- fixer notamment la durée des options d'achat d'actions ;
- décider les conditions dans lesquelles le prix et le nombre des actions pourront être ajustés pour tenir compte des opérations financières effectuées par la Société ;
- le tout, dans le cadre des lois et règlements en vigueur au moment où les options seront consenties.

En cas d'augmentation de capital, le nombre maximum d'actions susceptibles d'être achetées sera ajusté par un coefficient égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital après l'opération et ce nombre avant l'opération.

- Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en cette matière, le Conseil d'Administration informera chaque année l'Assemblée Générale Ordinaire des opérations réalisées dans le cadre de la présente résolution.

DOUZIÈME RÉOLUTION - POUVOIRS

(Pouvoirs pour formalités)

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Président du Conseil d'Administration, à son ou ses mandataires, et au porteur d'une copie ou d'extrait des présentes aux fins d'accomplir tous dépôts, formalités et publications nécessaires.

Le rapport du Président du Conseil d'Administration sur la préparation et l'organisation des travaux du Conseil et le Contrôle Interne se trouve à la page 156 du présent document.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au 31 mars 2009, le Conseil était composé des 8 membres suivants :

	Date du premier mandat	Début et expiration du mandat	Âge	Comité des Nominations et Rémunérations	Comité des Comptes	Comité Stratégique	Nombre d'actions détenues
Président-Directeur général							
Jean-François ROVERATO	22/01/87	2007-2010	64	-	-	Membre	200 ⁽¹⁾
Administrateurs							
Béatrice BRÉNÉOL	23/04/03	2006-2009	56	-	-	-	600
Jean-Louis CHARLES	25/06/08	2008-2011	48	-	Membre	-	100
Bruno FLICHY	24/04/02	2006-2009	70	-	Président	Membre	3 500
Jean-Claude KERBOEUF	28/03/07	2007-2010	69	-	Membre	-	100
Dominique MARCEL	25/06/08	2008-2011	53	-	-	Président	100
Serge MICHEL	18/04/96	2008-2011	82	Président	-	-	1 806
Alain QUINET	25/06/08	2008-2011	47	Membre	-	-	100

(1) Compte tenu de sa participation dans EIFFAGE 2000, dans le FCPE EIFFAGE 2011 et EIFFAIME, M. Roverato détient directement et indirectement : 1,53 % du capital d'EIFFAGE.

Chaque Administrateur doit détenir statutairement au moins une action de la société ; le Règlement Intérieur recommande qu'il en détienne 100.

Les critères retenus pour qualifier un Administrateur d'indépendant sont ceux du code AFEP-MEDEF ; la situation des Administrateurs au regard de ces critères fait l'objet d'un examen lors d'un Conseil chaque année. M. Bruno Flichy est un Administrateur indépendant.

Les nominations d'Administrateurs soumises à l'Assemblée Générale sont arrêtées par le Conseil d'Administration sur proposition du Comité des Nominations et des Rémunérations ou sur proposition du Conseil d'Administration de la SICAVAS pour l'Administrateur représentant les salariés actionnaires.

Les mandats de M^{me} Béatrice Brénéol et de M. Bruno Flichy viennent à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale du 22 avril 2009 ; il est proposé à cette Assemblée de renouveler leur mandat pour une période de trois années.

Il sera également proposé à l'Assemblée Générale du 22 avril 2009 d'élargir la composition du Conseil en nommant pour trois années deux nouveaux membres qui auraient la qualité d'Administrateur indépendant : M^{me} Anne Duthilleul, Présidente de l'ERAP et M. Demetrio Ullastres, Président d'Abertis Airports.

La principale fonction et les autres mandats ou fonctions exercés le cas échéant par les Administrateurs dans d'autres sociétés au cours des cinq dernières années sont retracés dans le tableau ci-après :

Nom des Administrateurs Principale fonction	Autres mandats à la date du présent document	Autres mandats (hors filiales EIFFAGE) expirés au cours des 5 dernières années
Jean-François ROVERATO Président-Directeur général d'EIFFAGE	Président-Directeur général d'APRR Président de : - AREA - Eiffarie (SAS) - Financière Eiffarie (SAS)	Représentant permanent d'EIFFAGE au Conseil de Cofiroute
Béatrice BRÉNÉOL Administrateur représentant les salariés actionnaires	- Présidente du Conseil d'Administration de la SICAV d'Actionnariat Salarié EIFFAGE 2000 - Membre du Conseil de Surveillance du FCPE EIFFAGE 2011	Néant

Nom des Administrateurs Principale fonction	Autres mandats à la date du présent document	Autres mandats (hors filiales EIFFAGE) expirés au cours des 5 dernières années
Jean-Louis CHARLES Directeur Financements et Investissements de GROUPAMA SA	Administrateur de : – Finama Private Equity – Rampart Insurance Cie Représentant permanent de : – Gan Assurances Vie dans Assu Vie – Gan Prévoyance dans Groupama AM – Groupama Investissements dans Groupama Immobilier – Groupama SA dans : • Astorg Actions Europe • Banque Finama • Compagnie Foncière Parisienne • SILIC Membre du Conseil de Surveillance de : – Réunionima	Vice-Président du Conseil de Surveillance de : – Finama Private Equity Membre du Conseil de Surveillance de : – Locindus Représentant permanent de Sopart dans : – Ameri-Gan – Actions Techno Monde – Euro Gan – France Gan – Gan Court Terme – Gan Rendement – Monde Gan – Groupama Japon Stock – Monde Gan – Securi-Gan
Bruno FLICHY Président d'Honneur et Administrateur du Crédit du Nord	Administrateur de : – Aviva Participations – Dexia Banque Belgique – Association Ecole-Ste-Geneviève – Aviva France Président de l'Association du Grand Montreuil	Membre du Conseil de Surveillance d'Aviva France Membre du Conseil de la Concurrence
Jean-Claude KERBOEUF	Président d'EIFFAIME (SAS)	
Dominique MARCEL Président du Directoire de la Compagnie des Alpes	Administrateur de : – Grévin et Compagnie – Société du Grand Théâtre des Champs-Élysées Représentant permanent de la Compagnie des Alpes : – au Conseil de la Compagnie du Mont Blanc Gérant de : – CDC DI (Allemagne) Président de : – Compagnie des Alpes Domaines Skiabiles (SAS)	Président-Directeur général de : – CDC Entreprises Capital Investissement – CDC Infrastructure – Financière Transdev Président de : – BAC Participations (SA) – CDC Holding Finance (SA) – Groupe Bature Cap Atrium (SASU) Administrateur de : – Accor – C3D – CDC Entreprises – CDC Entreprises Portefeuille – CNP Assurances – Compagnie Financière Eulia – Dexia Belgique – Dexia Crédit Local – Icade – Société Forestière de la CDC Président du Conseil de Surveillance de : – Compagnie des Alpes Vice Président du Conseil de Surveillance de : – Dexia Crédit Local Membre du Conseil de Surveillance de : – Accor – CDC Entreprises Hodling – CDC Ixis – CNCE – CNP Assurances – Crédit Foncier de France – Ixis CIB – Ixis AM – Société Nationale Immobilière

Nom des Administrateurs Principale fonction	Autres mandats à la date du présent document	Autres mandats (hors filiales EIFFAGE) expirés au cours des 5 dernières années
<p>Serge MICHEL Président de Soficot</p>	<p>Administrateur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Infonet Services - Veolia Environnement - LCC - SARP Industries - Orsay Finance 1 <p>Président de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Groupe Epicure - Société Gastronomique de l'Étoile - CIAM - Carré des Champs-Élysées <p>Membre du Conseil de Surveillance de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Compagnie des Eaux de Paris - Trouville, Deauville et Normandie - Eolfi <p>Représentant permanent de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - CEPH au Conseil de Sedibex - EDRIF au Conseil de Surveillance de Veolia Eau 	<p>Administrateur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Vinci - DB Logistique - FCC SA - FCC Construcción SA - Cementos Portland - Vinci Construction <p>Président du Conseil de Surveillance de Segex</p>
<p>Alain QUINET Directeur des Finances et de la Stratégie de la Caisse des Dépôts Membre du Comité de Direction</p>	<p>Président-Directeur général de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - CDC Entreprises Capital Investissement - Financière Transdev <p>Président de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - CDC Infrastructure <p>Administrateur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accor - CNP Assurances - Dexia - Icade - Société Forestière de la Caisse des Dépôts <p>Membre du Conseil de Surveillance de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Compagnie des Alpes - Compagnie Nationale du Rhône <p>Représentant permanent de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - CDC au Conseil de CDC International - CDC au Conseil du Fonds Stratégique d'Investissement - Financière Transdev au Conseil de Transdev - CDC au Conseil de Surveillance de Compagnie Nationale du Rhône 	<p>Administrateur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dexia Crédit Local - RFF <p>Membre du Conseil de Surveillance de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Électricité Réseau Distribution France

INFORMATIONS PARTICULIÈRES RELATIVES AUX MANDATAIRES SOCIAUX

Il n'existe aucun lien familial entre les mandataires sociaux de la société ; pour les besoins de leurs mandats sociaux, les membres du Conseil d'Administration et de la Direction Générale sont domiciliés au siège social de la société, 163 quai du Docteur-Dervaux, 92600 Asnières-sur-Seine.

À la connaissance de la société et au jour d'établissement du présent document, aucun des membres du Conseil d'Administration, au cours des 5 dernières années, n'a été condamné pour fraude, n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation, n'a fait l'objet d'une incrimination ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire ou n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

CONFLITS D'INTÉRÊTS DES ADMINISTRATEURS

Au jour de l'établissement du présent document et à la connaissance de la société, aucun conflit d'intérêts n'est identifié entre les devoirs de chacun des membres du Conseil d'Administration à l'égard d'EIFFAGE en leur qualité de mandataire social et leurs intérêts privés ou autres devoirs. Le règlement intérieur du Conseil prévoit expressément que chaque Administrateur informe le Président du Conseil d'Administration de toute situation de conflit d'intérêts et s'engage à ne pas prendre part au vote sur toute délibération le concernant.

Il n'existe pas d'arrangement ou d'accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients ou des fournisseurs aux termes desquels l'un des Administrateurs a été sélectionné en cette qualité.

Les Administrateurs ne sont soumis à aucune restriction concernant la cession de leur participation dans le capital d'EIFFAGE lors de la cessation de leur mandat.

CONVENTIONS PARTICULIÈRES

Les conventions passées par EIFFAGE avec des sociétés ayant des Administrateurs communs sont, tant réglementées que courantes, relatives à des opérations qui sont usuelles entre des entreprises appartenant à un même groupe. Les conventions nouvelles conclues depuis la clôture de l'exercice 2008 sont de même nature. Les conventions réglementées font l'objet du rapport spécial des Commissaires aux comptes (page 155) ; une convention réglementée a été approuvée par le Conseil du 10 décembre 2008 entre la société Soficot et EIFFAGE.

FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

À l'issue de l'Assemblée Générale du 25 juin 2008, le Conseil d'Administration était composé de huit Administrateurs et le Conseil se renouvelle par tiers chaque année. La durée normale du mandat d'un Administrateur est de trois ans.

Les fonctions de Président et de Directeur Général sont regroupées sur décision du Conseil et conformément aux dispositions prévues par les statuts de la société. Le Président-Directeur général est assisté d'un Directeur Général Adjoint ; une description du mode de fonctionnement du Groupe et des délégations de pouvoirs correspondant à son organisation figure dans le rapport du Président sur la préparation et l'organisation du Conseil et le Contrôle Interne en pages 157 à 160 du présent document de référence.

Le Conseil est assisté de 3 Comités spécialisés : le Comité des Comptes, le Comité des Nominations et des Rémunérations et le Comité Stratégique.

Le Conseil et ses Comités sont dotés chacun d'un Règlement Intérieur qui précise, notamment, dans leur principe, la fréquence des réunions, leur objet principal, les informations communiquées à l'occasion de ces réunions.

Le Règlement du Conseil fixe, en outre, les règles d'assiduité, de confidentialité et celles relatives à la résolution des éventuels conflits d'intérêts, ainsi qu'à la participation au capital et aux transactions effectuées par les Administrateurs sur les titres de la société. Il précise, également, les décisions et engagements qui doivent recueillir l'approbation préalable du Conseil.

Le Conseil s'est réuni sept fois en 2008. Il a procédé, lors de sa dernière réunion, à une évaluation de ses travaux. L'assiduité en 2008 a été de 92 %, à comparer à 97 % en 2007 et 93 % en 2006.

Comités du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration du 17 décembre 1997 a institué deux Comités spécialisés afin de préparer ses décisions et formuler des avis et recommandations ; aucun dirigeant du Groupe n'est membre d'un de ces Comités.

■ **Le Comité des Nominations et des Rémunérations**, qui préexistait sous la dénomination de Comité des Rémunérations, a pour vocation de proposer la nomination et la rémunération, tant fixe que variable, du Président du Conseil d'Administration, du Directeur Général et des Directeurs Généraux délégués, le cas échéant.

Lui sont soumises les listes en vue de l'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions ou en vue de l'attribution gratuite d'actions avant leur présentation au Conseil d'Administration.

Il étudie les candidatures et formule les propositions au Conseil d'Administration à l'occasion du renouvellement ou de la nomination des Administrateurs, notamment concernant la sélection des Administrateurs indépendants.

Renouvelé en 2008, le Comité est composé de deux Administrateurs, M. Alain Quinet et M. Serge Michel qui en est le Président.

Au cours de l'année, le Comité a tenu deux réunions consacrées aux rémunérations et à l'examen de l'indépendance des Administrateurs au regard des critères du rapport AFEP MEDEF. Il a également examiné les propositions d'attribution gratuite d'actions et d'options d'achat d'actions qui ont été présentées aux Conseils d'avril, mai et décembre 2008.

■ **Le Comité des Comptes** examine, avant leur présentation au Conseil d'Administration, les comptes sociaux et consolidés, les procédures internes de collecte et de contrôle des informations comptables, et les modalités d'intervention des auditeurs externes.

Il contrôle la procédure de sélection et de renouvellement des Commissaires aux comptes et formule des recommandations sur leur nomination.

Il revoit périodiquement la politique du Groupe en matière d'audit et de contrôle interne.

Le Comité des Comptes a été recomposé après l'Assemblée Générale du 25 juin 2008 et est, depuis, constitué de MM. Jean Claude Kerboeuf, Jean-Louis Charles et Bruno Flichy qui en assure la présidence. M. Bruno Flichy est un Administrateur indépendant.

Le Comité des Comptes s'est réuni à quatre reprises au cours de l'exercice 2008 ; le taux de présence effectif des membres a été de 83 %. Ces réunions ont été essentiellement consacrées aux méthodes comptables, au contrôle interne et aux comptes annuels et semestriels à soumettre au Conseil d'Administration ; à ces réunions, sont auditionnés les Commissaires aux comptes et les directions financière, comptable et de l'audit du Groupe.

Le Conseil d'Administration du 8 septembre 2004 a institué un Comité Stratégique.

■ Le **Comité Stratégique** examine les documents de gestion périodiques du Groupe, ainsi que les budgets et prévisions. Ce Comité est également informé des opérations importantes de restructuration interne et examine les projets de croissance externe.

Il était composé, en 2008, de MM. Bruno Flichy, Jean-François Roverato et Dominique Marcel (à compter du 25 juin 2008) qui en assure depuis, la présidence. M. Bruno Flichy est un Administrateur indépendant.

Le Comité Stratégique s'est réuni six fois au cours de l'année 2008, avec un taux de présence effectif de 93 %.

CONTRÔLE INTERNE

La Direction de l'Audit Interne du Groupe, sous la supervision de la Délégation Générale aux risques et aux contrôles, évalue et pilote le contrôle interne conformément aux cinq composantes définies dans le référentiel COSO.

(Voir Rapport du Président du Conseil sur le Contrôle Interne, pages 156 à 165).

Activité de Travaux

Plus de 90 % de l'activité du Groupe est réalisé sur des chantiers (ou affaires) de taille unitaire très faible et de durée réduite, à la maîtrise desquels les responsables doivent disposer des délégations nécessaires.

La décentralisation des responsabilités au sein du Groupe s'effectue à travers un réseau de filiales et d'agences à taille humaine, ce qui en facilite le suivi et limite les risques.

L'organisation du Contrôle Interne est basée sur une répartition des rôles et responsabilités entre cinq niveaux hiérarchiques : chantier, agence ou filiale, direction régionale, direction de branche et holding du Groupe.

Lorsqu'il s'agit d'un grand chantier, cette organisation est adaptée et certains niveaux hiérarchiques peuvent être supprimés entre le chantier et la Direction Générale de la branche. Le chantier est alors doté, en raison de sa taille, de moyens fonctionnels et de contrôle propres.

Suivant le principe de subsidiarité, la décision incombe au niveau le plus proche du terrain ; les contrôles se font *a posteriori*.

Activité de Concessions

L'activité de Concessions du Groupe s'exerce pour l'essentiel au sein du Groupe APRR qui dispose de sa propre organisation de contrôle interne adaptée à sa spécificité de gestionnaire d'un réseau autoroutier.

RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES DES MANDATAIRES SOCIAUX

Rémunération

Le Conseil d'Administration d'EIFFAGE du 10 décembre 2008 a adhéré aux recommandations de l'AFEP et du MEDEF sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux. M. Jean-François Roverato, en sa qualité de Président-Directeur général, est le seul dirigeant mandataire social d'EIFFAGE. Au titre de l'exercice 2007, sa rémunération ne comprenait pas de part variable. Au titre de l'exercice 2008, la part variable de la rémunération du Président-Directeur général est fonction du résultat net consolidé et du cash flow libre consolidé, chacun de ces deux paramètres représentant 50 % de la part variable, conformément aux propositions du Comité des Nominations et des Rémunérations ; au vu du résultat des calculs, et sur proposition de l'intéressé, la rémunération de M. Jean-François Roverato a été ramenée à 1 600 000 euros (cf. ci-dessous).

Les dirigeants mandataires sociaux ne bénéficient ni de prime d'arrivée, ni de prime de départ, ni d'engagements complémentaires de retraite spécifiques, comme d'ailleurs tous les collaborateurs du Groupe.

Actions et options d'achat d'actions

Aucun mandataire social n'est bénéficiaire d'options de souscription ou d'achat d'actions dans le cadre des plans d'options mis en place par EIFFAGE SA, étant précisé qu'il n'existe pas de plan d'options dans les autres sociétés du Groupe.

M. Jean-François Roverato a bénéficié en 2006 d'une attribution gratuite de 120 000 actions décidée par le Conseil d'Administration dans le cadre de l'autorisation votée par l'Assemblée Générale du 20 avril 2005.

Jetons de présence

L'Assemblée Générale d'EIFFAGE du 19 avril 2006 a décidé de porter le montant global des jetons de présence à 500 000 euros par an à compter de l'exercice 2006.

Le montant global est réparti comme suit :

- chaque Administrateur reçoit un montant égal et, en outre, les membres des Comités du Conseil reçoivent un jeton particulier ; les Présidents des Comités bénéficient d'un double jeton ;
- il est tenu compte de la présence effective des Administrateurs et des membres des Comités pour la détermination du montant de ces rémunérations.

Aucune filiale du Groupe ne distribue de jetons de présence.

Tableaux récapitulatifs des rémunérations des dirigeants mandataires sociaux et des mandataires sociaux

Tableau 1 - Synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

En euros	2007	2008
Jean-François ROVERATO, Président-Directeur général		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	1 809 620	1 634 790
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
TOTAL	1 809 620	1 634 790

Tableau 2 - Récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

En euros	Montants au titre de 2007		Montants au titre de 2008	
	Dus	Versés	Dus	Versés
Jean-François ROVERATO, Président-Directeur général				
Rémunération fixe	1 776 000	1 776 000 ⁽¹⁾	900 000	1 776 000 ⁽¹⁾
Rémunération variable	-	-	700 000	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	30 000	30 000	30 000	30 000
Avantage en nature (voiture de fonction)	3 620	3 620	4 790	4 790
TOTAL	1 809 620	1 809 620	1 634 790	1 810 790

(1) Dont 876 000 euros versés au titre de la rémunération fixe due en n-1.

Tableau 3 - Jetons de présence

Administrateurs	Jetons alloués au titre de 2007 (versés en 2008)	Jetons alloués au titre de 2008 (versés en 2009)
En euros		
Béatrice BRÉNÉOL	30 000	30 000
Jean-Louis CHARLES	-	24 645
Bruno FLICHY	75 000	75 000
Benoît HEITZ	36 000	-
Jean-Claude KERBOEUF	32 250	45 000
Aimery LANGLOIS-MEURINNE	34 875	12 320
Dominique MARCEL	-	23 395
Serge MICHEL	60 000	60 000
Véronique MORALI	6 750	-
Alain QUINET	-	20 355
Jean-François ROVERATO	30 000	30 000
Amaury de SEZE	45 000	16 070
Jean-Paul VETTIER	12 750	-
TOTAL	362 625	336 785

Tableau 4 - Attribution gratuite d'actions devenues disponibles durant l'exercice (1) pour chaque dirigeant mandataire social

Dirigeants mandataires sociaux	Date du Plan	Nombre d'actions devenues disponibles en 2008 ⁽¹⁾	Conditions d'acquisition	Année d'attribution
Jean-François ROVERATO	Avril 2006	120 000	n.a. ⁽²⁾	2006

(1) À l'issue de la période d'acquisition de 2 ans, ouvrant une obligation de conservation de 2 années complémentaires.

(2) Attribution décidée antérieurement aux recommandations AFEP-MEDEF et en application d'une autorisation votée par l'Assemblée Générale du 20 avril 2005.

Tableau 5 - Contrat de travail, retraites spécifiques, indemnités de départ et clause de non-concurrence

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnité ou avantages dus ou susceptibles d'être dus en raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Jean-François ROVERATO Président-Directeur Général Premier mandat : 1987 Fin du mandat en cours : 2010	X ⁽¹⁾			X		X		X

(1) Contrat de travail suspendu jusqu'à expiration du mandat en cours.

PRÊTS ET GARANTIES ACCORDÉS AUX DIRIGEANTS

Néant.

INTÉRESSEMENT ET PARTICIPATION

Des accords d'intéressement sont en vigueur dans la plupart des sociétés du groupe EIFFAGE ; ces accords, qui s'inscrivent dans le cadre de l'ordonnance du 21 octobre 1986 relative à l'intéressement et la participation des salariés aux résultats de l'entreprise, traduisent la volonté du Groupe d'associer étroitement les personnels à la bonne marche de leurs entreprises en les intéressant aux résultats obtenus par celles-ci au cours d'un exercice lorsqu'ils atteignent un niveau déterminé et représentent un accroissement de leur prospérité.

Par ailleurs, les salariés du Groupe bénéficient d'accords de participation aux fruits de l'expansion dans les conditions légales obligatoires ; ces accords sont appliqués dans chaque société du groupe soumise à la participation : il n'y a pas d'accord de groupe.

Au niveau de chaque société du Groupe, ont été mis en place depuis de nombreuses années des Plans d'Épargne Entreprise ; ainsi, les salariés ont-ils le choix pour affecter les sommes leur revenant au titre de l'intéressement et de la participation entre des investissements dans des fonds communs de placement et des investissements dans la structure d'actionnariat salarié du Groupe, la SICAVAS EIFFAGE 2000. Des Fonds Communs de Placement d'Entreprise (FCPE) ont par ailleurs été créés pour recueillir les souscriptions des salariés à des augmentations de capital qui leur ont été réservées (cf. répartition du capital et des droits de vote ci-après).

Les sommes versées par le groupe EIFFAGE à ses salariés au titre de l'intéressement et de la participation ont atteint 135 millions d'euros au titre des résultats de l'exercice 2008 contre 143 millions d'euros au titre de l'exercice 2007 et 125 millions d'euros au titre de l'exercice 2006, et représentent 574 millions d'euros pour les cinq dernières années.

OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS – ATTRIBUTION GRATUITE D'ACTIONS

■ L'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 juin 2001 a autorisé le Conseil d'Administration à consentir aux salariés et aux mandataires sociaux du Groupe des options donnant droit à l'achat d'actions existantes d'EIFFAGE. Le nombre maximum d'actions à acheter était de 350 000, ajusté à 2 333 328 pour tenir compte des distributions d'actions gratuites et de la division du nominal intervenues depuis. Le Conseil a entièrement utilisé cette autorisation.

■ L'Assemblée Générale Mixte du 21 avril 2004 a autorisé le Conseil d'Administration à consentir aux salariés et aux mandataires sociaux du Groupe des options donnant droit à l'achat d'actions existantes d'EIFFAGE. Le nombre maximum d'actions à acheter a été fixé à 700 000, ajusté à 2 100 000 pour tenir compte de la distribution d'actions gratuites et de la division du nominal intervenues depuis. Le Conseil a entièrement utilisé cette autorisation.

■ L'Assemblée Générale Mixte du 25 juin 2008 a autorisé le Conseil d'Administration à consentir aux salariés et mandataires sociaux du Groupe des options donnant droit à l'achat d'actions existantes d'EIFFAGE. Le nombre maximum d'actions à acheter a été fixé à 1 000 000. Le Conseil du 10 décembre 2008 a partiellement utilisé cette autorisation à concurrence de 993 600 options.

Le tableau ci-après retrace l'historique des attributions d'options d'achat :

	Plan 2001	Plan 2004	Plan 2004	Plan 2005	Plan 2007	Plan 2008
Nature du Plan	Achat	Achat	Achat	Achat	Achat	Achat
Date du Conseil ayant fait l'attribution	26.06.2001	21.04.2004	10.12.2004	14.12.2005	13.06.2007	10.12.2008
Nombre d'actions pouvant être achetées ⁽¹⁾	2 109 932	1 233 600	372 000	134 000	105 600	993 600
Dont par:						
- les mandataires sociaux ⁽²⁾	60 000	36 000	-	-	-	-
- les 10 premiers attributaires salariés	188 328	168 000	189 000	20 000	17 000	60 000
Date d'expiration	26.06.2008	21.04.2011	10.12.2011	14.12.2012	13.06.2014	10.03.2013
Prix d'achat (moyenne des 20 Bourses précédant l'attribution)	11,84 €	20,67 €	25,50 €	36,25 €	101,50 €	32,30 €
Nombre d'actions achetées au 31.12.2008	2 105 132	1 100 603	16 300	-	-	-
Options annulées en 2008	4 800	4 700	33 000	5 600	5 200	2 500
Options restantes au 31.12.2008	0	128 297	322 700	128 400	100 400	991 100

(1) Ajusté des options annulées au 01.01.2008.

(2) Les bénéficiaires des Plans 2001 et 2004 ne sont plus mandataires sociaux ni salariés du Groupe.

N. B. : Tous chiffres ajustés des distributions d'actions gratuites et de la division du nominal des actions intervenues depuis l'origine des Plans.

Autres informations sur les options de souscription et d'achat d'actions

- Options consenties dans l'exercice à chaque mandataire social : néant ;
- Options levées durant l'exercice par chaque mandataire social : néant ;
- Options consenties durant l'exercice par EIFFAGE aux 10 salariés non mandataires sociaux du Groupe dont le nombre ainsi consenti est le plus élevé : 60 000 ;
- Nombre total d'options détenues sur EIFFAGE levées durant l'exercice par les 11 salariés non mandataires sociaux dont le nombre d'options ainsi levé est le plus élevé : 174 000 à un prix d'exercice moyen pondéré de 21,09 euros.

L'Assemblée Générale Mixte du 20 avril 2005 a autorisé le Conseil d'Administration à consentir aux salariés et aux mandataires sociaux du Groupe des attributions gratuites d'actions EIFFAGE existantes d'un nombre maximum de 750 000 ; cette autorisation a été utilisée pour un total de 705 390 actions et est expirée depuis le 20 juin 2008.

Le tableau ci-dessous retrace l'historique des utilisations faites par le Conseil de cette autorisation :

Date du Conseil ayant fait l'attribution	20.04.2005	19.04.2006	28.06.2006	18.04.2007	16.04.2008	15.05.2008
Nombre d'actions attribuées gratuitement	231 000	220 000	20 000	108 100	113 590	12 700
Dont :						
- aux mandataires sociaux	75 000	120 000	-	5 000	-	-
- aux 10 premiers attributaires salariés	51 800	39 960	20 000	56 250	25 650	12 700
Date d'acquisition définitive	21.04.2007	20.04.2008	29.06.2008	19.04.2009	17.04.2010	16.05.2010
Obligation de conservation après acquisition	2 ans	2 ans	2 ans	2 ans	2 ans	2 ans

L'acquisition définitive par les bénéficiaires à l'issue d'un délai de 2 ans est soumise à des conditions de présence et, dans certains cas, de performance.

L'Assemblée Générale Mixte du 25 juin 2008 a autorisé le Conseil d'Administration à consentir aux salariés et aux mandataires sociaux du Groupe des attributions gratuites d'actions EIFFAGE existantes d'un nombre maximum de 1 000 000 ; cette autorisation a une durée de validité de 38 mois et n'a pas été utilisée à la date du présent document.

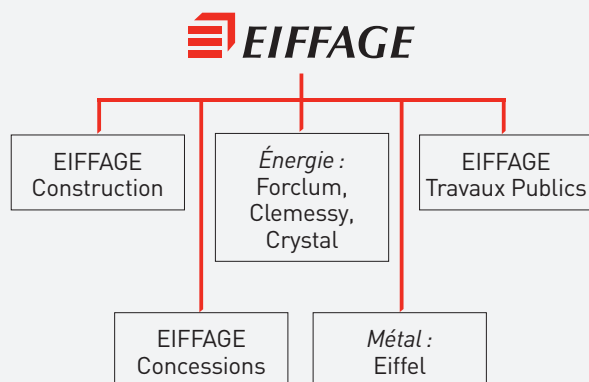
RENSEIGNEMENTS À CARACTÈRE GÉNÉRAL

HISTORIQUE ET ORGANISATION ⁽¹⁾

Le groupe EIFFAGE, dont les origines remontent au milieu du XIX^e siècle sous le nom de Fougerolle, résulte de l'alliance entre les groupes Fougerolle et SAE réalisée en 1992. Le holding du nouveau groupe a pris la dénomination d'EIFFAGE en 1993. EIFFAGE se classe au 8^e rang des groupes européens de construction après les groupes Vinci (France), Bouygues (France), Hochtief (Allemagne), ACS (Espagne), Skanska (Suède), Ferrovial (Espagne) et FCC (Espagne).

EIFFAGE opère sur cinq pôles d'activité, Construction, Travaux Publics, Énergie, Métal et Concessions, qui sont rassemblés au sein de branches professionnelles directement rattachées au holding du Groupe.

ORGANIGRAMME



■ **EIFFAGE Construction**, 3^e bâtisseur français après Vinci Construction et Bouygues Construction, occupe une place prééminente sur le marché du bâtiment en France et compte parmi les tout premiers promoteurs nationaux avec EIFFAGE Immobilier.

■ **EIFFAGE Travaux Publics** est le 3^e groupe routier sur le marché français, après Colas (groupe Bouygues) et Eurovia (groupe Vinci) et est un leader sur les marchés du génie civil et du terrassement.

■ **Le pôle Énergie** regroupe les branches Forclum et, depuis décembre 2008, Clemessy et Crystal, faisant ainsi un ensemble qui se situe aux premiers rangs des entreprises françaises du secteur (concurrents : Vinci Energies, Spie SA, Cegelec, Ineo).

■ **Le pôle Métal** s'est vu renforcé en 2008 grâce à l'acquisition par Eiffel des activités de génie mécanique et de maintenance industrielle détenues auparavant par Forclum ; Eiffel est un des leaders du marché français (principaux concurrents : Baudin-Chateaufort, Bocard).

■ Dans le domaine des **Concessions** d'infrastructure, EIFFAGE contrôle à travers sa filiale Eiffarie 81,48 % d'APRR, 2^e réseau autoroutier français concédé (2 234 km en exploitation), contrôle à travers une filiale commune avec la Caisse des Dépôts 100 % de la CEVM, société concessionnaire du viaduc de Millau, détient 36 % de la société Norscut qui exploite 155 km d'autoroutes au Portugal et 32,9 % de la société marseillaise du Tunnel Prado Carénage. La liaison TGV Perpignan-Figueras, concédée à TP Ferro (50 %

détenus par EIFFAGE), a été terminée en février 2009 et EIFFAGE détient 65 % d'intérêt dans la société A'Liénor, concessionnaire de l'autoroute A65 Pau-Langon dont la livraison devrait intervenir fin 2010.

L'implantation du groupe EIFFAGE se présente sous deux formes : l'une liée aux entreprises filiales de chacune des branches qui constituent une implantation permanente très décentralisée, l'autre plus éphémère liée aux grands projets en France et à l'international.

En ce qui concerne les implantations durables, hormis le territoire national où EIFFAGE possède un des réseaux professionnels les plus denses et les plus enracinés localement, le Groupe est présent en Europe, principalement en Belgique, où il est un leader de la construction, en Espagne, en Allemagne, en Pologne, au Portugal, au Luxembourg, en Italie et depuis 2007 en République tchèque. Les filiales européennes sont rattachées opérationnellement aux branches du Groupe en fonction de l'activité principale qu'elles exercent.

Le Groupe est peu présent hors d'Europe, principalement en Afrique (Algérie, Sénégal).

La liste des principales filiales de chacune des branches du Groupe ainsi que leur pourcentage de détention figurent pages 139 à 141 du présent document ; les conventions réglementées entre sociétés du Groupe font l'objet d'un rapport spécial des Commissaires aux comptes dont le texte figure page 155.

RELATIONS MÈRE-FILIALES

EIFFAGE, société mère du Groupe, assure, au travers d'une structure de gestion dédiée, détenue à 100 % par EIFFAGE, les services et prestations suivants, au bénéfice de ses branches :

- Direction Générale du Groupe ;
- Direction Financière et de la Trésorerie ;
- Direction Comptable du Groupe et de la Consolidation ;
- Direction de la Communication ;
- Délégation Générale aux Risques et aux Contrôles ;
- Direction des Relations Humaines ;
- Direction des Systèmes d'Information ;
- Direction du Développement Durable.

Les autres tâches fonctionnelles sont assurées au sein de chaque branche pour leur propre compte. La structure de gestion dédiée au niveau de la société mère est rémunérée par des redevances proportionnelles au chiffre d'affaires des branches du Groupe ; ces montants ont représenté 57 millions d'euros en 2008, 49 millions d'euros en 2007 et 39 millions d'euros en 2006.

DÉNOMINATION ET SIÈGE SOCIAL

EIFFAGE
163 quai du Docteur-Dervaux
92600 Asnières-sur-Seine.

FORME ET LÉGISLATION

Société anonyme régie par la législation française.

(1) Les différents classements cités dans ce chapitre sont extraits du classement du Moniteur du Bâtiment et des Travaux Publics, édition 2008, et de sources internes.

DURÉE

Constituée le 12 juin 1920, la durée de la société expirera le 31 décembre 2090, sauf cas de dissolution anticipée ou de prorogation.

OBJET SOCIAL (article 3 des statuts)

La société a pour objet, directement ou indirectement, en France et à l'étranger :

- toutes opérations et entreprises de travaux publics, privés et de bâtiments ;
- l'acquisition, l'exploitation et la vente de tous procédés, brevets ou licences ;
- l'étude, la création, l'achat, la vente et l'exploitation de toutes usines et carrières ;
- la fabrication, l'utilisation et la vente de tous produits nécessaires à son objet social ;
- toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes ;
- la participation de la société à toutes entreprises, groupements d'intérêt économique ou sociétés françaises ou étrangères, créés ou à créer, pouvant se rattacher, directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes, notamment aux entreprises, groupements ou sociétés dont l'objet serait susceptible de concourir à la réalisation de l'objet social et ce par tous moyens, notamment par voie d'apport, de souscription ou d'achat d'actions, de parts sociales ou de parts bénéficiaires, de fusion, de société en participation, de groupement, d'alliance ou de commandite.

RCS ET APE

RCS Nanterre B 709 802 094.
APE : 7010 Z.

LIEU OÙ PEUVENT ÊTRE CONSULTÉS LES DOCUMENTS RELATIFS À LA SOCIÉTÉ

Les statuts et autres documents requis : au siège social, 163 quai du Docteur-Dervaux – 92600 Asnières-sur-Seine.

Les documents de référence et les informations réglementées sont disponibles au siège social et sur le site internet de la société, www.eiffage.com

EXERCICE SOCIAL

Du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

RÉPARTITION DES BÉNÉFICES

(article 32 des statuts)

Le bénéfice net est réparti de la manière suivante :

- après déduction, le cas échéant, des pertes antérieures, il est tout d'abord prélevé 5 % au moins pour constituer le fonds de réserve prescrit par la loi, jusqu'à ce que ce fonds ait atteint le dixième du capital social ;
- sur le solde des bénéfices augmenté, le cas échéant, des reports bénéficiaires et des sommes dont l'Assemblée a décidé le prélèvement sur les réserves facultatives pour être mises en distribution, il est attribué aux actionnaires, à titre de premier dividende, un intérêt calculé au taux de 6 % l'an sur les sommes dont leurs actions sont libérées et non amorties, sans que l'insuffisance du bénéfice d'un exercice puisse donner lieu à un prélèvement complémentaire sur les bénéfices du ou des exercices suivants ; sur l'excédent disponible, l'Assemblée Générale Ordinaire peut prélever toutes sommes qu'elle juge convenable de fixer soit pour être reportées à nouveau sur l'exercice suivant, soit pour être versées à un ou plusieurs fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, avec ou sans affectation spéciale ; le solde est réparti aux actionnaires à titre de superdividende.

L'Assemblée peut offrir aux actionnaires, pour tout ou partie du dividende mis en distribution, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions. Une telle option pourra également être offerte en cas de paiement d'acompte sur dividende.

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

(articles 29 et 30 des statuts)

L'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre d'actions qui leur appartient pourvu que ces actions soient libérées des versements exigibles.

Chaque membre de l'Assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions, sous réserve des prescriptions légales.

Les Assemblées Générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi.

Les règles de participation aux Assemblées Générales sont celles prévues par la loi.

TITRES AU PORTEUR IDENTIFIABLES

(article 9 des statuts)

La société est en droit de demander, à tout moment, dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions légales et réglementaires, l'identité des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres Assemblées d'actionnaires.

SEUILS STATUTAIRES

(article 9 des statuts)

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 juin 2001 a instauré une obligation d'information en cas de franchissement de seuil de 1% du capital ou des droits de vote, ou un multiple de cette fraction.

L'article 9 des statuts instaurant cette obligation est reproduit ci-après :

« Article 9 :

Les actions entièrement libérées sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Les actions donnent lieu à une inscription en compte dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions législatives et réglementaires.

La société est en droit de demander, à tout moment, dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions légales et réglementaires, l'identité des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires.

Toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à détenir un pourcentage du capital ou des droits de vote au moins égal à 1% ou à tout multiple de ce pourcentage, est tenue d'informer la société, par lettre recommandée avec accusé de réception indiquant le nombre d'actions détenues dans le délai de quinze jours à compter du franchissement de chacun de ces seuils.

A défaut d'avoir été déclarées dans les conditions prévues à l'alinéa 4 du présent article, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote dans les assemblées d'actionnaires si, à l'occasion d'une assemblée, le défaut de déclaration a été constaté et si un ou plusieurs actionnaires détenant ensemble 5% au moins du capital en font la demande lors de cette assemblée. La privation du droit de vote s'applique pour toute assemblée d'actionnaires se tenant jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la déclaration.

Toute personne est également tenue d'informer la société dans les formes et délais prévus à l'alinéa 4 ci-dessus lorsque sa participation en capital devient inférieure à chacun des seuils mentionnés audit alinéa. »

CONSEIL D'ADMINISTRATION

(articles 17 à 21 et 23 à 26 des statuts)

La société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins et de quinze au plus. Le Conseil d'Administration comprend, en outre, un Administrateur nommé parmi les salariés membres du Conseil de Surveillance d'un FCPE et du Conseil d'Administration d'une SICAVAS détenant des actions de la société.

Les Administrateurs sont nommés pour 3 ans et l'article 18 des statuts instaure un dispositif qui permet un renouvellement partiel des membres du Conseil d'Administration annuellement.

Le nombre des Administrateurs ayant dépassé l'âge de 70 ans ne peut être supérieur au tiers du nombre des Administrateurs composant le Conseil.

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre ; il se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Le Conseil d'Administration élit, parmi ses membres, un Président pour une durée qui ne peut excéder celle de son mandat ; le Président du Conseil d'Administration représente le Conseil d'Administration ; il organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'Assemblée Générale.

L'âge limite pour les fonctions de Président est de 65 ans ; lorsque le Président en fonction atteint l'âge de 65 ans, le Conseil d'Administration peut proroger les fonctions d'une durée totale maximum de 3 ans.

DIRECTION GÉNÉRALE

(articles 22 et 27 des statuts)

La Direction Générale de la société est assurée soit par le Président du Conseil d'Administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'Administration et portant le titre de Directeur Général. Le choix entre les deux modalités d'exercice de la Direction Générale est effectué par le Conseil d'Administration pour une durée qu'il détermine. Sur proposition du Directeur Général, le Conseil d'Administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées de l'assister, avec le titre de Directeur Général Délégué.

L'âge limite pour les fonctions de Directeur Général ou de Directeur Général Délégué est de 65 ans ; lorsqu'un Directeur Général ou un Directeur Général Délégué atteint l'âge de 65 ans, le Conseil d'Administration peut proroger ses fonctions d'une durée totale maximum de 3 ans.

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société, dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration.

CAPITAL SOCIAL

MONTANT DU CAPITAL SOCIAL

Le capital social s'élevait au 31 décembre 2008 à 366 333 368 euros, divisé en 91 583 342 actions de 4 euros de nominal. Il a été réduit à 90 000 000 d'actions à effet du 1^{er} mars 2009 par décision du Conseil d'Administration d'annuler 1 583 342 actions en vertu de l'autorisation que lui a conférée l'Assemblée Générale du 25 juin 2008. Les informations relatives aux titres donnant accès au capital et à la répartition du capital sont fournies ci-après.

AUTORISATIONS D'AUGMENTATION DE CAPITAL

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 25 juin 2008 a conféré au Conseil d'Administration de la société l'autorisation d'augmenter le capital social par émission d'actions, de valeurs mobilières diverses, de bons de souscription d'actions avec droit préférentiel de souscriptions aux actionnaires pour 150 millions d'euros maximum de capital nominal (37 500 000 actions) ou 1,5 milliard d'euros maximum de valeurs mobilières représentatives de titres de créances. Cette autorisation est valable pour une durée de vingt-six mois et n'a pas été utilisée.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DÉLÉGATIONS EN MATIÈRE D'AUGMENTATION DE CAPITAL EN COURS DE VALIDITÉ

	Date de l'AGE	Date d'expiration de la délégation	Montant autorisé (capital nominal)	Augmentation(s) réalisée(s) les années précédentes	Augmentation(s) réalisées au cours de l'exercice	Montant résiduel à la clôture de l'exercice
<i>En euros</i>						
Délégation de compétence en vue d'augmenter le capital avec maintien du DPS	25.06.2008	24.08.2010	150 M€	-	-	150 M€
Augmentation du montant des émissions en cas de demandes excédentaires	25.06.2008	24.08.2010	15 % de l'émission initiale dans la limite du plafond de 150 M€			15 % de l'émission initiale dans la limite du plafond de 150 M€
Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS en faveur des adhérents d'un PEE	25.06.2008	24.08.2010	15 M€	-	-	15 M€
Délégation de compétence en vue d'augmenter le capital pour rémunérer un apport de titres ou de valeurs mobilières	25.06.2008	24.08.2010	10 % du capital	-	-	10 % du capital

TITRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL

Il n'existe pas de titres donnant accès au capital.

TABLEAU D'ÉVOLUTION DU CAPITAL

Années	Nature des opérations	Augmentation du capital		Prime d'émission/ Réserves	Montant du capital	Nombre d'actions
		Nombre d'actions	Nominal			
01.01.04						14 711 974
2004	Exercice d'options de souscription Incorporation de réserves et actions gratuites	69 315	554 520	2 209 379	118 250 312	14 781 289
	Exercice d'options de souscription	14 781 289	118 250 312	- 118 250 312	236 500 624	29 562 578
	Exercice d'options de souscription	214 795	1 718 360	3 700 719	238 218 984	29 777 373
2005	Exercice d'options de souscription Incorporation de réserves et actions gratuites	106 323	850 584	1 800 226	239 069 568	29 883 696
	Exercice d'options de souscription	14 941 848	119 534 784	- 119 534 784	358 604 352	44 825 544
	Exercice d'options de souscription	69 244	553 952	560 581	359 158 304	44 894 788
2006	Exercice d'options de souscription Division du nominal par 2	40 270	322 160	378 538	-	44 935 058
	Augmentation de capital réservée	44 935 058	-	-	359 480 464	89 870 116
	Exercice d'options de souscription	3 294 510	13 178 040	146 605 695	372 658 504	93 164 626
	Exercice d'options de souscription	7 712	30 848	36 246	372 689 352	93 172 338
2007	Exercice d'options de souscription	11 004	44 016	51 719	372 733 368	93 183 342
2008	Annulation d'actions	- 1 600 000	- 6 400 000	- 60 262 412	366 333 368	91 583 342

RÉPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

Il n'existe pas de dispositions statutaires de plafonnement des droits de vote.

Le tableau ci-après retrace l'évolution de la répartition du capital au cours de ces trois dernières années :

Actionnaires identifiés	Au 31.12.2006		Au 31.12.2007		Au 31.12.2008		
	Nombre d'actions	% détention	Nombre d'actions	% détention	Nombre d'actions	% détention	% droits de vote ⁽¹⁾
Actionnariat salarié :							
- EIFFAGE 2000	16 172 247	17,4	14 458 962	15,5	15 134 325	16,5	17,0
- FCPE EIFFAGE 2011	3 294 510	3,5	3 063 680	3,3	2 875 760	3,1	3,2
- FCPE Secur+	628 006	0,7	573 267	0,6	539 820	0,6	0,6
- Salariés directs	1 570 061	1,7	747 900	0,8	728 929	0,8	0,8
Caisse des Dépôts	7 930 019	8,5	7 930 019	8,5	18 137 857	19,8	20,4
Eiffaïme	3 636 783	3,9	4 834 454	5,2	7 448 854	8,1	8,4
Groupama	2 701 099	3,0	2 701 099	2,9	5 601 489	6,1	6,3
Sacyr Vallehermoso	29 934 550	32,1	31 047 259	33,3	-	-	-
Auto détention	2 395 398	2,6	531 158	0,6	2 544 473	2,8	-
Public	24 909 665	26,6	27 295 544	29,3	38 571 835	42,2	43,3
TOTAL	93 172 338	100%	93 183 342	100%	91 583 342	100%	100%

(1) Droits de vote réels.

Les salariés du groupe EIFFAGE détiennent une participation dans le capital d'EIFFAGE par l'intermédiaire de la Sicavas EIFFAGE 2000 ; une augmentation de capital réservée aux salariés et réalisée en décembre 2006 a été souscrite au travers d'un FCPE baptisé EIFFAGE 2011 ; enfin, le FCPE Secur+ qui détenait des titres APRR les a cédés pour acquérir des actions EIFFAGE.

La société Eiffaïme, constituée par des cadres du Groupe, détenait, au 31 décembre 2008, 8,1 % du capital.

La CNP (Compagnie Nationale à Portefeuille - Groupe Frère -), qui avait vendu sa participation en octobre 2006, a franchi, en mars 2008, le seuil de 1 % du capital de la société et en détient à ce jour 1,44 %.

La société Sacyr Vallehermoso, qui détenait 33,3 % du capital au 31 décembre 2007, a cédé la totalité de sa participation le 17 avril 2008.

À la suite de cette cession, la société a reçu des déclarations de franchissement de seuil légal de la Caisse des Dépôts qui a porté sa participation à 19,8 % du capital et de Groupama qui détient 6,1 % du capital.

Au terme des déclarations de franchissement de seuil statutaire reçues par EIFFAGE, les actionnaires détenant plus de 1 % du capital au 31 décembre 2008, autres que ceux mentionnés dans le tableau ou les commentaires ci-dessus, sont Natixis, Geneval, BNP Paribas, Crédit Mutuel, CNP Assurances, AGF, AXA, Grupo Rayet, Gecina et DNCA.

À la connaissance du Conseil d'Administration, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant directement ou indirectement, seuls ou de concert, plus de 1 % du capital.

ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

■ La structure du capital ainsi que les participations directes ou indirectes connues de la société et toutes informations en la matière sont décrites ci-dessus.

■ Il n'existe pas de restriction statutaire à l'exercice des droits de vote, hormis la privation des droits de vote pouvant résulter d'un défaut de déclaration d'un franchissement de seuil statutaire.

■ À la connaissance de la société, il n'existe pas de pactes ni autres engagements signés entre actionnaires.

■ Il n'existe pas de titre comportant des droits de contrôle spéciaux.

■ Les droits de vote attachés aux actions détenues par le personnel au travers de la SICAVAS EIFFAGE 2000 et des FCPE EIFFAGE 2011 et Secur+ sont exercés, chacun pour ce qui le concerne, par un représentant mandaté par le Conseil d'Administration de la SICAVAS et les Conseils de Surveillance des FCPE à l'effet de les représenter à l'Assemblée Générale.

■ Les règles de nomination et de révocation des membres du Conseil d'Administration sont les règles légales et statutaires prévues aux articles 17 à 20 des statuts.

■ En matière de pouvoirs du Conseil d'Administration, les délégations en cours sont décrites dans le rapport de gestion (programme de rachat d'actions page 98) et dans le tableau des délégations d'augmentation de capital page 181.

■ La modification des statuts de la société se fait conformément aux dispositions légales et réglementaires.

■ Les lignes de crédit décrites page 102 du présent document (chapitre « risques de liquidité ») sont susceptibles de prendre fin en cas de changement de contrôle de la société.

■ Il n'existe pas d'accords particuliers prévoyant des indemnités en cas de cessation des fonctions de mandataires sociaux.

AUTRES RENSEIGNEMENTS

NANTISSEMENT D' ACTIONS

Aucun nantissement de ses propres actions n'a été signifié à la société.

INTERVENTIONS DE LA SOCIÉTÉ SUR SES PROPRES TITRES

EIFFAGE a exercé en 2008 des options d'achat de ses propres actions portant sur un total de 1 614 000 actions et a acquis au comptant, dans le cadre de l'autorisation de l'Assemblée Générale des actionnaires du 25 juin 2008, 3 384 098 actions ; 1 384 783 actions ont été transférées à des collaborateurs, à l'occasion de l'exercice d'options d'achat ou d'acquisition d'actions attribuées

gratuitement en 2006. Conformément aux pouvoirs que lui a conférés l'Assemblée Générale du 25 juin 2008, votre Conseil a annulé, le 1^{er} octobre 2008, 1 600 000 actions précédemment acquises. Ainsi, EIFFAGE détenait en fin d'exercice 2 544 473 de ses propres actions (2,78 % du capital social) à un prix de revient moyen de 61,92 euros (valeur nominale : 4 euros).

MARCHÉ DES TITRES

Les actions EIFFAGE sont cotées sur le marché Euronext Paris.

COURS ET VOLUMES DE L'ACTION

	Plus haut <i>(en euros)</i>	Plus bas <i>(en euros)</i>	Nombre de titres	Capitaux <i>(millions d'euros)</i>
2007				
Septembre	88,10	70,14	4 275 668	337,70
Octobre	80,00	75,00	2 616 471	203,94
Novembre	78,75	71,18	4 649 226	356,83
Décembre	77,50	65,26	2 288 182	168,38
2008				
Janvier	69,28	47,65	7 705 025	439,82
Février	63,19	56,16	3 236 869	194,21
Mars	62,55	55,20	3 815 137	223,73
Avril	62,49	57,10	4 844 036	287,38
Mai	59,55	55,00	3 368 383	193,18
Juin	56,00	42,11	4 244 367	205,30
Juillet	44,45	38,62	4 234 642	176,97
Août	47,29	39,01	2 752 533	120,39
Septembre	45,71	35,54	3 913 164	158,15
Octobre	39,71	24,19	4 883 844	151,61
Novembre	35,70	27,58	4 074 939	124,91
Décembre	37,77	32,48	3 555 712	126,24
2009				
Janvier	40,24	33,53	2 525 527	93,82
Février	38,87	27,93	2 469 093	86,31

Source : Euronext.

DIVIDENDES

Exercice au titre duquel les dividendes ont été distribués	Distribution <i>(en euros)</i>	Nombre d'actions rémunérées	Revenu par action <i>(en euros)</i>		
			Net	Avoir fiscal	Global
2003	34 131 780	14 711 974	2,32	1,16	3,48
2004	44 666 060	29 777 373	1,50	0,50 *	2,00 *
2005	67 342 182	44 894 788	1,50	-	1,50
2006	93 172 338	93 172 338	1,00	-	1,00
2007	111 820 010	93 183 342	1,20	-	1,20
2008	108 000 000	90 000 000	1,20	-	1,20

* Sur le seul acompte de 1 euros versé en 2004, l'avoir fiscal étant supprimé à compter de 2005.

Les dividendes non réclamés sont prescrits cinq ans après leur date de mise en paiement et sont ensuite versés au Trésor, conformément aux dispositions légales.

COMMISSAIRES AUX COMPTES

TITULAIRES

KPMG SA

1 cours Valmy – 92923 Paris la Défense Cedex

Membre de la Compagnie régionale de Versailles représenté par M. Philippe Mathis

Date de première nomination : AGO du 21 juin 1977

Date de nomination : AGM du 18 avril 2007

Echéance du mandat : AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

PricewaterhouseCoopers Audit

63 rue de Villiers – 92200 Neuilly-sur-Seine

Membre de la Compagnie régionale de Versailles représenté par M. Yan Ricaud

Date de première nomination : AGO du 25 avril 2001

Date de nomination : AGM du 18 avril 2007

Echéance du mandat : AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

SUPLÉANTS

M. Bernard Paulet

1 cours Valmy – 92923 Paris la Défense Cedex

Date de première nomination : AGM du 20 avril 2005

Date de nomination : AGM du 18 avril 2007

Echéance du mandat : AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

M. Yves Nicolas

63 rue de Villiers – 92200 Neuilly-sur-Seine

Date de première nomination : AGM du 21 avril 2004

Date de nomination : AGM du 18 avril 2007

Echéance du mandat : AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Le tableau détaillant les honoraires des Commissaires aux comptes certifiant les comptes consolidés, et versés en 2008 et 2007 figure dans l'annexe aux comptes consolidés pages 136-137 de ce document.

RESPONSABLE DE L'INFORMATION

M. Max Roche, Directeur Financier

163 quai du Docteur-Dervaux – 92600 Asnières-sur-Seine

Tél. standard : 01 41 32 80 00

INFORMATIONS INCLUSES PAR RÉFÉRENCE

(Documents accessibles au public)

Pendant la durée de validité du présent document de référence, les statuts, les rapports des Commissaires aux comptes et les états financiers des trois derniers exercices, ainsi que tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques de la société et de ses filiales des trois derniers exercices, évaluations et déclarations établies par un expert, lorsque ces documents sont prévus par la loi et tout autre document prévu par la loi, peuvent être consultés au siège de la société.

En application de l'article 28 du règlement européen 809/2004, les éléments suivants sont inclus par référence dans le présent document de référence :

- les comptes consolidés et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31.12.2007, présentés aux pages 94 à 126 et page 127 du document de référence n° D.08-0246 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 15 avril 2008 ;
- les comptes consolidés et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31.12.2006, présentés aux pages 70 à 101 et à la page 102 du document de référence n° D.07-0269 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 3 avril 2007.

AUTRES DOCUMENTS

Les documents suivants sont intégrés au document de référence pour bénéficier des dispenses de publications séparées prévues par le règlement général de l'AMF :

- Rapport financier annuel : les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2008 figurent pages 143 à 153 du présent document de référence. Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008 figurent pages 104 à 141 du présent document de référence. Le « rapport de gestion » de l'article 222-3-3° du règlement général de l'AMF figure pages 92 à 99 du présent document de référence. La déclaration des personnes qui assument la responsabilité du rapport financier annuel se trouve page 185 du présent document de référence.

Le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés figure page 142 du présent document de référence et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels figure page 154 du présent document de référence.

- Montant des honoraires versés à chacun des Commissaires aux comptes et aux membres de leurs réseaux : pages 136-137 du présent document de référence.

ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion, figurant en page 92 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble de ce document.

Asnières-sur-Seine, le 2 avril 2009.

Jean-François Roverato,
Président-Directeur général.

financier

TABLE DE CONCORDANCE

Afin de faciliter la lecture du présent document de référence, le tableau thématique suivant permet d'identifier les principales rubriques requises par le Règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission du 29 avril 2004 mettant en œuvre la Directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil.

INFORMATIONS

Document de référence

	pages
1. PERSONNES RESPONSABLES	
Personne responsable des informations	184
Attestation du responsable	185
2. CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES	184
3. INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES	6 à 9
4. FACTEURS DE RISQUES	102-103
5. INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR	
Histoire et évolution de la société	3 ; 178
Investissements	101
6. APERÇU DES ACTIVITÉS	
Principales activités	19 à 49
Principaux marchés	178
7. ORGANIGRAMME	178
8. PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS	
Immobilisations corporelles importantes existantes ou planifiées	117 à 119
Impact environnemental de l'utilisation de ces immobilisations	67 à 75
9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET RÉSULTATS CONSOLIDÉS	92 à 99
10. TRÉSORERIE ET CAPITAUX	104 ; 106 ; 107 ; 125
11. R & D, BREVETS ET LICENCES	67 à 87 ; 103
12. INFORMATIONS SUR LES TENDANCES	103
13. PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DE BÉNÉFICES	n.a.
14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE	
Informations concernant les membres des organes d'administration et de direction de la société	170 à 172
Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de la direction générale	173
15. RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES	174 à 176
16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	156 à 165 ; 173-174
17. SALARIÉS	57 à 66 ; 176-177
18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	182
19. OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS	132

	pages
20. INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ	
Informations financières historiques	104 à 141
Informations financières pro forma	n.a.
États financiers – comptes sociaux	143 à 153
Vérification des informations financières historiques annuelles	142 ; 154
Dates des dernières informations financières	n.a.
Informations financières intermédiaires et autres	n.a.
Politique et distribution de dividendes	183
Procédures judiciaires et d'arbitrage	103 ; 138
Changement significatif de la situation financière ou commerciale	n.a.
21. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	
Capital social	180-181
Actes constitutifs et statuts	179-180
22. CONTRATS IMPORTANTS	n.a.
23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS	n.a.
24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	179 ; 184
25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	152-153

Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 2/04/2009, conformément aux articles 212-13 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers.

Document édité par la Direction de la Communication EIFFAGE.

Conception et réalisation : **eurolapi**
com

Crédits photos : Afp pour Constructeo – Groupe Moniteur, Albert Constantin – AIA Atelier de la Rize, Alex Béraud, Alexi Toureau, Architecte Arte Charpentier – Photo A. Buchet, Architecte J-P. Buffi – Photo Vincent Monthiers, Architecte Rudy Ricciotti, Architecte Valode & Pistre – Photo L. de Serres, Architecte Valode & Pistre – Photo CRI, Architecte Valode & Pistre – Photo studio Gaudin Ramet, Boisseson Dumas Vilmorin & associés, Buffi associés / Eiffage / 3^e œil, Christophe Huret, Daniel Jamme : Millau pour CEVM, Dupont photographe, Elisa © Valode & Pistre architectes / Pierre Ferret atelier d'architectures, Frédéric Hédelin pour TEP, Gérard Tordjman, Groupe 6 Architectes, Happyday – Dunkerque, J-L. Girod, L. de Serres, L. Delage, Louis-Marie Préaux, Tobias Maßbaum, Matt Jacob pour Tendance Floue, Meyer pour Tendance Floue, Optima – J-L. Caurette, Patrick Tourneboeuf pour Tendance Floue, Positif, R. Bouchu – Actophoto, Samuel Dhote – Valenciennes Métropole, Studio Flash – Denis Guyenon, Sylvain Bigot – concepteur lumière, Vong Design collaborative, 21° Sud – Edgar. Photothèques : EIFFAGE, EIFFAGE Travaux Publics, EIFFAGE Construction, EIFFAGE Europe, EIFFAGE Sénégal, Eiffel, Goyer, Forclum, APRR, TP FERRO, D.R.



Imprim'Vert® est une marque collective ayant pour objectif la mise en place par les entreprises exerçant des activités d'impression, d'actions concrètes conduisant à une amélioration volontaire de l'environnement, fondée sur trois critères simples : la bonne gestion des déchets dangereux, la sécurisation de stockage des liquides dangereux et la non-utilisation des produits toxiques, respectant ainsi le protocole de Kyoto. Brochure imprimée avec des encres à base végétale. Ce document utilise du papier Condat Silk, certifié PEFC (Programme for the Endorsement of Forest Certification) garantissant la gestion durable des forêts.





163 quai du Docteur-Dervaux – 92600 Asnières-sur-Seine
Téléphone : 01 41 32 80 00 – Télécopie : 01 41 32 80 10

Capital Social de 360 000 000 euros (90 000 000 actions de 4 euros)
RCS Nanterre B 709 802 094 – SIRET 709 802 094 01130 – Code APE 7010Z

www.eiffage.com